



▪ *Established in 1976*

RAPPORT ANNUEL et COMPTES

2024

Qui sommes-nous ?

La **Société Africaine de Réassurance (Africa Re)** a été créée le **24 février 1976** aux termes d'un accord multilatéral, en tant que **groupe de réassurance intergouvernemental panafricain**, par 36 Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine (aujourd'hui "Union Africaine") et le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Mission :

- **Promouvoir** le développement de l'industrie de l'assurance et de la réassurance en Afrique ;
- **Favoriser** la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, régionales et sous-régionales ;
- **Soutenir** le développement économique de l'Afrique.

Proposition de valeur :

- Nous **déployons** nos **forces** et **mettons à profit** notre **proximité** avec les clients pour **offrir des possibilités illimitées** et **protéger nos clients**.
- Nous offrons une protection financière aux assureurs vie et non-vie en Afrique et sur d'autres marchés sélectionnés au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique du Sud.

Actionnariat diversifié :

- 42 Etats africains : **33,77%**
- 112 compagnies d'assurance et de réassurance : **34,87%**
- Banque Africaine de Développement : **8,17%**
- Fairfax Financial Holdings : **7,15%**
- AXA Africa Holdings : **7,15%**
- Sanlam Allianz Africa Proprietary Limited : **8,17%**
- Employés : **0,72%**.

Avec un montant de **primes brutes souscrites de 1,214 milliard \$EU (IFRS 4) en 2024, soit un revenu de réassurance de 1,200 milliard \$EU (IFRS 17)**, Africa Re est le **leader** de la réassurance et le **plus grand réassureur panafricain** en Afrique et au Moyen-Orient.

Africa Re est **classée 38^{ème} par Standard & Poor's dans le Top 40 des groupes mondiaux de réassurance**, du point de vue des **primes de réassurance nettes souscrites en 2023** ; d'autre part, elle figure à la **46^{ème} place dans le classement des 50 plus grands groupes mondiaux de réassurance d'AM Best**, en termes de primes brutes souscrites non-affiliées en 2023. AM Best classe également la Société parmi les **15 premiers réassureurs mondiaux ayant mis en application la norme IFRS 17**, sur la base des revenus bruts de réassurance.

Notre portefeuille est composé à **90% de polices Dommages**, le reste étant constitué de polices Vie et Santé. Nos solutions de risque sont classées dans les catégories Incendie et Risques techniques, Accident et Automobile, Pétrole et Energie, Transport maritime et Aviation, Vie et Santé et Divers.

La Société est **dirigée et gérée** par des **Africains** et compte un effectif de **300 employés permanents** de **29 nationalités africaines différentes**, y compris la Direction Exécutive.

Le réseau commercial d'Africa Re est composé de **11 implantations commerciales et entités opérationnelles** qui desservent l'**Afrique**, des parties du **Moyen-Orient**, de l'**Asie** et de l'**Amérique latine**. Le **réseau de bureaux** compte :

- **4 filiales** : 'Africa Re South Africa Limited (Afrique du Sud)', 'Africa Retakaful Company (Egypte)', 'Africa Re Underwriting Management Agency Limited (Emirats Arabes Unis)' et 'Sherborne Number Ten Parktown Investments Pty Limited' (Afrique du Sud) ;
- **6 bureaux régionaux** : au Nigeria, au Maroc, en Côte d'Ivoire, en Egypte, à Maurice et au Kenya ;
- **1 bureau local** : en Ethiopie ;
- **2 bureaux de représentation pour la souscription** : Ouganda et Soudan.

Africa Re est le réassureur africain le mieux noté par :

- **A.M. Best** : note **A (Excellent)** avec **Perspectives stables**, depuis 2016 ("A-" depuis 2002) ;
- **Standard & Poor's** : note **A – (Solide)** avec **Perspectives Positives**, depuis 2024 (Perspectives stables depuis 2019).

Africa Re gère les **pools d'assurance continentaux et nationaux** suivants :

- **PAA** : Pool Aviation Africain, qui a démarré en 1983 et dont la promotion est assurée par l'Organisation des Assurances Africaines (OAA) pour les affaires Aviation ;
- **PAPE** : Pool Africain des Risques pétrolier et énergétique, qui a démarré ses activités en 1989 et dont la promotion est assurée par l'Organisation des Assurances Africaines (OAA) pour les affaires pétrolières et énergétiques ;
- **EAIPN** : "Energy & Allied Insurance Pool" du Nigeria, qui a démarré ses activités en 2014 et dont la promotion est assurée par l'association des assureurs du Nigeria (Nigerian Insurers Association - NIA) pour les affaires pétrolières et énergétiques.

Nous contribuons également au mieux-être des communautés se trouvant dans les localités où nous menons nos activités, par le biais de la **Fondation Africa Re** domiciliée à Maurice, qui est l'outil dont la Société s'est dotée pour mener ses activités en matière de **responsabilité sociale d'entreprise (RSE)**. Les domaines d'intervention de la Fondation Africa Re sont principalement : l'éducation à l'assurance, le développement du secteur, les secours en cas de catastrophe, le développement technologique, le développement communautaire et la prévention des risques, la sensibilisation et la recherche dans ce domaine.

Africa Re est un **membre actif et influent** de l'Organisation des Assurances Africaines (**OAA**), de l'Alliance des Institutions financières multilatérales africaines (**AIFMA**), de l'**IIS** ("International Insurance Society") et de l'**IDF** ("Insurance Development Forum").

Africa Re a reçu le prestigieux prix du '**Champion Panafricain**' en **mai 2025**, en reconnaissance de son rôle dans le domaine de l'intégration économique africaine. Cela souligne également l'augmentation significative de son engagement sur l'ensemble du continent et plus spécifiquement sa présence croissante dans plusieurs régions, en application d'une stratégie d'expansion régionale cohérente.



Prix du Champion Panafricain décerné à Africa Re

Principaux Indicateurs financiers

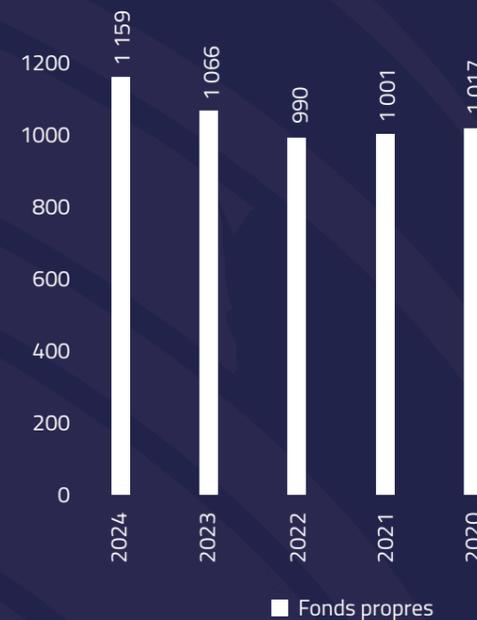
En milliers \$EU	2024*	2023*	2022 R*	2021	2020
Résultat					
Primes souscrites brutes	1 214 098	1 106 487	951 789	845 346	804 774
Revenu de Réassurance	1 200 346	1 045 516	917 112		
Dépenses de services de Réassurance	843 805	786 053	763 080		
Bénéfice Net	132 942	126 954	59 873	38 823	55 709
Situation financière					
Fonds propres	1 158 834	1 065 691	989 912	1 000 714	1 017 106

NB*: Les chiffres de 2024 et 2023 sont conformes aux normes IFRS 9 et 17, tandis que ceux de 2022 ont été présentés à des fins de comparaison.

Résultat 2020-2024
(En millions \$EU)



Situation Financière 2020-2024
(En millions \$EU)



Notation financière

A.M. Best **A**

A.M. Best
Perspectives stables (Excellent)

Standard & Poor's **A-**

S&P
Perspectives positives (Solide)

Dividende par action
proposé pour 2024

10,0 \$EU

Dividende 2023 : 10 \$EU

TABLE DES MATIERES

3	LETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE	55	Conformité
4	CONSEIL D'ADMINISTRATION	56	Responsabilité sociale d'entreprise
15	DIRECTION GENERALE	57	Ressources humaines et Rémunération
26	DECLARATION DU PRESIDENT	62	RESPONSABILITE DE LA DIRECTION
30	RAPPORT DE LA DIRECTION	63	RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
30	Environnement Economique et Commercial	68	ETATS FINANCIERS
36	Opérations Techniques	68	Etat consolidé de la situation financière
37	Production	69	Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global
38	Cessions légales	70	Etat consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice
39	Répartition de la production par région	71	Etat consolidé des flux de trésorerie
40	Répartition de la production par branche	72	Notes
xx	Charges techniques	130	Annexe: Compte de résultat net consolidé par branche
42	Produits de Placements		
42	Performance du portefeuille		
43	Structure de l'actif		
43	Placements à long terme		
43	Actions		
44	Obligations et autres instruments à taux fixe		
45	Instruments liquides et quasi-liquides		
45	Autres revenus d'exploitation		
45	Résultat de l'Exercice 2024		
46	Affectation du résultat		
46	Gestion du capital		
46	Evaluation de la solidité financière et adéquation du capital		
47	Gestion intégrée des risques (GIR)		
50	Gouvernance d'entreprise		

Société Africaine de Réassurance
Rapport Annuel et Comptes au
31 DECEMBER 2024

**Société Africaine de Réassurance
Assemblée Générale**

**47ème Réunion Ordinaire Annuelle
Juin 2025**

Honorables Délégués à L'Assemblée Générale de la Société Africaine de Réassurance

Conformément aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, notamment en ses articles 14 et 37, et en application de l'article 8 du Règlement Général de la Société, j'ai l'honneur de vous soumettre, au nom du Conseil d'Administration, le Rapport Annuel et les états financiers vérifiés de la Société pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Veillez agréer, Honorables Délégués, l'assurance de ma très haute considération.



M. Moustapha COULIBALY

Président du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. Moustapha COULIBALY

Administrateur Indépendant
Président du Comité Nominations et Gouvernance
Président du Conseil d'Administration

Nationalité : Ivoirien (Côte d'Ivoire)

Année d'expiration du mandat en cours : 2027

M. Moustapha COULIBALY est Expert-Comptable Diplômé (US Certified Public Accountant-CPA) avec plus de 44 ans d'expérience en Audit, gestion financière et en Conseil. Il a passé de nombreuses années de sa carrière professionnelle avec Touche Ross & Co, Deloitte & Touche et, avec Grant Thornton Côte d'Ivoire comme Associé-Gérant.

M. COULIBALY est titulaire d'un MBA en Finance et Gestion de ADELPHI University, Long Island, New York, USA et, d'une Maîtrise en plus d'une Licence en Finance et Gestion de l'Université d'Abidjan, Côte d'Ivoire.

M. Moustapha COULIBALY a été auditeur externe du groupe de la Banque Africaine de Développement durant 25 ans (1982-2007) en tant que personne-ressource et Associé, de AFRICA Re pendant 8 ans (1998 – 2006) comme Associé en charge et, de CICA Re pendant 9 ans (2009 -2017) comme associé en charge. Il a par ailleurs servi le groupe ETI (Ecobank Transnational Incorporated) de 2015 à 2018 en tant qu'Associé en charge dans le cadre de l'Audit Externe.

M. COULIBALY est présentement Président des Conseils d'Administration de SanlamAllianz Côte d'Ivoire Assurances pour la Vie et la Non-Vie. Il préside également le Comité d'Audit du Conseil et le Comité Ad Hoc de migration informatique de la BICICI en Côte d'Ivoire (Banque).

Il est le fondateur du Lycée Maurice Delafosse à Abidjan, Côte d'Ivoire où il a servi comme président du Conseil d'Administration depuis sa création en 2004 jusqu'en 2017.



Dr. Mohamed Farid SALEH

Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration
Membre du Comité Finances et Investissements
Membre du Comité Nominations et Gouvernance

Nationalité : Egyptien

Circonscription : Egypte (Etat et Sociétés)

Année d'expiration du mandat en cours : 2027

Dr. Mohamed Farid SALEH, nommé Président de l'Autorité de Régulation financière (ARF) de la République Arabe d'Egypte en août 2022, est également membre du Conseil d'administration de la Banque Centrale d'Egypte (CBE).

En septembre 2022, il a été élu Président du Comité de la Croissance et des Marchés émergents de l'IOSCO (GEMC) et Vice-président du Conseil de l'IOSCO. En outre, Dr. Farid est l'actuel Vice-président du Conseil consultatif du Réseau GFANZ Afrique.

Tout au long de sa remarquable carrière professionnelle, Dr. Farid a occupé un certain nombre de postes à responsabilité, notamment celui de Président exécutif de la Bourse égyptienne (EGX) depuis août 2017, pour lequel son mandat a été prolongé pour une nouvelle période. Au cours de la même période, il a également occupé de nombreuses fonctions internationales importantes : Président de la Fédération des Bourses euro-asiatiques (FBEA), de 2017 à 2019 et de 2021 à août 2022 ; Président de la Fédération arabe des Marchés de capitaux (FAMC), de 2019 à 2021 ; Président du Groupe de travail des Marchés émergents, au sein de la Fédération mondiale des Bourses (FMB), de 2017 à 2021. Par ailleurs, Dr. Farid a siégé au Conseil d'administration de l'Association africaine des Bourses de valeurs (AABV), de 2017 à août 2022. Avant sa nomination en qualité de Président de l'EGX, il a été Président-directeur général de Dcode EFC -une société de prévisions économiques de premier plan en Egypte.

Entre 2013 et 2016, Dr. Farid a été Consultant externe en capital-risque (CR) et crédit-bail pour le Groupe de la Banque mondiale en Egypte, ainsi que membre du Comité consultatif des marchés de capitaux, établi par l'Autorité de régulation financière (ARF). Il a été vice-président de l'EGX de 2010 à 2011 et chargé de cours à temps partiel, pour les marchés financiers, la finance internationale et les produits financiers dérivés, à l'Université américaine du Caire (UAC) et à l'Académie arabe pour la Science, la Technologie et le Transport maritime (connu sous le sigle 'AASTMT').

Les domaines de réforme qu'il a entrepris sont les suivants : une refonte complète du cadre réglementaire et juridique de l'assurance en Egypte, l'approfondissement de l'inclusion des marchés de capitaux et de l'inclusion financière par la numérisation et l'adoption de nouvelles avancées technologiques dans le domaine de la technologie financière.

Dr. Farid est titulaire d'un doctorat en Economie financière du 'Cardiff Metropolitan University' – au Royaume Uni, d'un LLM en Droit financier et commercial international du King's College London (KCL) – au Royaume Uni, d'un MSc en Finance quantitative de la Bayes Business School - City, University of London – au Royaume Uni, d'un MSc en Economie, Analyse de projets Finance et Investissement de l'Université de York, au Royaume Uni, ainsi que d'un MBA de l'Académie arabe pour la Science, la Technologie et le Transport Maritime (AASTMT), en Egypte. Il est également titulaire d'un certificat en Capital-risque de l'Université de Californie à Berkley (Etats Unis), d'un certificat en Analyse des séries temporelles de Timberlakes, Université de Cambridge (Royaume Uni) et d'une licence en commerce extérieur et économie de Helwan University (Egypte).



M. Kamel MARAMI

Administrateur
Président du Comité Ressources Humaines et Rémunération
Membre du Comité Nominations et Gouvernance

Nationalité : Algérien

Circonscription : Algérie (Etat et Sociétés)

Année d'expiration du mandat en cours : 2027

M. Kamel MARAMI est actuellement Directeur des Assurances et membre de la Commission de supervision des assurances au Ministère des Finances de l'Algérie. Il est, également, membre du conseil national des assurances en Algérie.

Il est assureur agréé et titulaire de diplômes dans les domaines de l'économie et des finances. Il est aussi titulaire d'un diplôme de 3ème cycle en assurances.



M. Hafed Mohamed OMRAN

Administrateur
Membre du Comité Ressources Humaines et Rémunération
Membre du Comité Finances et Investissements

Nationalité : Libyen

Circonscription : Libye, Mauritanie et Tunisie (Etats et Sociétés)

Année d'expiration du mandat en cours : 2027

M. Hafed Mohamed OMRAN est titulaire d'une maîtrise en Science informatique de Coventry University, au Royaume Uni et d'un MBA délivré par Anglia Ruskin University, Londres, Royaume Uni. Il possède également une licence spécialisée en Analyse de Données, délivrée la Faculté de Comptabilité de Gharyan, en Libye.

M. OMRAN est actuellement Président du Conseil d'administration de Libya Insurance Company (LIC). Auparavant, il avait occupé des postes de haut niveau au Libyan Capacity Building Centre, à Malte et au Libya Trade Network (LTNet), en Libye. M. OMRAN a également exercé les fonctions de Directeur exécutif de DAR AL-KIBRA Construction Group, en Libye et celles de chef du département de la distribution et du marketing économique, dans le secteur économique de Gharyan, en Libye.



Mme Faouzia ZAABOUL

Administratrice
Présidente du Comité Finances et Investissements
Membre du Comité d'Audit

Nationalité : Marocaine

Circonscription : Maroc (Etat et Sociétés)

Année d'expiration du mandat en cours : 2027

Inspectrice des Finances de grade exceptionnel, Mme Faouzia ZAABOUL est actuellement Directrice du Trésor et des Finances Extérieures au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration du Royaume du Maroc. Auparavant, elle avait occupé les postes suivants au sein du même ministère : Adjointe au Directeur du Trésor et des Finances Extérieures, chargée du Pôle « Macro-économie et dette intérieure » (2007 – 2010) ; Chef de la Division du Marché des Capitaux (1995 – 2007) ; Chef du Service du Développement des Instruments Financiers (1994 – 1995) et Chef de service du financement bilatéral (1992- 1994).

Mme ZAABOUL occupe différents postes de représentation, notamment ceux qui suivent :

- Gouverneur suppléant pour le Royaume du Maroc au sein de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement et de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, depuis juin 2010 ;
- Administrateur au sein du conseil des autorités de régulation du secteur financier (Bank Al-Maghrib depuis juin 2010, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux depuis mars 2016 et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale depuis avril 2016) ;
- Membre du Comité des Etablissements de Crédit, depuis décembre 2010 ;
- Administrateur au sein du conseil de la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière, depuis 2013 ;
- Administrateur au sein du conseil de la Caisse de Dépôt et de Gestion, depuis mars 2015 ; Présidente du Comité d'Audit et des Risques de la Caisse de Dépôt et de Gestion, depuis mars 2015 ; Membre du Comité Investissement et Stratégie de la Caisse de Dépôt et de Gestion, depuis mars 2015 ;
- Membre de la Commission de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques, depuis juin 2015 ;
- Membre du comité de marché de capitaux depuis octobre 2017 ; Présidente du Sous-comité du comité de marché de capitaux depuis mai 2023 ;
- Membre de la Commission des Transferts d'entreprises publiques au secteur privé, depuis mai 2019 ;
- Administrateur au sein du conseil de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat, depuis décembre 2022 ; Membre du Comité d'audit de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat, depuis avril 2024 ; Membre du Comité stratégie et investissement de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat, depuis avril 2024 ;
- Membre du Comité d'Audit du Fonds Mohammed VI pour l'investissement, depuis mars 2024.

Mme ZAABOUL est titulaire des diplômes suivants : 2ème CES en Sciences Economiques, 1ère année MBA, ESC, Toulouse ; et Diplôme ISCAE (courte durée, Management stratégique).



Mme Delphine TRAORE

Administratrice
Présidente du Comité d'Audit
Membre du Comité Nominations et Gouvernance

Nationalité : Burkinabè

Circonscription : SanlamAllianz Africa Pty Limited

Année d'expiration du mandat en cours : 2027

Delphine Traoré est la Directrice générale de SanlamAllianz General Insurance depuis septembre 2023, à la suite de la combinaison réussie des activités d'Allianz et de Sanlam sur le continent africain.

Avant cette nomination, elle était directrice générale d'Allianz Africa, de novembre 2021 à août 2023, tout en conservant ses fonctions antérieures de membre du Conseil d'administration et de Chef des Opérations, détenues depuis 2017.

C'est en 2005 qu'elle a rejoint le Groupe Allianz, dans la filiale canadienne d'Allianz Global Corporate & Specialty (AGCS). De 2012 à 2017, elle a été la directrice générale d'AGCS Africa en Afrique du Sud.

Titulaire du diplôme Chartered Property and Casualty Underwriter (CPCU) délivré par l'American Institute for Chartered Property Casualty Underwriters, Delphine a siégé consécutivement en tant que Vice-présidente, puis Présidente de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA), et ensuite Présidente de l'Insurance Institute of South Africa. Elle est membre du Conseil d'administration de la Société Africaine de Réassurance (Africa Re), Présidente d'Allianz Insurance Company, Egypte, membre du conseil d'administration de Sanlam Maroc et de celui de SanlamAllianz Côte D'ivoire Assurances, ainsi qu'administratrice non-exécutive d'Alliance for a Green Revolution in Africa (AGRA) et d'Ivanhoe Mines.



Mme Meryem CHAMI

Administratrice
Membre du Comité Nominations et Gouvernance
Membre du Comité Ressources Humaines et Rémunération

Nationalité : Marocaine

Circonscription : AXA

Année d'expiration du mandat en cours : 2027

Mme Meryem CHAMI est diplômée de l'"Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne" et titulaire d'un Executive MBA de l'Ecole des Ponts et Chaussées, ainsi que d'un certificat en Management délivré par le Massachusetts Institute of Technology (MIT).

Elle a commencé sa carrière professionnelle en tant que Consultante en Réseaux et Télécommunications auprès de Siticom, à Paris. Dans ce cadre, elle a travaillé sur des projets en Europe, en Asie et en Afrique, contribuant à développer la présence de Siticom au Maroc.

Une fois rentrée au Maroc, elle a rejoint Attijariwafabank, où elle a occupé successivement les postes de Directrice des Achats du Groupe et de Directrice chargée de la mise en œuvre du Plan directeur des Technologies de l'Information.

En 2008, elle est entrée à l'OCP, la première société marocaine, opérant dans l'industrie minière et chimique, initialement en tant que Chef de cabinet du Directeur général du Groupe et par la suite en tant que Secrétaire générale adjointe du Groupe, chargée de la transformation (RH, SI, Communication, Organisation, Conseils, etc.). Elle a ensuite occupé les fonctions de Directrice Exécutive, chargée de la planification, du pilotage et de la transformation du groupe.

Meryem CHAMI a joué un rôle essentiel dans le lancement au Maroc, en 2015, de Capgemini Engineering le leader mondial de l'ingénierie, en tant que Directrice générale à partir de janvier 2015. Elle a également contribué à développer la présence de cette société en Tunisie, en juillet 2017. En mars 2020, Capgemini Maroc disposait d'un effectif de plus de 2000 ingénieurs et la Tunisie employait près de 300 ingénieurs. Meryem CHAMI était membre du Comité exécutif du Groupe Altran.

En mars 2020, elle a rejoint AXA Assurance Maroc et la CIMA (Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon) en tant que Directrice de la Transformation, avant d'accéder au poste de Directrice générale en octobre 2020.

En septembre 2023, elle a été nommée Directrice générale d'AXA Afrique, couvrant 10 pays.

Par ailleurs, Meryem siège en tant qu'Administratrice indépendante au Conseil d'administration de l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE), de HPS (société leader en matière de paiements) et de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM). Elle est également membre correspondant des Conseillers du Commerce extérieur de France. En sa qualité de représentante d'AXA, elle occupe également des fonctions au sein du Conseil de BMCI (filiale de BNP Paribas au Maroc), de CFG, SCR (réassureur marocain), de l'Assureur des transports publics (CAT) et de nombreuses filiale africaines d'AXA.



Mme Estelle TAGNONGOH TRAORE

Administratrice
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité Ressources Humaines et Rémunération

Nationalité : Ivoirienne

Circonscription : Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale Francophones

Année d'expiration du mandat en cours : 2027

Madame Estelle TAGNONGOH TRAORE est une figure éminente du secteur des assurances en Afrique. Anciennement Administrateur suppléant du Conseil d'Administration de AFRICA RE, elle occupe actuellement le poste de Directrice Générale de deux compagnies d'assurances du Groupe BCP-Maroc en Côte d'Ivoire, à savoir Assurance Atlantique Vie et Assurance Atlantique Non-Vie.

Par ailleurs, elle occupe également des fonctions d'Administratrice dans une structure Agricole nationale ; une société de titrisation sous régionale et membre du comité d'investissement d'un fond Financier sous régional.

Forte d'une solide formation académique, Madame TRAORE est titulaire d'un Executive MBA du Centre des Hautes Études en Assurances (CHEA) de l'Université Paris-Dauphine, d'un Master 2 en Audit, Fiscalité et Contrôle de Gestion de l'Université Cheikh Anta Diop, d'un DESS en Gestion de Projet, et d'une Maîtrise Professionnelle en Gestion et Organisation des Entreprises, décernés par le prestigieux CESAG de Dakar.

Elle a débuté sa carrière en Côte d'Ivoire en 2001 ; ensuite au Sénégal puis au Mali avant de rejoindre en 2007 le groupe Atlantic Financial Group (AFG). Grâce à son expertise et à son leadership, elle a rapidement gravi les échelons, occupant successivement des postes de responsabilité croissante. Elle a été nommée Directrice Générale Adjointe du Groupement Togolais d'Assurances - Compagnie Africaine d'Assurance Vie (GTA C2A-Vie) à Lomé, Togo, avant de devenir Directrice Générale d'Atlantique Assurance Vie en Côte d'Ivoire puis Directrice Générale d'Atlantique Assurance Vie et non Vie

Sa vision stratégique et sa compréhension approfondie des enjeux du secteur ont permis de transformer l'entreprise, en impulsant des initiatives innovantes et en mobilisant son équipe vers des objectifs ambitieux. Son engagement pour le développement du secteur des assurances en Côte d'Ivoire est largement reconnu, notamment par sa participation au Bureau Exécutif de l'Association des Sociétés d'Assurance de Côte d'Ivoire (ASA-CI).

En reconnaissance de ses contributions, elle a été honorée en tant que chevalier de l'Ordre du Mérite Ivoirien le 10 juillet 2023, une distinction remise par le Ministre de l'Économie et des Finances au nom du Président de la République de Côte d'Ivoire et de la Grande Chancelière.

Le leadership incontestable de Madame TRAORE s'exprime également par sa participation active dans une Association caritative et son amour pour le bien-être de la petite enfance.



M. Jean CLOUTIER

Administrateur
Président du Comité Souscription, Gestion des Risques et Gouvernance Informatique

Nationalité : Canadien

Circonscription : FAIRFAX

Année d'expiration du mandat en cours : 2027

M. Jean CLOUTIER est actuellement président de Fairfax International, membre du Comité exécutif de Fairfax Financial Holdings Limited et Vice-président des Opérations internationales. Il est titulaire d'une licence en sciences actuarielles délivrée par le Laval University de Quebec City et membre du Canadian Institute of Actuaries (FCIA) et du Casualty Actuarial Society (FCAS). Il représente Fairfax auprès de nombreux conseils d'administration des filiales et de l'industrie. Institute of Actuaries (FCIA) and the Casualty Actuarial Society (FCAS). He represents Fairfax on numerous subsidiary and industry trade boards.



M. Jacques DJOFACK

Administrateur
Membre du Comité Finances et Investissements
Membre du Comité Souscription, Gestion des Risques et Gouvernance Informatique

Nationalité : Français

Circonscription : Banque Africaine de Développement (BAD)

Année d'expiration du mandat en cours : 2027

M. Jacques DJOFACK est en service à la Banque africaine de Développement en tant que Directeur de la Gestion financière, depuis mai 2021. A ce poste, il assure la direction stratégique et la vision en matière de risques financiers, de gestion de l'actif et du passif et des risques liés à la trésorerie du Groupe de la Banque africaine de développement. Il est également Vice-président du Comité de gestion du Risque de crédit de la Banque. Auparavant, il a travaillé comme Conseiller du Vice-président chargé des Finances. Il était également membre du Conseil d'administration d'Advans Banque Congo, représentant la Banque africaine de Développement.

M. Jacques DJOFACK est entré au service de la Banque africaine de Développement en 2011, en tant que Directeur des Risques financiers. Il a contribué à la promulgation de politiques de gestion financière et de gestion des risques, tout en jouant un rôle déterminant dans l'élaboration de plusieurs documents stratégiques du Conseil, relatifs à la capacité financière de la Banque, notamment ceux portant sur les Perspectives financières à moyen terme de la Banque et le Cadre de viabilité financière à long terme de la Banque.

Avant de rejoindre la Banque africaine de Développement, M. Jacques DJOFACK a acquis une vaste expérience dans le domaine du financement des entreprises et de la gestion des risques, auprès d'organisations internationales telles que Shelter Afrique, à Nairobi (Kenya), une institution de financement du développement du logement, au sein de laquelle il était le Chef du Département de la Gestion des Risques. Il a également occupé divers postes à responsabilité dans le domaine de la gestion des risques et des projets en France, au sein de la Société Générale Corporate & Investment Banking, de Total et d'autres sociétés de conseil.

Il est titulaire d'un doctorat en génie civil de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées à Paris (France) et d'un Executive MBA de l'Université Concordia, au Canada.



M. Olusegun Ayo OMOSEHIN

Administrateur
Membre du Comité Souscription, Gestion des Risques et Gouvernance Informatique
Membre du Comité Finances et Investissements

Nationalité : Nigérian

Circonscription : Nigeria (Etat et Sociétés)

Année d'expiration du mandat en cours : 2027

M. OMOSEHIN est un professionnel pluridisciplinaire, qui possède plus de trois décennies d'expérience pratique dans les domaines de la planification stratégique, de la gestion des risques, de la restructuration organisationnelle et de la gestion des performances dans le secteur de l'assurance.

Il occupe actuellement les fonctions de Commissaire aux Assurances/Premier Responsable, de la Commission nationale des Assurances du Nigeria. Avant sa nomination en avril 2024, il était le Président de l'Association des Assureurs nigériens, l'association faîtière de toutes les compagnies d'assurance et de réassurance au Nigeria, en même temps que Directeur général et Premier Responsable de Old Mutual Nigeria Life Assurance Company Limited, la filiale nigérienne de Old Mutual Group, South Africa.

Il est membre de l'Institut d'assurance agréé du Nigeria (FIIN), et membre de l'Institut des Directeurs (FloD).

M. OMOSEHIN est titulaire d'un M.Sc. en Economie de l'Université de Lagos, au Nigeria, d'un Master en Droit international et d'un diplôme en Diplomatie (MILD), ainsi que d'une licence en Sciences politiques. Il a également suivi l'Oxford Advanced Management and Leadership Programme, au Said Business School, Université d'Oxford, Royaume Uni et un ancien élève de Lagos Business School, Pan African University.

Il a été le Directeur général/Premier responsable de Mutual Benefits Assurance Plc (une compagnie d'assurance cotée en bourse au Nigeria), de 2010 to 2019, ainsi que Directeur général/Premier responsable de AICO General Insurance Company Limited, (alors le bras d'assurance générale d'AICO Insurance Plc, Nigeria). En outre, il a été le Directeur général/Premier responsable d'Admiral Insurance Company Limited (Nigeria) entre 2003 et 2007.



M. Yared MOLA

Administrateur
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité Nominations et Gouvernance

Nationalité : Ethiopien

Circonscription : Afrique de l'Ouest anglophone (Sociétés et 4 Etats), et Afrique de l'Est & Afrique Australe (Sociétés)

Année d'expiration du mandat en cours : 2027

Yared Mola est un cadre éminent du secteur de l'assurance, comptant à son actif plus de trois décennies d'expérience à des postes de direction dans les domaines de l'assurance et de la réassurance, tant en Ethiopie qu'à l'international. Reconnu pour son expertise en matière de leadership stratégique, de gestion du risque et de développement de marché, M. Yared a joué un rôle déterminant dans l'évolution du paysage de l'assurance en Ethiopie.

Au cours des 12 dernières années, il a occupé le poste de Directeur général de Nyala Insurance S.C., l'une des compagnies d'assurance de premier rang en Ethiopie. Sous sa direction visionnaire, Nyala est devenue l'une des compagnies d'assurance du pays les plus rentables et les plus ouvertes aux besoins du client, reconnue pour sa solidité financière, ses produits innovants et ses services de haute qualité. La carrière de M. Yared comprend également un épisode international, au cours duquel il a servi comme consultant en gestion de risques aux Etats Unis.

Sur le plan académique, il est titulaire d'une licence de l'Université d'Addis-Ababa et d'une maîtrise de l'Université de Greenwich, au Royaume Uni. Il poursuit actuellement un doctorat à l'Ecole supérieure de Commerce de Paris, afin d'approfondir son expertise en matière de finance mondiale et de gestion stratégique.

Au-delà de ses responsabilités exécutives, M. Yared a un profond souci du renforcement des capacités dans la profession de l'assurance. Il contribue activement à la formation et à l'encadrement de professionnels, préparant la prochaine génération de leaders de l'assurance en Ethiopie.

En tant que Président de l'Association des Assureurs éthiopiens, Yared Mola est un ardent défenseur de la transformation du secteur. Son leadership met l'accent sur l'approfondissement de la pénétration de l'assurance, la meilleure sensibilisation du public sur la valeur de l'assurance et le fait de favoriser le développement global de ce secteur en Ethiopie. Il travaille en étroite collaboration avec les régulateurs, les différentes parties concernées, ainsi que les partenaires internationaux, afin de positionner l'assurance en tant que pilier de la résilience économique et de la croissance inclusive.

C'est en reconnaissance de son leadership exemplaire et de son impact sur le secteur, que M. Yared s'était vu attribuer en 2019 le prix du Directeur Général de l'Année dans le secteur de l'Assurance, par l'Organisation des Assurances Africaines (OAA).

Dirigeant à la fois visionnaire et pragmatique, Yared Mola continue à mener l'industrie de l'assurance en Ethiopie vers un avenir de croissance, de confiance et d'innovation, tout en contribuant de manière significative à l'avancement de ce secteur dans toute l'Afrique.

DIRECTION GENERALE

**Alhaj Kaddunabbi Ibrahim LUBEGA**

Administrateur
Membre du Comité Ressources Humaines et Rémunération
Membre du Comité Souscription, Gestion des Risques et Gouvernance Informatique

Nationalité : Ougandais

Circonscription : Afrique de l'Est, Afrique Australe et Soudan (12 Etats)

Année d'expiration du mandat en cours : 2027

Alhaj Kaddunabbi Ibrahim LUBEGA a le statut de membre et professionnel certifié de l'Institut australien et néozélandais de l'Assurance et des Finances (ANZIIF), disposant d'une expérience pratique de plus de 20 ans dans les opérations financières, la réglementation et la supervision. Il a une passion pour la bonne gouvernance, l'élaboration de politique, la fixation de normes et le renforcement de capacités. Il occupe actuellement les fonctions de Directeur général de l'Autorité de l'Autorité de réglementation des Assurances en Ouganda (IRA) et de Président de l'Association des Superviseurs d'assurance d'Afrique orientale (EAISA).

Alhaj Kaddunabbi est également l'ancien président de l'Association des Assurances africaines (OAA), poste qu'il a occupé de 2017 à 2018. En qualité de premier responsable, il a dirigé plusieurs réformes (juridiques et réglementaires) visant à renforcer le rôle de surveillance de l'Autorité.

Avant d'assumer ses responsabilités actuelles, Alhaj Kaddunabbi était un législateur au Parlement de la République d'Ouganda pendant 10 ans, où il a présidé le Comité parlementaire chargé de l'Economie nationale et le Conseil d'administration du Régime de pension. D'autre part, il a été un membre exécutif de l'Union parlementaire de l'Organisation de la Conférence islamique. Au cours de son mandat de 10 ans au Parlement, Alhaj Kaddunabbi a participé étroitement aux sessions d'examen des programmes gouvernementaux et de toutes les questions relatives à l'économie nationale et à la finance, ainsi qu'au suivi de l'état de l'économie nationale.

Alhaj Kaddunabbi est membre du Comité de pilotage du projet de régionalisation et de développement du Secteur financier communautaire de l'Afrique de l'Est, du Comité faïtier de développement des marchés financiers, et du Comité directeur du Secteur de la Responsabilité, entre autres. Il apporte à ces comités son expertise dans les disciplines financières et législatives. En outre, il siège au sein de comités régionaux et internationaux tels que le Comité directeur du secteur financier des assurances d'Afrique de l'Est et des projets de régionalisation, ainsi qu'à l'Association internationale des Superviseurs d'Assurance. Ces activités lui ont permis d'acquérir une meilleure compréhension du mode de fonctionnement des marchés financiers au sens large, allant de l'assurance, des pensions et de la banque, au marché des capitaux.

Alhaj Kaddunabbi est titulaire d'un doctorat en Administration des Affaires (en cours de finalisation) et d'une maîtrise en Politique économique et Planification de l'Université de Makerere, en Ouganda. Il possède également une licence en Sciences économiques de cette même Université de Makerere.

Administrateurs suppléants

M. Oussama BENAMIROUCHE
M. Milad M. QASHOUTA
Mr Omar GOUDA
M. Etienne RAMBA
Dr Baghayo SAQWARE
M. Netsanet LEMESSA

Mme Safaa TALBI
M. Sandeep JAIN
M. Edwyn O'NEILL
M. Ilyes HASSIB
M. Abdelhadi El Omari
M. Oye Hassan-Odukale

**Dr. Corneille KAREKEZI**

Directeur Général du Groupe

Dr. Corneille KAREKEZI a accédé à son poste actuel de Directeur Général du Groupe après avoir occupé les fonctions de Directeur Général adjoint/Chef des Opérations pendant 2 ans (2009-2011), et avoir siégé au Conseil d'Administration du Groupe pendant 3 ans (2003-2005).

Sa carrière professionnelle avait débuté dans le secteur de l'assurance directe, au sein duquel il a eu à occuper des postes de responsabilité dans la quasi-totalité des départements – finances, marketing, réassurance et services techniques – pour le compte des sociétés d'assurance de premier rang au Burundi et au Rwanda, jusqu'à son accession au poste de Directeur Général de la SONARWA, alors société leader de l'assurance au Rwanda.

Dr. KAREKEZI est titulaire d'une licence en Economie (Université du Burundi), d'un Master en Gestion (Université du Burundi), outre des diplômes d'études supérieures en Gestion des entreprises (Ecole de Commerce d'Edinburgh- et Université de Liverpool, au Royaume Uni), d'un Doctorat Honoris Causa en Gestion des entreprises (Commonwealth University, Royaume Uni), ainsi que d'un Doctorat en Gestion des entreprises (Ecole de Commerce de Paris, en France et Institut international de Gestion Galilée, en Israël).

Dr. KAREKEZI parle couramment l'anglais, le français, le swahili et d'autres langues africaines.

Depuis 1996, il a contribué de manière significative au développement de l'assurance et de la réassurance en Afrique, grâce à sa participation à plusieurs initiatives nationales, régionales et continentales et à son leadership, outre ses interventions lors de nombreux séminaires, conférences, symposiums et autres forums dans le monde, en particulier sur des questions liées au développement de l'assurance et à la réduction du déficit de protection en matière d'assurance, à la gestion des risques pour le développement, à l'insurtech et, de manière générale, sur des questions relatives au développement économique et au leadership.

Dr. KAREKEZI a servi en qualité de président et/ou de membre des organes directeurs de diverses institutions financières et fondations en Afrique et dans le monde. Il est actuellement Président du Conseil d'Administration d'Africa Re (South Africa) Limited, Président du Conseil d'Administration d'Africa Retakaful Company (Egypte), Membre du Comité Exécutif de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA) dont il préside le Comité des Finances, Président de la Fondation de l'OAA, 2ème Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Alliance des Institutions Financières Multilatérales Africaines (AAMFI), ainsi que membre du Conseil Exécutif de la Société Internationale d'Assurance (IIS).

**M. Ken AGHOGHOVIA**

Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations

M. Ken AGHOGHOVIA a été recruté à Africa Re en 1985. Depuis, il a occupé différentes fonctions avant d'être nommé tout premier Directeur du Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest anglophone en 2009 ; il a fortement contribué au redressement de ce centre de production et des pools Pétrole & Energie et Aviation africains.

M. AGHOGHOVIA est titulaire du Bachelor's of Science in Insurance (Nigeria) et d'un Master's

Degree in Business Administration (Nigeria). Il est membre associé de l'ACII et membre (FCII) du Chartered Insurance Institute (Royaume-Uni) Il a été membre de diverses commissions professionnelles régionales.

M. AGHOGHOVIA est Directeur Général Adjoint/Chef des opérations d'Africa Re depuis le 1er juillet 2011.

DIRECTEURS CENTRAUX

**M. Ephraim Kiiza BICHETERO**

Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations Elu

M. Ephraim Kiiza BICHETERO a débuté sa carrière en 1994 en tant que Souscripteur stagiaire à Pan World Insurance Uganda, avant de gravir les échelons pour devenir le responsable du département de la Réassurance. Il est entré en 1998 à Goldstar Insurance Uganda, en tant que responsable de la souscription, des sinistres et de la réassurance, avant d'accéder au poste de Directeur général adjoint. En 2002, il a été recruté en tant que Chef des Opérations Techniques, en charge de la souscription, de la réassurance et des sinistres, au sein de ce qui s'appelait alors United Assurance Ltd (à présent UAP Old Mutual General Insurance Uganda Ltd).

M. BICHETERO a rejoint Africa Re en juin 2004, en qualité de Souscripteur au Bureau régional de Nairobi. Il a ensuite gravi les échelons, pour devenir Sous-directeur des Opérations Techniques et Directeur régional adjoint. Nommé dans un premier temps en qualité de Directeur régional par intérim en juillet 2017, il est devenu le Directeur régional du Bureau régional de Nairobi en janvier 2018.

M. BICHETERO a accédé au poste de Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations Elu d'Africa Re le 1er juillet 2024.

Il est titulaire d'une licence en Lettres de l'Université Makerere de Kampala, en Ouganda et d'un Executive MBA de United States International University, à Nairobi, au Kenya. En outre, il possède un Associate Diploma du Chartered Insurance Institute de Londres (ACII).

M. BICHETERO a siégé au sein de conseil d'administration et/ou de comité de conseils d'administration de diverses organisations internationales, notamment de l'ATI (African Trade Insurance Agency), de Shelter Afrique, de l'Organisation of East and Southern Africa Insurers, ainsi que de l'Insurance Training and Education Trust, Kenya. Il a été en outre membre de plusieurs comités techniques d'assurance et de réassurance en Ouganda et au Kenya.

**Mme Silifat AKINWALE**

Directrice, Audit Interne

Mme AKINWALE est une professionnelle jouissant d'une expérience de plus de 30 ans dans divers domaines de l'audit, de la comptabilité, des finances et de l'administration. Sa carrière professionnelle a débuté à Deloitte, où elle a travaillé pendant 12 ans, fournissant des services d'assurance et de conseils à des organismes des secteurs privé et public, tout à la fois.

C'est en août 2003 qu'elle a rejoint Africa Re, en tant que Comptable principal. Au cours de sa première année d'activité, elle a élaboré le premier manuel comptable de la Société. Elle a été promue au poste de Sous-directeur, Reporting financier, en janvier 2006. En cette qualité, elle a joué les premiers rôles dans le cadre de l'adoption par la Société, pour la première fois, des Normes internationales de reporting financier (IFRS), ainsi que dans l'élaboration des politiques et directives

comptables du Groupe en matière de reporting financier. Elle a servi à ce poste au Siège et dans deux bureaux régionaux, à savoir ceux de Nairobi, au Kenya et du Caire, en Egypte. Au sein de ces bureaux régionaux, Mme AKINWALE avait la responsabilité globale du reporting financier, du contrôle budgétaire et des fonctions administratives.

Elle a été nommée Directrice de l'Audit interne en septembre 2022.

Mme AKINWALE est titulaire d'une Licence en Sociologie et Anthropologie de l'Université Obafemi Awolowo et d'un diplôme de troisième cycle en Gestion des Affaires internationales, de l'Université de Londres. Elle est Expert-comptable, membre de l'Institut des Experts comptables du Nigeria et de l'Association des Comptables professionnels internationaux certifiés.

**Ms Yvonne PALM**

Directrice, Gestion des Risques et Conformité

Mme Yvonne PALM est entrée au service d'Africa Re en qualité de Directrice de la Gestion des Risques, de la Conformité et des Services Actuariels le 27 novembre 2019.

Avant de rejoindre Africa Re, elle était Actuaire Principale à Travelers Syndicate Management à Londres, poste dans le cadre duquel elle supervisait les réserves, les provisions techniques, la planification des activités et la présentation des résultats aux autorités de contrôle et à la Direction.

Elle a débuté sa carrière à Ernst & Young aux Etats-Unis, en qualité d'actuaire principale pour des clients multinationaux, y compris des (ré) assureurs, des captives et des sociétés qui

auto-assurent leur exposition. Elle a par la suite occupé des postes importants dans l'actuariat à Markel International et ACE European Group à Londres (Royaume-Uni). Son expérience professionnelle s'est nourrie aux Etats-Unis, en Europe et en Amérique Latine, ainsi qu'en Afrique, au Moyen-Orient et dans la région australasienne grâce à la plate-forme Lloyd's.

Mme Yvonne PALM est membre de la Casualty Actuarial Society (Etas-Unis) et de l'Institute and Faculty of Actuaries (Royaume-Uni). Elle est titulaire d'un Bachelor of Arts Degree obtenu à Grinnell College (Etats-Unis), diplôme obtenu avec la distinction Phi Beta Kappa en Mathématiques et en Economie.



M. Guy B. FOKOU

Secrétaire de Société; Directeur, Ressources Humaines

Nommé Secrétaire de Société à Africa Re en janvier 2024, M. Guy B. FOKOU cumule actuellement ces fonctions avec celles de Directeur des Ressources Humaines.

Avec plus de deux décennies d'expérience polyvalente à des postes de direction dans divers secteurs (Assurance/Réassurance, Pétrole et Gaz, Affaires humanitaires, Communication, Logistique), à la tête d'équipes diverses et dans un environnement d'entreprise vaste, matriciel et complexe, M. Fokou a débuté sa carrière professionnelle en tant que stagiaire en gestion des Ressources humaines à Bolloré Cameroun (devenu « Africa Global Logistics »). Il a ensuite rejoint Multiprint Sérigraphie (un groupe d'entreprises de premier plan dans le domaine de l'impression et de la communication au Cameroun) en tant que responsable des Ressources humaines et du Service juridique, avant d'accéder finalement au poste de Directeur des Ressources Humaines du groupe.

Arrivé à Africa Re en 2014 en tant que Sous-directeur des Ressources humaines et de l'Administration, c'est en 2019 que M. FOKOU a été nommé au poste de Directeur des Ressources Humaines. Ses fonctions se sont élargies lorsqu'il a servi en qualité de Directeur

de l'Administration et des Services généraux par intérim, de mai 2022 à juin 2024.

Avant de rejoindre Africa Re, M. FOKOU était Directeur des Ressources humaines et de l'Administration/Secrétaire de Société à Total Energies Cameroun, où il était responsable des Ressources humaines, des Affaires juridiques et de l'Assurance, ainsi que des Services généraux.

Au cours de sa carrière, M. FOKOU a eu à occuper plusieurs postes clés, notamment ceux de Sous-directeur des Ressources Humaines à Ecobank Cameroun, Conseiller en RH et Développement des Organisations du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre des Villages d'Enfants SOS (Yaoundé), supervisant 13 pays de la Région, ainsi que Directeur des Ressources Humaines du Groupe ACTIVA (Assurance) au Cameroun.

Il est titulaire d'un MBA obtenu à l'Ecole de commerce de l'African Leadership University (ALU) de Kigali, au Rwanda, d'un Master professionnel en Gestion des Ressources Humaines de l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC) de Douala, au Cameroun, ainsi que d'une Maîtrise en Droit des Affaires de l'Université de Douala.



M. Mesfin Abebe DAMTEW

Directeur, Opérations Centrales & Risques Spéciaux

M. Mesfin Abebe DAMTEW a commencé sa carrière professionnelle en tant que qu'ingénieur concepteur au sein de ce qui était alors appelé Engineering Design & Tool Enterprise en Ethiopie, avant de rejoindre le secteur de l'assurance. En 1995, il a rejoint Ethiopia Insurance Corporation (EIC) en tant qu'Inspecteur Incendie et Ingénierie, un poste dans lequel il a mené des missions d'évaluation à priori et à posteriori de risques, avant d'être promu en 2003 au poste de Superviseur principal dans le Département des Affaires maritimes et Aviation. Entre 2008 et 2013, il a occupé diverses fonctions au sein de la même Société, à savoir Directeur adjoint de la principale succursale, Directeur de District et Directeur général adjoint pour l'Assurance générale, avant de rejoindre Africa Re en septembre 2013 en tant qu'ingénieur souscripteur au Bureau régional de Nairobi.

Après avoir exercé pendant 11 ans diverses fonctions

au Bureau régional d'Africa Re à Nairobi, M. Mesfin a accédé au poste de Sous-directeur, Souscription et Marketing, le 1er août 2021. Il a été un membre actif de l'Association des Réassureurs du Kenya (AKR) et en a présidé le comité technique pendant un an (de 2023 à 2024).

M. Mesfin est diplômé de l'Université d'Addis-Abeba, où il a obtenu une Licence en Génie mécanique et il est titulaire d'un Master of Business Administration (MBA) de l'USIU (l'Université internationale des Etats Unis) en Afrique, à Nairobi, au Kenya. Par ailleurs, il a suivi un certain nombre de stages de courte durée en assurance auprès d'une variété d'institutions.

D'autre part, il a participé à de nombreux séminaires, sur place et à l'étranger, animant à diverses occasions des formations sur les enquêtes de risque, les risques dommages aux biens, ainsi que la souscription en assurance technique et maritime.



M. Moussa BAKAYOKO

Directeur, Finances et Comptabilité

M. Moussa BAKAYOKO a été nommé Directeur des Finances et de la Comptabilité, le 7 septembre 2022.

Avant cette nomination, il a exercé les fonctions de Directeur de l'Audit interne, d'octobre 2020 à septembre 2022 et celles de Sous-Directeur Finances et Administration au Bureau Régional d'Africa Re à Maurice, de 2014 à 2020. C'est en 2006 que M. BAKAYOKO a intégré les effectifs d'Africa Re, en qualité de Contrôleur Financier. Il a par la suite occupé les postes de Directeur par intérim, Finances et Comptabilité du Groupe, ainsi que de Sous-directeur, Finances et Administration, du Bureau Régional de Lagos.

M. BAKAYOKO a commencé sa carrière au cabinet d'audit Uniconseil en 1988, avant d'être recruté par Protection Ivoirienne, compagnie d'assurance où il a été Chef Comptable pendant 5 ans ; il rejoint ensuite Chronopost International Côte

d'Ivoire, au poste de Directeur Administratif et Financier, en 1999.

Il jouit d'une expérience de plus de 30 ans dans les finances, l'audit et l'administration, dans les secteurs de l'assurance et de la réassurance.

M. BAKAYOKO est titulaire d'une licence en économie et d'une maîtrise en sciences techniques comptables et financières (MSTCF/DECF). Il est également titulaire d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en finances. Ces trois diplômes ont été obtenus à l'Université d'Abidjan. En outre, il a suivi divers stages de formation en finance et comptabilité.

Distinction honorifique : M. BAKAYOKO a été le Meilleur Employé de la Société Africaine de Réassurance en 2014.



M. Chris SAIGBE

Directeur, Opérations Vie

M. Chris SAIGBE a travaillé comme spécialiste de l'assurance vie au Nigeria pendant plusieurs années avant d'intégrer la Société Africaine de Réassurance (Africa Re), en janvier 2009. Il compte plus de 30 ans d'expérience dans la gestion de l'assurance vie et la réassurance vie. Il est titulaire d'un Bachelor of Science in Economics, de l'Université Obafemi Awolowo, et d'un Master's degree in Economics, obtenu à l'Université de Lagos, (Nigeria). M. Chris SAIGBE est également

titulaire d'un Master of Business Administration délivré par la Moi University de Nairobi, au Kenya. Il est membre associé du Chartered Insurance Institute of Nigeria (CIIN) et Planificateur financier agréé. Grâce à sa très grande expérience en assurance vie et en réassurance vie, il peut montrer la voie à l'équipe vie d'Africa Re, pour lui permettre de souscrire des traités vie appropriés et de satisfaire les attentes des clients.



M. Roger BONG BEKONDO

Directeur, Communication et Affaires publiques

M. Roger BONG BEKONDO est un professionnel chevronné, qui possède une riche expérience nationale et internationale. Il est traducteur-interprète de formation (Masters en Interprétation -1995- et Masters en Traduction -1990) et est titulaire d'un Executive MBA (2008) obtenu auprès de l'institut de gestion dénommé East and Southern African Management Institute (ESAMI), à Arusha, en Tanzanie. Sa carrière internationale (Africa Re, Lagos, Nigeria, depuis 2008 et Tribunal pénal international des Nations Unies pour le Rwanda -TPIR- de 2004 à 2008) a été précédée d'un parcours solide au sein de son pays d'origine, le Cameroun, où il a servi à la

Présidence de la République, de 1996 à 2004 et au Ministère des Finances, de 1991 à 1996.

Le 1er juillet 2024, il a été nommé Directeur de la Communication et des Affaires publiques à la Société africaine de Réassurance (Africa Re). Sa principale mission au sein du Groupe Africa Re consiste à superviser le département de la Communication et des Affaires publique ; il est responsable de la communication d'entreprise, des relations avec les pays hôtes, des services de protocole, des affaires consulaires et de visas, de la logistique de voyage, des services linguistiques, ainsi que de la gestion des archives, des questions liées à la responsabilité sociale d'entreprise (CSR), etc.



M. Adil ESSOUKKANI

Directeur, Technologies de l'Information et de la Communication

M. Adil ESSOUKKANI est titulaire d'une licence en informatique et d'une maîtrise en gestion de programmes obtenus à l'ESC de Lille, en France. Il a plus de 15 ans d'expérience dans le secteur des assurances.

Avant de rejoindre Africa Re, M. ESSOUKKANI était Directeur des Systèmes d'Information chez SAHAM Angola Seguros (2017-2019).

Il a également occupé les postes suivants : Directeur de projet chez Saham Finances ; Directeur du centre de solutions du groupe

SAHAM Finances ; Directeur des systèmes d'information dans une société de leasing (WAFABAIL) ; Chef de projet et business analyst chez AXA assurance Maroc.

M. Adil ESSOUKKANI a débuté sa carrière en 1999 en tant qu'ingénieur étude et développement.

M. ESSOUKKANI a intégré la Société Africaine de Réassurance en septembre 2019, au poste de Directeur des Technologies de l'Information et de la Communication.



M. Alain ZONGO

Directeur, Trésorerie et Investissements

M. Alain ZONGO est un professionnel de l'investissement, qui possède plus de 20 années d'expérience dans le secteur financier. C'est un chef d'équipe très apprécié, qui a travaillé pour plusieurs banques, notamment Ecobank et d'autres organisations de bonne renommée. Avant d'accéder à son poste actuel, il a occupé celui de Sous-directeur du Trésor et des Investissements.

M. ZONGO est titulaire d'un diplôme en physique et chimie obtenu auprès de l'Université de Ouagadougou et d'une Licence en génie mécanique. Cela lui a permis de travailler au service d'Air Afrique, entre 1995 et 2002.

Il s'est ultérieurement réorienté vers la banque et la finance, en obtenant une Licence en gestion d'entreprise auprès de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, puis une Maîtrise en Banque et Finance au CESAG de Dakar et un MBA à Roehampton University, au Royaume Uni.

En outre, il est titulaire d'une variété de certificats dans les domaines de la trésorerie, des investissements et de la gestion des actifs et passifs, délivrés par l'INSEAD et par la New York University.



M. Oluseye OLAKANMI

Chef de Cabinet et Responsable de la Stratégie

Depuis son entrée à Africa Re en 2011, par le biais du Programme des Jeunes Professionnels, M. Oluseye OLAKANMI a occupé plusieurs postes dans divers secteurs, assumant progressivement des responsabilités croissantes : Agent, Gestionnaire, Gestionnaire principal, Sous-directeur et à présent Directeur, au sein de la Société. Il a été le premier cadre chargé du Bureau de la Gestion de la Stratégie, ayant la responsabilité d'apporter un appui à la Direction Exécutive dans le cadre de la formulation et de l'exécution de la Stratégie d'entreprise. IL est titulaire d'une licence obtenue avec mention à l'Université

d'Ibadan (Nigeria) et d'un Master in Business Administration de l'Université de Cape Town (Afrique du Sud). Il a reçu plusieurs distinctions pour ses résultats académiques et ses certifications professionnelles pertinentes. Le 1er juillet 2024, il a été nommé Directeur du Cabinet et de la Stratégie, pour la supervision du Bureau de la Direction Exécutive. Il assumera à ce titre la responsabilité de la gestion de la stratégie, de l'appui exécutif, de la gestion des cycles, de l'excellence opérationnelle, de la collaboration interne, des rapports de projet, ainsi que toute autre tâche ou mission spéciale pouvant s'avérer nécessaire.



Dr Kantam NAGOU

Directeur, Services Généraux

Dr Kantam Nagou possède plus de deux décennies d'expérience progressive et variée au sein d'institutions financières internationales.

En septembre 2003, il est entré à la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en tant que Responsable des Systèmes d'Information, au siège de la Banque sis à Dakar, au Sénégal. Il était notamment chargé de superviser les Services de technologie de l'Information pour le compte de l'Institution du Fonds de pension de l'Union monétaire ouest-africaine (CRRAE-UMOA).

Ayant rejoint Africa Re en 2009, il a travaillé dans différentes fonctions avant d'accéder au poste de Directeur des Services Généraux. Il a été nommé Sous-directeur chargé de la Gestion des projets et de la Sécurité des informations en août 2021, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en qualité de Directeur des Services Généraux en 2024.

Dr. Kantam Nagou est titulaire d'un Doctorat en Ingénierie (D.Eng.) de la George Washington University (USA), avec spécialisation en Analyse de Cybersécurité, d'un Executive

MBA Degree en Gestion d'entreprise (Entrepreneuriat) de la Faculté d'Economie et de Gestion de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal), ainsi que d'une Maîtrise en Systèmes d'Information et Télécommunications de l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal).

Par ailleurs, il est titulaire de plusieurs certifications en matière de défense de cybersécurité et de leadership, notamment celles dénommées comme suit : Information Systems Security Professional (CISSP), Certified Ethical Hacker (CEH), Certified Chief Information Security Officer (CCISO), Certified in Risk and Information Systems Control (CRISC) et Certified Information Security Manager (CISM). Ces qualifications lui confèrent l'expertise nécessaire pour mener à bien les objectifs stratégiques en matière de cybersécurité, en maintenant un niveau de risque acceptable.

Dr. Kantam Nagou parle couramment l'Anglais, le Français et diverses langues africaines.

DIRECTEURS REGIONAUX, DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE FILIALES ET REPRÉSENTANT LOCAL



Mme Temitope AKINOWA

Directrice Régionale, Bureau de Lagos

Mme Temitope AKINOWA a débuté sa carrière en 2000, au sein de Lasaco Assurance Company, en tant que cadre marketing. En mai 2000, elle a rejoint Cornerstone Insurance Plc, où elle a été affecté au service Souscription et Développement commercial. Employée en tant que stagiaire diplômée, elle a gravi les divers échelons pour accéder, en 2004, au poste de Chef de l'Unité Pétrole et Gaz qu'elle occupera jusqu'en 2008.

Mme Temitope AKINOWA a intégré les effectifs d'Africa Re en qualité de Souscriptrice Adjointe en 2008, et y a gravi les échelons pour devenir Sous-Directrice Souscription et Marketing en 2018. Par la suite, en mars 2020, elle est nommée Directrice

Régionale du Bureau de Lagos à titre intérimaire, avant d'être confirmée à ce poste en avril 2021.

Elle est titulaire d'un diplôme en assurance délivré par le Polytechnic d'Ibadan (Nigeria), et d'un Master's en Gestion d'entreprise, obtenu à l'Université Abubakar Tafawa Balewa de Bauchi (Nigeria). Elle est membre du Chartered Insurance Institute of Nigeria.

Forte de plus de 23 ans d'expérience dans le domaine de l'assurance et de la réassurance, elle a participé à de nombreux séminaires à l'étranger et sur le plan local et a présenté de nombreux articles portant sur l'assurance, localement et à l'international.



M. Mohamed Larbi NALI

Directeur Régional, Bureau de Casablanca

M. Mohamed Larbi NALI a rejoint Africa Re en juillet 2016. Il débute sa carrière en 1993 en tant que Directeur du Département Vie de la Société Centrale de Réassurance (SCR). Entre 1997 et 2012, il a assumé successivement plusieurs responsabilités : directeur de l'Actuariat, directeur délégué en charge des pôles Marchés et Technique, etc. En 2012, il est nommé directeur général de la Société Centrale de Réassurance (SCR).

Il est fondateur de l'Association marocaine des actuaires et en a été le président entre 2010 et

2013. M. NALI a été également président du Centre africain pour le risque catastrophique (ACCR en anglais), vice-président de l'Organisation Africaine des Assurances (AIO) et vice-président de la Fédération des Assurances Arabes (GAIF).

Il est titulaire du Diplôme d'études supérieures en sciences mathématiques obtenu à l'Université catholique de Louvain en Belgique et d'une Maîtrise en sciences actuarielles de l'Ecole de Commerce de l'Université catholique de Louvain, en Belgique.



M. Gamal Mohamed SAKR

Directeur Régional, Bureau du Caire

M. Gamal Mohamed SAKR a intégré les effectifs d'Africa Re en juillet 2020 au poste de Directeur Régional Adjoint du Bureau Régional du Caire, puis a été promu Directeur Régional en janvier 2021.

Il a commencé sa carrière en 1992 dans le secteur bancaire, puis a rejoint celui des assurances en 1993, et a travaillé en tant que Responsable de la Réassurance à Pharaonic Insurance. Il devient Chef du Département de la Réassurance en 1999. Il est recruté par GIG Egypt en 2000 au poste de Manager en charge de la Réassurance, et par AIG Egypte en 2002 comme Gestionnaire du Patrimoine Immobilier. Il entre par la suite au service d'Allianz Egypte en 2007, en qualité de Chef de l'Assurance Générale.

En 2013, M. SAKR rejoint Rajhi Takaful, 3ème compagnie d'assurance de l'Arabie Saoudite, au poste de Chef de Takaful Général ; en 2017, il rentre en Egypte et intègre Misr Insurance, numéro un de l'assurance dans le pays, en qualité de Vice-président (membre du Conseil d'Administration) Assurance et Réassurance.

M. SAKR est titulaire d'une licence en comptabilité obtenue à l'University of Ain Shams, au Caire. Il est membre associé (ACII) du Chartered Insurance Institute de Londres.



M. Olivier N'GUESSAN-AMON

Directeur Régional, Bureau d'Abidjan

Après 7 ans à la tête de la section de production Vie et Non-Vie de compagnies d'assurances en Côte d'Ivoire, M. Olivier Nguessan a dirigé le bureau de SCOR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre francophone. Il a également été directeur général de la Compagnie Nationale d'Assurances pendant 3 ans avant d'être recruté à Africa Re en 2005 en tant que souscripteur principal. Il a été directeur adjoint du Bureau régional d'Abidjan de janvier

2008 à mars 2011, date à laquelle il a été promu au poste de directeur de ce bureau régional.

M. N'GUESSAN est titulaire d'une maîtrise en Economie d'entreprise (Université Nationale Côte d'Ivoire - Abidjan Cocody) et du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Assurance délivré par l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé (Cameroun).



Dr Phocas NYANDWI

Directeur Régional, Bureau de Nairobi

Dr. Phocas NYANDWI totalise plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'assurance et de la réassurance. Il a débuté sa carrière dans l'assurance directe au Burundi, où il a servi pendant plus de 10 ans à divers postes de direction, dans les affaires vie et non-vie. En 2008, il a été recruté par Kenya Reinsurance Corporation (Kenya Re) en qualité de Souscripteur Non-Vie en charge des marchés francophones. Il a intégré les effectifs d'Africa Re en 2010, au Bureau régional de Nairobi, où il a servi pendant 9 ans. Avant sa nomination à son poste actuel au siège, il était Sous-directeur, Souscription et Marketing, au Bureau régional de Nairobi.

Il est titulaire d'un Doctorat en Business Administration (DBA) de la United States

International University – Africa (USIU-A) et d'un diplôme d'enseignement universitaire supérieur obtenu à l'Institut Africain d'Assurance (IAA) de Tunisie. Expert certifié en micro-assurance (Frankfurt School of Finance and Management), il a été un membre actif du Comité technique de l'Association of Kenyan Reinsurers -association des réassureurs du Kenya- (AKR) de 2011 à 2019.

Dr. Phocas NYANDWI a été désigné Directeur des Opérations Centrales et des Risques Spéciaux au Siège d'Africa Re, le 1er août 2019 et le 1er juillet 2024, il a été nommé directeur régional du bureau régional de Nairobi.



M. Vincent MURIGANDE

Directeur Régional, Bureau de Maurice

M. Vincent MURIGANDE a intégré les effectifs d'Africa Re en janvier 2012, en qualité de Senior Manager, Souscription et Marketing, au Bureau Régional d'Abidjan. En septembre 2018, il a été nommé Sous-Directeur, Souscription et Marketing, puis a été promu Directeur Régional, Bureau de Maurice, en avril 2020.

Avant de rejoindre Africa Re, M. MURIGANDE était Directeur Général de Jubilee Insurance Burundi. Il a débuté sa carrière dans l'assurance en 1996 à la SONARWA, au Rwanda, où il a occupé différents postes, avant d'être promu Directeur Technique de 2005 à 2010.

M. MURIGANDE est titulaire d'un Executive MBA délivré par le British Institute of Management and Technology, Campus d'Abidjan, d'une Licence professionnelle en assurances, obtenue à l'Ecole Nationale d'Assurances de Paris (ENASS), ainsi que d'un Diplôme de l'Institut Africain des Assurances de Tunis (IAA).

Il a été membre de nombreux comités techniques des assurances au Rwanda et dans les pays membres du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA).



M. Andy TENNICK

Directeur Général de la filiale African Reinsurance Corporation South Africa (ARCSA)

Après avoir achevé ses études universitaires en 1986, M. Tennick fut recruté à Swiss Re à Johannesburg en tant que stagiaire. Il y passa finalement 14 ans au cours desquels il occupa plusieurs fonctions, en particulier dans les domaines de la souscription et de la gestion des clients.

Il quitta Swiss Re au profit d'Imperial Holdings Group à Johannesburg et créa Imperial Reinsurance, avant de passer à Regent Insurance, section assurance du Groupe, où il

allait exercer diverses responsabilités, notamment dans les domaines de la souscription, de la réassurance et de la gestion des risques. Il était co-directeur général de Regent Insurance Group au moment où il en partait.

M. Tennick est titulaire d'un Bachelor of Commerce Degree délivré par University of Cape Town.

Il a été nommé directeur général d'African Reinsurance Corporation South Africa en avril 2018.



M. Yousif El Lazim GAMMA

Directeur Général d'Africa Retakaful

M. Yousif El Lazim GAMMA a été nommé Directeur Général d'Africa Retakaful, et Représentant Local d'Africa Re au Soudan, en janvier 2021.

Avant cette nomination, M. GAMMA était Directeur Régional par intérim du Bureau Régional du Caire (Afrique du Nord-Est et Moyen-Orient) depuis mai 2020 ; il était également Sous-directeur Opérations Techniques dans le même Bureau Régional. C'est en juillet 2009 qu'il a intégré Africa Re en qualité de Souscripteur Principal au Bureau Régional du Caire.

M. GAMMA a débuté sa carrière en 1991 comme souscripteur à la National Reinsurance Company (Soudan), où il a travaillé pendant 7 ans au Département Non Maritime. En 1998,

il entre au service de Greater Nile Petroleum Operating Company (GNPOC) en tant que Chef de l'Unité Risques et Assurance. En 2005 il est recruté par Savanna Insurance Company, au poste de Directeur en charge de toutes les activités de direction.

M. GAMMA est titulaire d'une licence en économie (avec mention) obtenue à l'Université de Khartoum ; d'un MBA délivré par la School of Business Administration (Université de Khartoum) et d'un MBA obtenu à l'Université allemande du Caire/German University of Cairo (GUC). Il est membre associé (ACII) du Chartered Insurance Institute de Londres.

M. GAMMA a participé à de nombreux séminaires, ateliers et conférences.



M. Debela HABTAMU

Représentant Local, Bureau local d'Addis-Abeba

M. Debela HABTAMU a commencé sa carrière à Ethiopian Insurance Corporation, en 1997. Il a travaillé au sein de plusieurs compagnies éthiopiennes où il a occupé diverses fonctions, avant de devenir le responsable des opérations d'assurances. M. Habtamu Debela est titulaire

d'un diplôme en comptabilité, d'un BA en administration des affaires et d'un Executive MBA.

C'est en avril 2018 qu'il a été nommé représentant local d'Africa Re à Addis-Abeba.



M. Mohamed Saad ZAGHLOUL

Directeur, Africa Re Underwriting Management Agency Ltd - DIFC (Bureau de Dubaï)

M. Mohamed Saad ZAGHLOUL a été désigné Directeur et Responsable de l'Africa Re Underwriting Management Agency Ltd (Bureau de Dubaï) en juillet 2020. Il avait intégré les effectifs d'Africa Re en octobre 2018, en qualité de Sous-Directeur, Souscription et Marketing du Bureau régional du Caire, chargé de mettre en place le premier bureau d'Africa Re en dehors de l'Afrique, au Dubai International Financial Center – Emirats Arabes Unis.

M. ZAGHLOUL possède plus d'une vingtaine d'années d'expérience professionnelle en réassurance, aussi bien traditionnelle que Takaful, acquise dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient. Il est membre (FCII) du Chartered Insurance Institute de Londres et détient un Bachelor's degree en commerce et

gestion d'entreprise, obtenu (avec mention) au Helwan University du Caire, en Egypte.

Il a débuté sa carrière en 2000 à l'Egyptian Reinsurance Company (Egypt Re) comme souscripteur en charge des traités et des facultatives dans la Région du Golfe, avant de rejoindre, en 2007, Tawuniya Cooperative Insurance Co., au Royaume d'Arabie Saoudite. Par la suite, M. ZAGHLOUL occupera plusieurs postes de haut rang, jouant en outre un rôle prépondérant dans la mise en place, la création et la gestion de deux réassureurs Retakaful régionaux de premier plan dans la Région du Golfe : Al Fajer Retakaful Co. (Koweït) et Emirates Retakaful Co. (Emirats Arabes Unis).



M. Moustapha COULIBALY
Président

Lettre aux Actionnaires

Chers actionnaires,

J'ai le plaisir de vous présenter mon premier Rapport Annuel depuis mon élection en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société Africaine de Réassurance ("Africa Re" ou la "Société"), le 28 juin 2024 à Kampala (Ouganda).

Le 47ème Rapport Annuel du Conseil d'Administration contient une présentation des états financiers consolidés du Groupe Africa Re et de sa performance financière au cours de l'exercice 2024.

Ledit rapport comprend en outre un bref examen de l'environnement opérationnel de la Société, le rapport du commissaire aux comptes aux actionnaires, ainsi que d'autres rapports portant sur la gestion du capital, les ressources humaines, la gestion des risques d'entreprise, la gouvernance d'entreprise, la conformité et la responsabilité sociale d'entreprise.

Environnement opérationnel

L'année 2024, tout comme celles qui l'ont précédée, a été difficile pour l'économie mondiale, ayant été marquée par une croissance résiliente mais inégale, des pressions inflationnistes persistantes, ainsi que des dynamiques géopolitiques changeantes. Par ailleurs, des évolutions significatives ont été enregistrées dans le processus démocratique et la plupart des élections se sont déroulées de manière pacifique, y compris aux Etats Unis. En avril 2025, le Fonds monétaire

international (FMI) a estimé que l'économie mondiale a connu une croissance de 3,29% en 2024, soit une performance légèrement inférieure à celle de 2023 (3,49%) et aux prévisions pour l'exercice. Les vents contraires que sont l'inflation, les taux d'intérêt élevés, la volatilité des marchés financiers et les tensions géopolitiques, ont renforcé les craintes d'une récession économique mondiale qui ne s'est finalement pas concrétisée.

Le continent africain a connu une reprise économique progressive mais inégale, dans un contexte d'incertitudes structurelles diverses dans les pays, contribuant à rendre les perspectives économiques timides et fragiles. Selon la Banque africaine de Développement (BAD), le continent reste confronté à des défis importants sous la forme de pressions inflationnistes disparates, de vulnérabilités croissantes concernant la dette et des conflits régionaux de plus en plus nombreux. Les pays africains et le continent dans son ensemble continuent d'être exposés à de multiples chocs nationaux, régionaux et mondiaux, en particulier au problème du niveau élevé de la dette publique et à l'augmentation des coûts du service de la dette. Toutefois, les gouvernements ont continué à faire preuve d'agilité, déployant toutes les interventions disponibles en collaboration avec les partenaires au développement, notamment des réformes destinées à réduire la charge qui pèse sur les citoyens et conduisant à repenser l'architecture financière mondiale, qui n'est pas favorable à l'Afrique. Selon les estimations de la BAD, la croissance du PIB réel de l'Afrique en 2024 a été de 3,17%, ce qui est une amélioration par rapport au chiffre enregistré à ce titre en 2023 (3,01%).

L'industrie de la réassurance a continué d'afficher de solides résultats, les sociétés continuant d'être impactées, au plan individuel, par leur orientation stratégique, l'environnement opérationnel et la structure du portefeuille. De manière générale, le secteur a fait preuve de résilience et d'adaptabilité, dans un environnement de risque difficile, en particulier les risques liés aux événements météorologiques extrêmes et autres catastrophes. Si cette performance a pu être atteinte, c'est grâce à la combinaison d'un capital croissant, de résultats impressionnants après les faibles niveaux atteints par le passé et de changements favorables dans les termes

et conditions. Compte tenu de l'environnement macroéconomique difficile, les réassureurs africains devraient encore subir l'impact de la dépréciation des monnaies locales à des degrés divers, en fonction de leurs monnaies de présentation et des effets du cyclone Belal qui a frappé l'île Maurice et l'île française de la Réunion au début de l'année 2024.

Performance financière de la Société

Dans le classement mondial établi par AM Best pour 2023, Africa Re a été reconnue comme étant l'un des quinze (15) premiers réassureurs parmi les cinquante (50) premiers groupes de réassurance dans le monde à avoir adopté l'IFRS 17. Cela confirme notre position de leader sur le marché, non seulement en termes de volume d'affaires ou de solidité financière et de notation du crédit, mais aussi en termes de conformité aux pratiques mondiales. Avec l'écart entre les normes comptables et les indicateurs clés de performance, la Société continue de présenter ses états financiers pour 2024 suivant la norme IFRS 17, avec une illustration des états financiers selon la norme IFRS 4, à des fins de comparaison.

Africa Re a enregistré une forte croissance de ses revenus, une sinistralité stable, un bon niveau d'encaissement de primes, des produits techniques satisfaisants, ainsi que des produits de placements record, le tout se traduisant par un record historique du revenu net. La Société est restée membre du club des réassureurs affichant le milliard de dollars de revenus, en dépit du fait qu'elle mène ses activités dans des économies dont les monnaies connaissent majoritairement une dépréciation et qu'elle utilise le dollar des Etats-Unis comme devise de présentation.

Sur la base de l'IFRS 4, Africa Re a enregistré en 2024 un encaissement de primes brut de 1,214 milliard \$EU (2023 : 1,106 milliard \$EU), avec un revenu net de 132,364 millions \$EU (2023 : 128,446 millions \$EU).

Sur la base de l'IFRS 17, en 2024, Africa Re a enregistré des revenus de services de réassurance d'un montant de 1,2 milliard \$EU (2023 : 1,046 milliard \$EU), avec un revenu net de 132,942 millions \$EU (2023 : 126,954 millions \$EU).

Enfin, la Société a enregistré une croissance de 6,68% de ses fonds propres, pour clôturer l'exercice à 1,159 milliard \$EU, contre 1,065 milliard \$EU en 2023.

Conformément à la politique de dividende adoptée en 2019, une résolution sera soumise à l'Assemblée Générale pour l'approbation des états financiers de l'exercice 2024, avec une proposition de dividende à 10 \$EU (dix dollars) par action, pour un total s'élevant à 29,4 millions \$EU, contre 28,7 millions \$EU versés en 2023.

Le fait de maintenir au même niveau le dividende proposé, qui venait tout juste d'être amélioré, témoigne de la confiance du Conseil d'Administration dans les performances futures de la Société et sa résilience, soutenue par une politique de dividende prudente.

Gouvernance d'entreprise et Responsabilité sociale d'entreprise

En 2024, le Conseil d'Administration a tenu quatre (4) sessions plénières, dans l'ordre chronologique suivant : en mai, pour examiner et approuver les résultats financiers et les états financiers de l'exercice 2023; en juin, pour préparer la 46ème Réunion Ordinaire Annuelle de l'Assemblée Générale et élire le Président et le Vice-président du Conseil ; en octobre, pour examiner les politiques et les projets stratégiques de la Société ; enfin, en décembre, pour examiner et approuver le budget des recettes et dépenses pour 2024.

En plus de ces réunions, plusieurs réunions programmées ont été organisées par les cinq comités permanents du Conseil, à savoir le Comité Nominations et Gouvernance, le Comité d'Audit, le Comité Finances et Investissement, le Comité Ressources Humaines et Rémunération, et le Comité Gestion des Risques, Souscription et Gouvernance Informatique.

D'autre part, par le biais de la Fondation Africa Re, la Société a poursuivi la mise en œuvre de sa politique en matière de responsabilité sociale d'entreprise, sous le thème de la "gestion des risques pour le développement". La Fondation continue de travailler avec les associations nationales et les autorités de

contrôle de l'assurance, en vue de promouvoir l'excellence, le professionnalisme et l'innovation. Elle a financé plusieurs initiatives dans différents domaines tels que l'éducation, le développement professionnel, l'excellence dans le secteur, le développement du marché, la numérisation du secteur et la résilience de la communauté par la sensibilisation à la prévention et à la gestion des risques.

Planification de la Succession du Conseil d'Administration et de la Direction

Un autre mandat du Conseil d'Administration a pris fin en juin 2024. Conformément aux dispositions statutaires de la Société, il a été procédé à l'élection et à la nomination des nouveaux administrateurs, à l'occasion de la 46ème Réunion Ordinaire Annuelle de l'Assemblée Générale tenue à Kampala (Ouganda). Au terme de l'exercice triennal, le Conseil a accueilli sept (7) nouveaux membres et six (6) membres réélus, un (1) siège restant vacant en attendant la fin de la procédure en cours pour le recrutement d'un Administrateur indépendant. Toutes les nominations sont pour un mandat renouvelable de 3 ans, se terminant en juin 2027.

Le Conseil nouvellement constitué a ensuite procédé à la nomination de son Président et de son Vice-président, portant son choix sur votre serviteur, Moustapha COULIBALY, qui sera assisté du Dr. Mohamed Farid SALEH. La nomination d'un Président du Conseil indépendant marque une nouvelle étape significative dans la gouvernance de la Société.

Le Conseil d'Administration sortant, dont le mandat s'est achevé en juin 2024, a également réalisé une enquête d'auto-évaluation pour mesurer sa performance en tant qu'organe collectif et celle de ses comités pris individuellement. Sur la base des résultats de cette enquête, un plan d'action portant sur les domaines d'amélioration identifiés a été élaboré, pour une mise en œuvre dans les prochains mois. En outre, tous les comités du Conseil ont révisé et mis à jour leurs Termes de Référence et adopté un plan de travail annuel pour l'année civile 2025. Le Conseil d'Administration reste déterminé à adopter les meilleures pratiques et à se renouveler de

temps à autre afin de garantir son efficacité dans la supervision de la gestion de la Société, dans l'aide à la prise de décisions d'importance cruciale et la définition des orientations stratégiques.

Le Conseil s'emploie par ailleurs à finaliser le recrutement d'un Administrateur indépendant, pour le remplacement de feu M. Bakary Hadiyatou KAMARA, qui est décédé au début de l'année 2024. La nomination devrait être conclue prochainement et le nouvel Administrateur devrait prendre ses fonctions à partir du 1er juillet 2025.

Par ailleurs, conformément à la politique de succession de la Direction Exécutive, le Conseil a nommé M. Kiiza Ephraim BICHETERO en qualité de Directeur Général Adjoint / Chef des Opérations (DGA/CO). M. BICHETERO, qui a dirigé le Bureau Régional de Nairobi pendant quelques années, prendra officiellement ses fonctions le 1er juillet 2025, après une période de transition de 12 mois avec l'actuel titulaire du poste de DGA/CO, M. Ken Edirin AGHOGHOVIA.

Le Conseil souhaite plein succès à M. AGHOGHOVIA dans ses entreprises futures, après ses 40 ans de bons et loyaux services au sein de la Société.

La Société continue à produire dans ses rangs des cadres nommés à divers postes de direction, ce qui témoigne de la qualité de la politique de succession aux postes dirigeants.

Perspectives pour 2025

La reprise progressive, après les récents vents contraires macroéconomiques, semble être perturbée par des tensions commerciales mondiales inattendues et la montée des conflits géopolitiques, qui ont accru les risques dans notre environnement opérationnel. Ces défis pourraient avoir un impact négatif sur l'industrie de la réassurance et sur le portefeuille d'investissement en particulier. Toutefois, la Société a bien résisté au fil des années et le Conseil ne s'attend pas à ce que qu'il en soit autrement au cours de l'année 2025.

En collaboration avec la Direction Exécutive, nous continuerons de surveiller ces évolutions par la planification de scénarios et la mise en

œuvre d'interventions stratégiques, chaque fois que de besoin. Nous restons convaincus que la Société atteindra le budget prévu dans son scénario réaliste pour 2025, sur la base des hypothèses sous-jacentes et nous continuerons à revoir ces hypothèses tout au long de l'année.

A titre de conclusion

Au nom du Conseil d'Administration je tiens à remercier toutes les femmes et tous les hommes qui ont contribué à l'excellente performance réalisée en 2024 qui constitue un record, dans un environnement difficile et instable. Les membres du personnel d'Africa Re de toutes les localités, sous la conduite du Dr. Corneille KAREKEZI, le Directeur Général du Groupe, ont continué à mettre en œuvre avec succès et souplesse la stratégie de la Société et à obtenir de bons résultats, malgré des pertes de change significatives.

Pour ma part, en tant que nouveau Président du Conseil d'Administration de la Société, je m'engage humblement à poursuivre l'excellent et remarquable travail accompli par mon prédécesseur, le Dr. Mohamed Ahmed MAAIT, dont le leadership visionnaire s'est appuyé sur l'héritage des anciens Présidents pour renforcer la Société et en faire une véritable fierté du continent africain.

Ma gratitude va également à mes collègues du Conseil d'Administration pour la confiance placée en moi et pour leur dévouement louable, leur travail acharné et leur engagement en faveur de l'excellence et de performances élevées.

Je voudrais également remercier les actionnaires de la Société, pour le soutien qu'ils continuent d'apporter, sous diverses formes.

En vérité, c'est un motif de réconfort de savoir que je peux compter sur les synergies et les forces évoquées ci-dessus, au cours des temps difficiles et sans précédent que le monde va bientôt vivre, selon de nombreux analystes. Ensemble, nous sommes chargés de la gestion de la Société et cela représente un appel continental à servir qui nous est lancé à tous. Je vous remercie à nouveau pour votre confiance, tout en me réjouissant à l'avance d'avoir la possibilité de travailler avec chacune et

chacun d'entre vous, dans ce nouveau chapitre passionnant qui s'ouvre.

Par-dessus tout, le Conseil et la Direction voudraient remercier l'ensemble des cédantes, des courtiers et partenaires d'affaires, sans lesquels la Société ne pourrait survivre et prospérer. Nous restons attachés à la mission d'Africa Re en tant que partenaires stratégiques, ainsi qu'à la promotion et au renforcement des capacités nationales, régionales et sous-régionales de souscription et de rétention sur le continent africain.

Merci de votre attention.

M. Moustapha COULIBALY
Président du Conseil d'Administration



Dr Corneille KAREKEZI
Directeur Général du Groupe

RAPPORT DE LA DIRECTION

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EN 2024

L'Economie Mondiale : Une reprise plus lente dans un contexte d'incertitudes croissantes

L'économie mondiale a survécu aux menaces de récession, dans un contexte marqué par des pressions inflationnistes, des tensions géopolitiques, la fragmentation économique, des incertitudes politiques et par la crise du changement climatique en constante évolution. Alors que le monde sort progressivement du creux de la vague de la pandémie de Covid-19, la vigueur de la croissance économique reste faible et intrinsèquement en-dessous des niveaux pré-pandémiques car de nouveaux défis sont apparus à l'horizon. La guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la crise entre Israël et le Hamas, ainsi que les tensions entre l'Iran et Israël, continuent de peser sur le commerce mondial.

La croissance modérée et divergente enregistrée en 2024 est due à l'ampleur et à l'impact des interventions budgétaires et monétaires des gouvernements et autres décideurs politiques dans le monde, visant à atténuer l'inflation occasionnée par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que la crise alimentaire et énergétique induite par l'invasion en cours de l'Ukraine par la Russie. Cela a permis aux banques centrales de commencer à réduire progressivement et prudemment les taux d'intérêt, avec les baisses de taux d'un point de pourcentage initiées par la Réserve fédérale américaine. Avec l'amélioration

des fondamentaux économiques, les économies avancées devraient revenir plus rapidement à leurs objectifs en matière d'inflation alors que les marchés émergents continuent de faire face à l'inflation persistante et tenace.

L'Economie africaine : des trajectoires de croissance divergentes dues aux chocs macroéconomiques

En 2024, la performance économique africaine a été marquée, une fois de plus, par la résilience dans un contexte caractérisé par plusieurs chocs nationaux et mondiaux, avec une croissance qui reste fragile et inégale sur le continent. Les trajectoires de croissance divergentes s'expliquent par des différences dans les structures économiques, la dépendance à l'égard des produits de base et la réponse politique. De manière générale, le rythme de croissance reste insuffisant pour permettre de relever les défis de développement traditionnels du continent tels que les lacunes en matière d'infrastructures, la création d'emplois et la transition climatique. Il y a d'autres défis à relever, suite à l'annulation récente de l'aide et la fermeture des agences du gouvernement américain qui soutenaient les initiatives de développement sur le continent, ce qui devrait créer des déficits de financement dans les budgets nationaux.

Les pressions inflationnistes ont sensiblement diminué en Afrique du Sud, en Egypte et au Maroc, mais le géant du continent, en l'occurrence le Nigeria, a enregistré une inflation obstinément élevée, principalement liée au prix des denrées alimentaires. Le continent tout entier a continué de faire face au problème de la viabilité de la dette, à divers degrés, avec un impact sur les priorités des gouvernements en ce qui concerne des projets de développement clés, alors que la plupart des économies continuent à lutter pour leur survie. L'amélioration récente des notations souveraines par Standard & Poor's, Fitch et Moody's, a permis d'accroître l'accès au financement, bien que le coût du service de la dette soit élevé. En tant que continent, l'Afrique continue d'être aux prises avec des conflits régionaux se manifestant sous la forme d'activités de groupes armés et de différends territoriaux à l'est de la République Démocratique du Congo, de tensions diplomatiques accrues entre l'Algérie et le Maroc, de conflits armés dans la Corne de l'Afrique, d'une guerre dévastatrice au Soudan, de terrorisme au Nigeria et de crise politique dans la région du Sahel.

S'agissant de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui reste une lueur d'espoir pour le développement et la prospérité collective de notre continent, des progrès encourageants ont été enregistrés, compte tenu du fait que des échanges commercialement significatifs ont débuté dans le cadre de l'Initiative du Commerce guidé (ICG) de la ZLECAf avec 37 pays membres, ce qui illustre le potentiel d'augmentation des

échanges commerciaux intra-africains. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour obtenir que les acteurs politiques en libèrent le potentiel de transformation économique soutenue et inclusive.

Selon les Perspectives et la Performance Macroéconomiques 2025 de l'Afrique, publiées par la Banque Africaine de Développement (BAD) en février, la croissance économique prévue s'est améliorée pour l'ensemble du continent à 3,17% (2023 : 3,01%). Une amélioration a été observée pour l'Afrique de l'Est, à 4,37% (2023 : 1,15%), pour l'Afrique Australe à 1,81% (2023 : 1,74%) et pour l'Afrique de l'Ouest, à 4,06% (2023 : 3,60%), en même temps qu'une baisse en Afrique du Nord à 2,65% (2023 : 3,79%) et en Afrique Centrale, à 4,00% (2023 : 4,54%). La divergence des performances économiques régionales a été un élément récurrent de ces dernières années.

Un des indicateurs clés sur le continent africain concerne la force des monnaies locales par rapport au dollar américain. En 2024, l'on a assisté à un nouveau cycle de dévaluations monétaires et de volatilité, contribuant aux pressions inflationnistes. Au cours de la période considérée, le Naira nigérian (NGN), la Livre égyptienne (EGP), le Birr éthiopien (ETB), le Dinar marocain (MAD), le Rand sud-africain (ZAR) et le Franc CFA ouest-africain (XOF) ont tous connu une dépréciation, respectivement de 42,87%, 39,17%, 56,01%, 2,55%, 2,66% et 5,94%. En revanche, le Shilling kenyan (KES) et le Shilling ougandais (UGX) se sont appréciés, respectivement de 21,47% et 2,91%.

Marchés financiers : Neutres face à l'assouplissement des pressions monétaires, avec des bénéfices solides pour les entreprises

L'année 2024 s'est révélée positive pour la plupart des marchés financiers, marquée par un mélange d'optimisme et de volatilité, mais aussi par des défis importants, en particulier les pressions inflationnistes, les tensions géopolitiques et les incertitudes commerciales. L'économie mondiale faisant face à une interaction complexe de facteurs macroéconomiques, la plupart des décideurs politiques dans les économies avancées ont engagé, en temps utile et de manière prudente, des mesures qui ont permis de stabiliser les marchés et d'obtenir des rendements positifs à la fin de l'année. La performance globale en matière de dividendes, de revenu d'intérêts et de gains en capital, a été stimulée par des tendances déflationnistes divergentes, des bénéfices d'entreprise sains, avec une neutralité face à l'assouplissement des politiques monétaires et une croissance économique modérée.

Les principaux indices boursiers ont enregistré une performance positive : S&P 500 (+25,00%), Tokyo Stock Price Index (+8,00%), DJ Euro Stoxx 50 (+3,80%), MSCI Emerging Market (+8,10%),

MSCI World (+18,00%). Les Bourses africaines en monnaies locales, à savoir celles du Nigeria (NSE All Share Index), du Kenya (NSE All Share Index) et de l'Afrique du Sud (FTSE / JSE All Share Index) ont enregistré un rendement de +37,65%, +34,06% et +9,73%, respectivement. En outre, les prix des matières premières ont connu une année d'évolutions divergentes, marquée par des dynamiques différentes de l'offre et de la demande, l'or ayant enregistré une des meilleures performances.

Le marché des titres à revenu fixe a connu une performance stable, mais il convient de noter le changement tardif de la politique monétaire de la Réserve fédérale américaine, avec une baisse cumulative des taux d'un point de pourcentage entre septembre et décembre. Ce changement de politique a eu pour effet d'augmenter les rendements des obligations à long terme et de pousser les valorisations en territoire négatif. A l'échelle mondiale le marché des obligations a affiché des résultats mitigés, les bons du Trésor américain à 2 ans, 5 ans, 10 ans et 30 ans ayant affiché des rendements de +3,70%, +1,20%, -1,70%, et -8,00%, respectivement. L'année 2024 a également été marquée par le retour progressif de certains Etats africains souverains (Côte d'Ivoire, Bénin, Kenya, Sénégal, Cameroun, Nigeria, Afrique du Sud et Angola) sur le marché international des euro-obligations, suite à l'amélioration de leur notation souveraine, les marges de manœuvre budgétaire limitées nécessitant des emprunts pour le financement de projets de développement et d'autres priorités gouvernementales.

L'Industrie de la Réassurance : Perspectives stables et impact croissant du changement climatique

Le marché mondial de la réassurance a continué sur sa lancée positive de 2023, avec la plupart des agences de notation conservant une opinion favorable sur le secteur. AM Best a maintenu à 'Positive' son appréciation des perspectives du secteur, sous-tendues par de solides marges techniques, une forte capitalisation et une tarification stable, outre le renforcement des termes et conditions. Le secteur a également continué de réaliser des rendements supérieurs au coût de son capital, un aspect qui constituait un sujet de préoccupation avant 2023. La demande d'assurance et de réassurance est également restée forte et continue même de croître, en raison de l'augmentation des catastrophes naturelles, des incertitudes économiques et des tensions politiques.

Les réassureurs africains n'ont pas pu tirer le meilleur parti de la dynamique mondiale positive, en raison d'un environnement socioéconomique caractérisé par des pressions inflationnistes, une instabilité politique, une fragmentation du marché, une faible capitalisation, ainsi que la

dépréciation des monnaies locales par rapport au dollar américain. De même, l'on note une demande croissante, en matière de réassurance, pour des branches d'activité spécialisées telles que l'assurance en cyber-responsabilité civile, crédit commercial et risques politiques, violence politique et terrorisme, ainsi que d'autres risques émergents qui s'y rapportent, sur le continent. Dans l'ensemble, les sentiments positifs devraient se poursuivre, avec l'amélioration des interventions réglementaires afin de renforcer la capitalisation et d'améliorer la pénétration de l'assurance, avec une discipline en matière de souscription, ainsi qu'une coalition de l'industrie afin de renforcer les fondamentaux du marché.

Africa Re en 2024 : Un autre jalon pour le chiffre d'affaires et le bénéfice net

La Société a réalisé une nouvelle performance historique en 2024, en ce qui concerne les principaux paramètres de mesure. Le résultat continue de faire l'objet de rapport sur la base de l'ancienne norme comptable, l'IFRS 4 ("Contrats d'assurance") et de la nouvelle, l'IFRS 17 ("Contrats d'assurance"). Selon l'IFRS 17, Africa Re a enregistré, au titre du revenu des services de réassurance, un montant de 1,200 milliard \$EU, contre 1,045 milliard \$EU en 2023, soit une progression de 14,81%. En revanche, selon l'IFRS 4, le montant brut de la prime souscrite, qui était de 1,106 milliard \$EU en 2023, est passé à 1,214 milliard \$EU, soit une hausse de 9,73%.

Cette forte croissance est due à l'intensification des efforts marketing, aux partenariats stratégiques clés, au service axé sur le client, ainsi qu'à l'expansion prudente sur les marchés de réassurance asiatiques. L'ampleur de la performance aurait été plus forte si elle n'avait pas été freinée par la volatilité des monnaies d'exploitation du portefeuille. Dans le cadre d'un scénario hypothétique à taux de change constants à la fin de l'exercice 2023, la Société aurait réalisé un montant plus élevé de prime brute souscrite de 1,273 milliard \$EU, soit une hausse de 15,03% par rapport à 2023, selon l'IFRS 4.

L'exercice 2024 affiche également une amélioration du montant du revenu net de réassurance, après soustraction de la prime de rétrocession, pour s'établir à 995,845 millions \$EU, contre 879,551 millions \$EU en 2023, à un taux de croissance de 13,22%. Cela démontre encore une fois la solidité de la capitalisation et la discipline de souscription, alors que la Société s'emploie à protéger son compte net par une rétrocession adéquate de temps à autre. Au titre de l'IFRS 4, il a été enregistré un ratio de rétention de 81,16% (2023 : 79,55%).

Au cours de la période sous considérée, la Société a réalisé, du point de vue de l'IFRS 17, un ratio combiné net de 81,58% (2023 : 85,75%), ce qui représente une excellente performance par rapport

aux critères de référence du secteur compilés par des courtiers en réassurance de premier plan dans le monde. Gallagher Re, dans son Reinsurance Market Report pour 2024, indique que les réassureurs mondiaux sélectionnés dans le sous-ensemble constitué, ont affiché un ratio combiné net de 86,80% (2023 : 87,30%). Aon, un autre courtier en réassurance de premier plan, note également dans son Reinsurance Market Dynamics que le groupe de sociétés de réassurance qu'il a pris en compte a affiché à ce même titre 91,70% (2023 : 90,30%). Il est utile de noter que le calcul du ratio combiné net dans le cadre de l'IFRS 17 n'a pas été normalisé jusqu'ici. D'autre part, sur la base de l'IFRS 4, la Société aurait enregistré un ratio combiné net de 90,89% (2023 : 93,51%). Ledit ratio est beaucoup plus faible dans le cadre de l'IFRS 17, en raison de l'impact positif de l'actualisation et de l'exclusion des dépenses non-attribuables des résultats techniques, conformément à la nouvelle norme comptable.

Le portefeuille d'investissement a également enregistré une autre performance historique en termes nominaux, dans le cadre de l'IFRS 9 ("Instruments financiers") et de l'IFRS 17, compte tenu du fait que les produits nets de placements et les autres revenus, à l'exclusion des intérêts sur les dépôts de réassurance, ont également augmenté pour atteindre 85,217 millions \$EU en 2024, contre 71,289 millions \$EU en 2023, à un taux de croissance de 19,54%. Selon l'IFRS 4 et l'IAS 39 ("Instruments financiers"), la Société a enregistré au titre des placements et des autres revenus un total de 89,326 millions \$EU (2023 : 73,173 millions \$EU). La bonne performance s'explique par la gestion active du portefeuille, soutenue par la stratégie d'investissement récemment adoptée par le Conseil d'Administration, qui a permis à l'équipe de continuer à faire preuve d'agilité et de de réactivité, malgré la volatilité des conditions du marché. L'allocation dynamique d'instruments à risque, alliée au positionnement stratégique du portefeuille des titres à revenu fixe sur la courbe de rendement, a contribué à garantir des revenus d'intérêts significatifs.

La Société a enregistré un rendement moyen des placements de 4,94% selon l'IFRS 4 et l'IAS 39, avec les résultats suivants pour les différentes catégories d'actifs prises individuellement : 5,22% pour les instruments de trésorerie (2023 : 3,84%), 4,56% pour les instruments à revenus fixes (2023 : 4,34%), 11,19% pour les actions (2023 : 13,61%) et 7,58% pour les immeubles de placement (2023 : 9,02%). L'amélioration du revenu de placements a été favorisée par un excellent mélange de coupons d'obligations, de dividendes d'actions, de revenus d'intérêts et de gains modestes en capital résultant de l'évaluation.

Dans l'ensemble, 2024 a été une autre année historique pour la Société, celle au cours de laquelle le montant le plus élevé a été atteint pour le revenu

net après impôt (132,942 millions \$EU), après le dernier pic de 126,954 millions enregistré en 2023, ce qui représente une progression de 4,72% au titre de l'IFRS 9 et de l'IFRS 17. La tendance a été la même pour l'IFRS 4 et l'IAS 39, une croissance de 3,05% ayant été réalisée sur la base du montant de 132,364 millions \$EU enregistré au titre du revenu net (2023 : 128,446 millions \$EU). Cette performance a été favorisée par la philosophie de souscription prudente et la gestion active des portefeuilles de souscription et d'investissement, malgré l'effet significatif de la volatilité et de la dépréciation des monnaies du marché principal de la Société, à savoir l'Afrique.

En conséquence, Africa Re a atteint un rendement des capitaux propres moyens de 11,98% (2023 : 12,53%). Il y a eu un léger recul, malgré la forte amélioration du bénéfice d'exploitation enregistré en 2024, soit 38,05% – avant les mouvements de change et l'impôt – à 176,67 millions \$EU (2023 : 127,98 millions \$EU) selon l'IFRS 4. Les réalisations marquantes en matière de bénéfices techniques et revenus de placements ont été supprimées en raison de l'impact de la conversion des monnaies africaines volatiles, s'expliquant en grande partie par les problèmes de convertibilité des actifs financiers excédentaires dans la monnaie de présentation. En 2024, la Société a enregistré une perte de change de 41,726 millions \$EU, contre un gain de 1,358 million \$EU en 2023. Cette variation négative significative par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par les interventions stratégiques des autorités chargées de la politique budgétaire et monétaire, en réponse aux incertitudes et aux pressions s'exerçant sur l'économie mondiale dans son ensemble, qui échappent au contrôle de l'équipe de direction. Toutefois, elle continue de déployer des interventions possibles et d'un coût abordable, dans la mesure de ses pouvoirs, en vue d'atténuer l'impact de la volatilité et de la dépréciation des monnaies, notamment la conversion active dans la monnaie de présentation des fonds excédentaires accumulés et, de temps à autre, l'investissement dans des projets immobiliers. La performance de la Société, malgré tous ces obstacles, est un témoignage de sa résilience et de son orientation stratégique, s'appuyant sur la diversification de ses actifs, de ses offres de produits et de son empreinte géographique.

En 2024, le montant des fonds propres de la Société a augmenté, passant de 1,066 milliard \$EU à 1,159 milliard \$EU, soit une hausse de 8,74%, avec une tendance similaire en ce qui concerne les normes comptables IFRS 4 et IAS 39, aussi bien que IFRS 9 et IFRS 17. Cette forte croissance s'appuie sur des achats d'actions supplémentaires, des bénéfices d'entreprise élevés et une politique de dividendes conservatrice, en dépit d'une réserve de conversion supplémentaire de 19,892 millions \$EU exerçant un impact négatif sur le fonds des actionnaires. Les actions supplémentaires reflètent

le paiement effectué par le Gouvernement libyen pour les parts attribuées en circulation au titre de la quatrième augmentation du capital. Les solides réserves de capital et l'excellente performance de la Société ont permis au Conseil d'Administration de maintenir un dividende de 10,00 \$EU par action. Cela est conforme à la position conservatrice de la Société en matière de distribution de dividendes, avec un ratio de distribution de 22,09%, légèrement au-dessus de celui de 2023 (22,62%).

La Responsabilité sociale en 2024 : Un soutien indéfectible à l'Agenda de l'Assurance

La Société a poursuivi son soutien en faveur du secteur de l'assurance, par le biais de la Fondation Africa Re ("FAR" ou "la Fondation"), dans les grands domaines d'intervention que sont la sensibilisation au risque, le développement de l'industrie de l'assurance, l'éducation, la reprise après catastrophe, le développement technologique, la recherche sectorielle et le soutien communautaire. De plus, par l'intermédiaire de la Fondation, Africa Re continue de lancer des appels aux gouvernements pour les inciter à intégrer l'assurance dans leur boîte à outils pour la résilience macroéconomique et leurs efforts de mobilisation de ressources financières à long terme. L'approche adoptée dans ce cadre s'appuie sur des propositions de partenariat public-privé, ainsi qu'un soutien financier et technique en vue de l'élaboration de stratégies nationales d'assurance, en tant qu'étape fondamentale pour le déblocage de la valeur stratégique de l'assurance.

La Fondation a continué de parrainer le Programme des Jeunes Professionnels de l'Assurance (connu sous le sigle 'YIPP'), avec l'inscription de 1000 stagiaires pour le cursus en ligne de 9 mois, en 2025. La 6ème promotion vient d'achever sa formation et la 7ème, comprenant un millier de stagiaires, d'entamer la sienne. La FAR a apporté un soutien au domaine actuariel dans différents pays, par le biais de programmes de formation et de l'élaboration de tables de mortalité. Il est également prévu d'apporter un soutien à des campagnes de sensibilisation à l'assurance dans les principaux marchés, par le biais des associations d'assureurs. Il y a une collaboration active avec les régulateurs du secteur, dans des domaines pouvant leur permettre de renforcer leur supervision, notamment grâce au déploiement de technologies numériques.

Dans le cadre des activités préalables à la clôture de l'exercice 2024, la Société a rendu hommage à d'éminents dirigeants, des pionniers du secteur, ainsi qu'aux entreprises les plus performantes, à l'occasion de la 10ème édition des Prix d'Excellence dans les Assurances en Afrique organisée par Africa Re en marge de la conférence de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA) qui s'est tenue en mai 2025 à Addis-Abeba (Ethiopie).

Autres points notables : Révision des Perspectives en ce qui concerne la Notation de la solidité financières et 8ème Plan Stratégique

Après 15 ans pendant lesquels la note décernée par Standard & Poor's (S&P) est restée à "A-" (Solide) avec Perspectives "Stables", la Société a vu S&P réviser lesdites perspectives de "Stables" à "Positives" à la fin 2024, ce qui pourrait être le signal d'un possible relèvement de la note de solidité financière à "A" plein pour la toute première fois, dans les 24 prochains mois. La note "A plein" serait l'indication d'une position solide en matière de solidité financière, tandis qu'une note "A – (moins)" indique une position solide, mais légèrement moins sûre. La note "A" suggère une plus grande capacité à faire face à ses obligations financières et une plus grande résilience face à des conditions commerciales défavorables que la note "A-".

AM Best, la deuxième agence attribuant régulièrement une note à la Société, a également confirmé la note de solidité financière et la cote de crédit d'Africa Re à "A plein" (Excellent) avec Perspectives "Stables". Cela est une confirmation de la solidité de la position financière et de la performance de la Société, ainsi que de ses perspectives futures, alors qu'elle continue de naviguer avec prudence au milieu des risques que recèle son environnement d'activité. L'exercice de notation est une évaluation prospective et Africa Re est bien positionnée pour continuer à générer des revenus élevés et des rendements solides, conformément à la trajectoire du secteur.

Le 7ème Plan Stratégique (2022 – 2025) arrive à échéance en 2025 et une évaluation provisoire montre que la Société a franchi des étapes clés, malgré les turbulences de l'environnement opérationnel subissant l'impact des chocs macroéconomiques mondiaux, notamment les catastrophes naturelles sans précédent, les tensions géopolitiques et autres vulnérabilités. Africa Re est restée fidèle à sa mission, continuant de déployer des solutions de gestion des risques sur mesure, pour soutenir le développement économique du continent.

La Direction Exécutive et le Conseil ont lancé les activités d'élaboration du 8ème Plan Stratégique, sous le thème "Consolider le leadership sur le marché et explorer de nouvelles frontières" en couvrant différentes zones géographiques, avec différentes offres de produits sur la période quinquennale 2026 à 2030, des révisions annuelles étant prévues, ainsi qu'une actualisation à mi-parcours.

La Société a connu un revirement, en ce qui concerne ses portefeuilles les moins performants, suite à des interventions stratégiques délibérées, liées notamment à la discipline de souscription, la coalition de marché et une protection de rétrocession de classe A. C'est la solidité de son portefeuille diversifié, alliée à ces interventions, qui

a conduit à la stabilisation des résultats. L'image de marque panafricaine de la Société continue de susciter un intérêt sur le continent et à l'extérieur, tandis que la Direction Exécutive, suivant les orientations du Conseil, s'efforce d'évaluer les opportunités stratégiques au cas par cas, le potentiel de rentabilité étant le facteur de décision ultime.

De récentes évolutions dans l'espace technologique représentent également une considération stratégique clé pour la Société, y compris le recours à l'Intelligence Artificielle pour soutenir les activités de souscription, les décisions d'investissement et l'efficacité opérationnelle globale de la Société, à travers les départements et services concernés. Un plan d'action détaillé concernant les risques et les opportunités sera décrit dans le 8ème Plan Stratégique.

50^{ème} Anniversaire : Exemple de réussite panafricaine et Champion panafricain

Créée le 24 février 1976, la Société se prépare à célébrer son cinquantième anniversaire, "son jubilé d'or", en 2026. La plupart des analystes considèrent Africa Re comme un exemple de réussite, pour une entité panafricaine fondée dans les années 70, avec un capital initial modeste de moins de 4 millions de dollars américains et une mission ambitieuse de promotion du développement de l'assurance et de la réassurance en Afrique, de stimulation de la croissance des capacités nationales, régionales et sous-régionales de souscription et de rétention, ainsi que de soutien au développement économique de l'Afrique. Nous avons assurément apporté notre contribution, avec la part actuelle de près d'un tiers du total des fonds propres de tous les réassureurs immatriculés en Afrique, tout en créant de la valeur pour nos actionnaires avec des dividendes réguliers et des gains en capital. En outre, avec nos différents partenaires privés et publics, nous avons contribué au développement de l'industrie de l'assurance africaine, même si le chemin à parcourir reste long pour l'augmentation du taux moyen de pénétration de l'assurance.

Le programme du 50ème Anniversaire sera déployé sous peu. Les activités et évènements liés à la célébration débiteront en février 2026 et s'achèveront en point d'orgue lors d'une cérémonie haute en couleur prévue en marge de l'Assemblée Générale des actionnaires, en juin 2026.

J'ai également le plaisir d'annoncer que la Société a récemment remporté le prix du "Champion Panafricain" au cours du prestigieux Forum des Chefs d'entreprise d'Afrique dont l'édition 2025 s'est tenue au mois de mai à Abidjan (Côte d'Ivoire). Cette distinction ne pouvait arriver à un meilleur moment. C'est une reconnaissance solennelle des efforts collectifs que nous déployons afin d'investir en Afrique, de faire des affaires en Afrique, de former des Africains, de promouvoir

l'Afrique, de développer l'Afrique, de protéger et de diriger l'Afrique. C'est un rappel du fait qu'après une naissance difficile, Africa Re est devenue un géant continental qui est en concurrence avec des opérateurs internationaux de premier plan dans son secteur d'activité, contre toute attente. Nous sommes Africa Re, l'Afrique r(é)assurée !

Perspectives 2025 : Une Forte Performance au milieu de tensions commerciales et d'incertitudes économiques

L'économie mondiale a connu un début tumultueux en 2025, avec le changement intervenu à la tête des Etats-Unis d'Amérique et la position politique adoptée de l'exceptionnalisme et du protectionnisme américains. Cela s'est transformé en tensions commerciales accrues, suite à la déclaration faite lors de la Journée de la Libération du 2 avril 2025, avec des tarifs douaniers réciproques s'appliquant à plus de 100 partenaires commerciaux. Aux Etats-Unis, l'annonce de ce décret a marqué le début d'une guerre commerciale mondiale et déclenché un krach boursier mondial. Le gouvernement américain a annoncé par la suite une pause de 90 jours, avec la poursuite des discussions commerciales bilatérales avec différents gouvernements dans le monde, même si les incertitudes entourant l'environnement commercial demeurent élevées.

Par ailleurs, le gouvernement des Etats-Unis et certains de ses alliés continuent à négocier des accords de paix dans le cadre des conflits géopolitiques en cours entre Israël et le Hamas, le Pakistan et l'Inde, l'Ukraine et la Russie, Israël et l'Iran, ainsi que la République Démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda. Parmi toutes les crises aiguës que le monde connaît, seule celle liée à la guerre civile au Soudan n'a pas encore connu un début de négociations pour la paix et la stabilité.

Les tensions commerciales et la montée des conflits géopolitiques avaient conduit le FMI, en avril 2025, à baisser ses prévisions de croissance économique 2025 de 3,3% en janvier 2025 à 2,8% ; à cela s'ajoute un abaissement des prévisions de croissance pour les Etats-Unis, de 2,7% à 1,8% et celles de la Chine, de 4,6% à 4,0%. Le résultat des négociations commerciales en cours entre les grandes puissances mondiales aura d'importantes implications économiques pour le reste du monde.

En outre, en ce qui concerne le continent africain, la suppression de l'aide américaine devrait avoir un impact négatif sur les budgets de nombreux Etats, notamment ceux du Kenya, de l'Afrique du Sud et du Nigeria, du point de vue de la fourniture de biens et services sociaux, notamment l'accès aux médicaments d'importance vitale tels que les antirétroviraux indispensables pour lutter contre le VIH, les salaires des travailleurs de la santé et les programmes scolaires.

Le secteur de l'assurance et de la réassurance est parvenu à maintenir une dynamique stable et devrait continuer de surfer sur une vague de sentiments positifs, de 2023 à 2024. Toutefois, les incertitudes liées à l'environnement macroéconomique et géopolitiques auront un impact sur les réassureurs, à des degrés divers, en fonction de la philosophie de souscription, de l'appétit pour le risque et de l'allocation stratégique d'actifs. L'impact que subiront les assureurs et réassureurs africains devrait également varier en fonction de la solidité des monnaies africaines, de la couverture de rétrocession et de la capitalisation, qui sont des éléments moteurs de la performance.

L'environnement macroéconomique africain reste exposé aux chocs mondiaux, compte tenu du fait que l'allègement progressif des pressions inflationnistes demeure incertain face à la montée des tensions commerciales mondiales. D'autres sujets de préoccupation concernent la soutenabilité de la dette souveraine et les coûts élevés du service de la dette. Le continent doit encore mettre sous contrôle des poches d'inflation très élevée et continuera d'être confronté aux éternelles problématiques de la pauvreté, du chômage et des inégalités économiques. Toutefois, les gouvernements ont renouvelé l'engagement d'instituer des réformes en vue du repositionnement de leurs économies. En outre, l'on sait que les élections donnent souvent lieu à des troubles, alors que le continent ouvrira près de 10 élections en 2025, avec des élections nationales importantes au Cameroun, en Côte d'Ivoire et en Tanzanie. Toutefois, si l'on se réfère aux tendances en 2024, l'on peut s'attendre à ce qu'elles se déroulent dans le calme et que toute agitation soit rapidement contenue, avec la déstabilisation de certains candidats sortants, dans un contexte de polarisation politique, de contestations contre le pouvoir en place et de difficultés économiques.

Le portefeuille d'affaires de la Société reste diversifié sur le plan géographique et stratégiquement souple, donc capable de répondre aux incertitudes de l'environnement macroéconomique. La Direction Exécutive continuera de mettre l'accent sur la rentabilité, en tant qu'impératif stratégique clé pour l'accomplissement de son mandat de développement sur le continent. Sauf imprévus, la Société prévoit une croissance d'environ 5% de son chiffre d'affaires, tout en maintenant des prévisions prudentes d'un ratio combiné net de 90,00% selon l'IFRS 17 et de 95,00% sur la base de l'IFRS 4. En sa qualité d'entité utilisant le dollar américain comme monnaie de présentation, tout en menant ses activités essentiellement en monnaies locales, la Société continue de viser un rendement des capitaux propres ajusté en fonction des risques d'environ 10% au minimum. Par ailleurs, conformément à la politique de stabilité des dividendes, un dividende minimum de 10 \$EU par action sera maintenu.

II. OPERATIONS TECHNIQUES

La présente section examine le compte de résultat de la Société et le compare au résultat de 2023.

Le réseau commercial d’Africa Re est composé de huit (08) bureaux stratégiquement situés sur le continent. Chaque bureau régional coordonne les opérations sur des marchés situés dans la même zone géographique. La proximité avec les clients sur les différents marchés confère à Africa Re un avantage unique sur ses pairs ; elle lui permet de mieux comprendre les besoins des clients, et partant, de fournir des services crédibles et efficaces aux marchés d’assurance du continent.



Six (06) bureaux régionaux :

- Lagos (Nigeria) : Afrique de l’Ouest anglophone et pools africains ;
- Abidjan (Côte d’Ivoire) : Afrique de l’Ouest francophone et du centre ;
- Casablanca (Maroc) : Maghreb.
- Le Caire (Egypte) : Afrique du Nord-Est et Moyen-Orient ;
- Nairobi (Kenya) : Afrique de l’Est et certains marchés de l’Afrique australe, et
- Ebene (Maurice) : Îles africaines de l’océan Indien, pays africains lusophones, Asie et Brésil.

Trois (03) filiales à 100%

- Johannesburg (Afrique du Sud) : Afrique du Sud et marchés voisins, gérés par la filiale - African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited ;
- Le Caire (Egypte) : marchés d’Afrique, d’Asie et du Moyen-Orient Retakaful gérés par la filiale - African Retakaful Company, et
- Dubai (Emirats Arabes Unis) : Activités de souscription au Moyen-Orient via une structure spécialisée – Africa Re Underwriting Agency Limited

Deux (02) bureau locaux

- Addis-Abeba (Ethiopie); et
- Khartoum (Soudan).

Un (01) bureau de souscription

- Kampala (Ouganda).

Le portefeuille de risques de la Société se compose ainsi qu’il suit par branche :

- Incendie et Ingénierie ;
- Accident et Automobile ;
- Pétrole et Energie ;
- Transport et Aviation ; et
- Vie.

Africa Re adhère aux meilleures pratiques dans tous les aspects de ses activités. Les cédantes reprennent à leur compte l’engagement à long terme de la Société envers le continent en permettant à Africa Re d’accéder à des activités rentables et diversifiées en Afrique et, dans une moindre mesure, en Asie, au Moyen-Orient et au Brésil.

Le réseau commercial d’Africa Re se compose ainsi qu’il suit :

Le tableau ci-dessous résume la performance de la Société :

DESCRIPTION (En millions de \$EU)	2024			2023		
	BRUT	RETRO	NET	BRUT	RETRO	NET
PRODUCTION						
Prime souscrites brutes	1 214,09	(191,88)	1 022,21	1 106,49	(190,93)	915,56
Variation de la provision pour primes non acquises	(13,75)	(12,62)	(26,37)	(60,97)	24,97	(36,00)
Revenu de réassurance/ Répartition de la prime de rétrocession	1 200,35	(204,50)	995,85	1 045,52	(165,97)	879,55
DEBOURS						
Charge de sinistres & décaissements et variation du passif	544,12	(31,56)	512,55	523,50	(31,59)	491,91
Variation des sinistres (recouvrements)	(1,60)	(1,82)	(3,42)	0,36	(0,29)	0,07
Charge des coûts d’acquisition	301,29	0,00	301,29	262,20	0,00	262,20
Dépenses de service/recouvrement en rétrocession	843,81	(33,38)	810,43	786,05	(31,88)	754,17

Production

En 2024, la Société a souscrit des primes brutes d’un montant de 1,214 milliard \$EU lorsqu’on applique la norme IFRS 4, contre 1,106 milliard \$EU en 2023. Si l’on applique l’IFRS 17, la production brute de la Société s’établit à de 1,200 milliard \$EU, soit une augmentation de 14,81% par rapport au résultat de 1,045 milliard \$EU enregistré en 2023. Pour une large part, la Société doit cette croissance à un environnement propice dans de nombreux pays africains et aux affaires internationales.

La fluctuation des taux de change a eu un impact négatif de 58,67 millions \$EU sur la production de la Société. Cet état de choses est imputable à une dépréciation importante de principales monnaies d’exploitation telles que le naira, la livre égyptienne et le birr, monnaies qui se sont affaiblies par rapport au dollar des Etats-Unis.

Le resserrement des conditions de financement et la persistance des chocs mondiaux ont continué à limiter les emprunts en Afrique subsaharienne, entretenant les vulnérabilités macroéconomiques dans toute la région. En conséquence, la reprise économique est restée faible en 2024, avec une croissance projetée à 3,6%, comme en 2023, ce qui pourrait avoir un impact sur la capacité de la région à constituer des réserves budgétaires et à accélérer la réduction de la pauvreté, selon le Fonds monétaire international.

Les principales économies africaines ont été confrontées à divers défis en même temps que des opportunités se sont présentées à elles en matière de croissance. Le PIB en Afrique du Sud devrait croître légèrement ; la croissance passerait ainsi de 0,6% en 2023 à 1,1% en 2024. Ce léger rebond est soutenu par l’optimisme post-électoral et la baisse des pannes d’électricité bien que des difficultés structurelles plus importantes continuent de peser sur l’économie.

Au Nigeria, la croissance du PIB réel devrait rester à son niveau de 2023, soit 2,9% après un chiffre de 3,3% en 2022, le pays continuant de faire face à des difficultés dans le secteur pétrolier, à une inflation élevée, à la dépréciation de sa monnaie et à des conditions de financement difficiles. Malgré les réformes en cours, l’inflation reste à deux chiffres, et

l’augmentation du service de la dette continue de limiter la marge de manœuvre budgétaire.

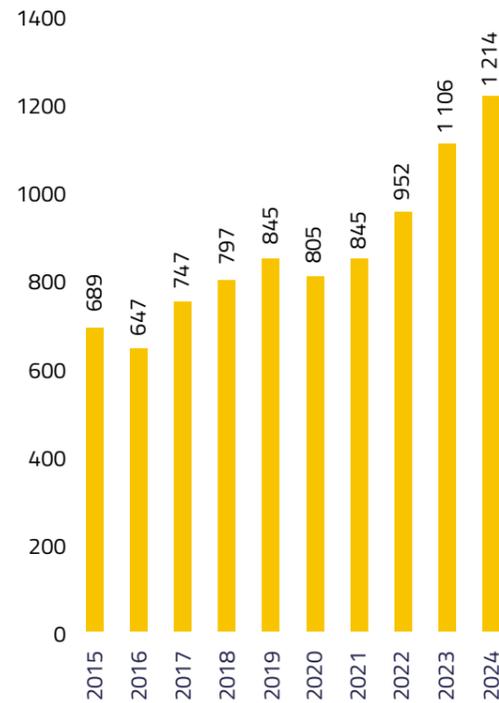
En Egypte, la croissance du PIB pour de l’année budgétaire devrait baisser à 3,6% en 2024, après une hausse de 3,8% en 2023, ce à cause de l’impact des restrictions et des pénuries de devises étrangères.

Au Kenya, les performances économiques ont été mitigées en 2024, avec une croissance du PIB qui s’est ralentie mais qui est restée relativement forte et le rebond du shilling kenyan par rapport au dollar des Etats-Unis. On estime que l’économie kenyane a crû de 5% en 2024, soit un recul par rapport aux 5,5% enregistrés en 2023. Bien qu’elle se soit développée, l’économie du pays a dû faire face à des difficultés telles que le ralentissement de la croissance dans certains secteurs, les pressions inflationnistes et l’instabilité politique. Toutefois, le pays a fait preuve de résilience, en particulier dans les secteurs de l’agriculture et des services, et les efforts des pouvoirs publics pour remédier aux déséquilibres budgétaires ont contribué à stabiliser l’économie.

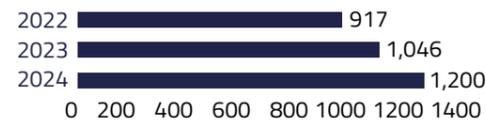
Au Maroc, le PIB devrait croître de 3,0% en 2024, soit au même rythme qu’en 2023. Cette croissance devrait être soutenue par la normalisation de la production agricole et les améliorations dans les secteurs de l’industrie et des services. L’inflation restait inférieure à 2% en août 2024 en raison de la baisse des prix des denrées alimentaires. Toutefois, elle devrait augmenter légèrement suite à la suppression progressive des subventions au gaz butane. La résilience économique du Maroc est soutenue par de meilleurs sentiments de la part des investisseurs et les bonnes performances du commerce et du tourisme.

Africa Re reste le premier réassureur africain et la plus grande sécurité locale sur le continent. La Société est notée « A » par A.M. Best et « A- » par S&P, avec des perspectives positives pour les 2 agences de notation. En conséquence, Africa Re continuera de développer son expertise dans les branches émergentes et spécialisées pour fournir aux marchés africains des assurances des capacités et un soutien technique pour les nouveaux produits et les risques spéciaux. Parallèlement, dans les années à venir, la Société continuera de déployer ses ressources pour préserver et améliorer son portefeuille existant.

Evolution de la prime brute souscrite en millions \$EU



Revenu brut de réassurance en millions \$EU

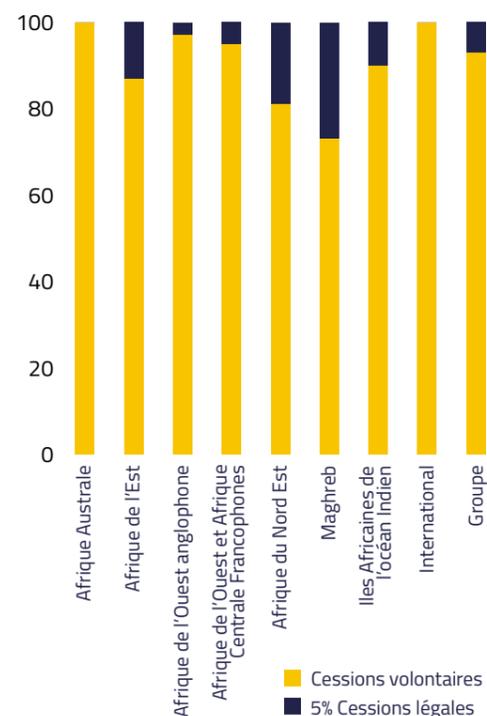


Cession légale

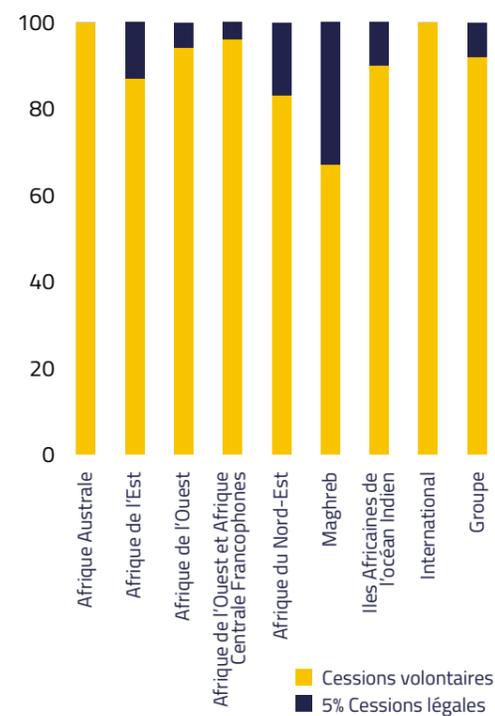
Après sa création en 1976 par 36 États africains à l'initiative de la Banque africaine de développement, la Société dut rivaliser avec des réassureurs étrangers beaucoup plus importants qui avaient des liens avec d'anciennes colonies. Le but pour lequel la Société vit le jour, à savoir limiter la fuite des primes du continent, reste plus que valable de nos jours. Pour assurer sa survie parmi ces grandes marques bien connues, la Société s'est vu accorder, dès sa création, 5% de chaque traité de réassurance émanant des États membres. (Les États membres sont actuellement au nombre de 42.)

A la date d'aujourd'hui, les cessions légales représentent 7,1% de la production brute de la Société (8% en 2023).

Exercice 2024



Exercice 2023



Répartition de la production par région

La Société accepte des affaires des cédantes de toutes les régions de l'Afrique ainsi que de certains marchés d'Asie, du Moyen-Orient et du Brésil.

Afrique australe

African Reinsurance Corporation South Africa Ltd (ARCSA) à Johannesburg supervise les opérations au Botswana et dans la zone Rand. La filiale est la 4ème source de primes d'Africa Re, avec une part de 12,67% dans le chiffre d'affaires du Groupe en 2024. Au cours de l'année sous revue, la production d'ARCSA a été de 152,14 millions \$EU, soit une hausse par rapport au résultat de 2023 (131,55 millions \$EU). Cette croissance du chiffre d'affaires est due en partie à l'expansion du secteur Vie, à de meilleures conditions de réassurance et au renforcement du rand sud-africain par rapport au dollar des Etats-Unis au cours de l'année.

Afrique de l'Est

La production dans la région a augmenté de 8,49% pour s'établir à 231,41 millions \$EU (2023 : 213,30 millions \$EU). Ce chiffre représente 19,28% de la production du Groupe, ce qui fait du bureau régional le 2ème pourvoyeur de primes en 2024. Les primes générées par les traités proportionnels et le renforcement du shilling kenyan par rapport au dollar des Etats-Unis sont les éléments qui ont le plus contribué à la croissance de la production.

Afrique de l'Ouest anglophone

Le revenu de réassurance dans la région s'est élevé à 102,27 millions \$EU (2023 : 129,08 millions \$EU), soit une baisse de 20,77% par rapport à l'année précédente. Ce chiffre d'affaires représente 8,52% de la production de la Société. L'impact négatif de la fluctuation des taux de change a été de 31,56 millions \$EU, impact imputable en grande partie à la forte dépréciation du Naira.

Maghreb

La production dans le Maghreb a augmenté de 6,77% pour atteindre 85,38 millions \$EU (2023 : 79,97 millions \$EU). La production dans la région représente 7,11% du chiffre d'affaires de la société.

Afrique du Nord-Est

La production locale du Bureau régional du Caire a diminué légèrement ; elle est passée de 39,35 millions \$EU en 2023 à 39,19 millions \$EU en 2024. Cette évolution est imputable en partie à la dépréciation de la livre égyptienne. La fluctuation des taux de change a eu un effet négatif de 8,41 millions \$EU sur la production. La production de l'Afrique du Nord-Est représente 3,26% de la du chiffre d'affaires du Groupe.

Afrique de l'Ouest et du Centre francophone

Le bureau d'Abidjan couvre cette région majoritairement francophone. La production y a augmenté de 29,74% ; elle est passée de 127,39 millions \$EU en 2023 à 165,28 millions \$EU US en 2024. Cette croissance est attribuable à l'expansion continue du secteur de l'énergie. Les primes souscrites dans la région représentent 13,77% du chiffre d'affaires de la Société, ce qui fait de la région le 3ème pourvoyeur de primes d'Africa Re.

Iles africaines de l'océan Indien

Les primes souscrites sur les marchés des îles africaines de l'océan Indien et de l'Afrique lusophone sont passées de 33,91 millions \$EU en 2023 à 40,09 millions \$EU en 2024. La production sur ces marchés représente 3,34% du chiffre d'affaires de la Société.

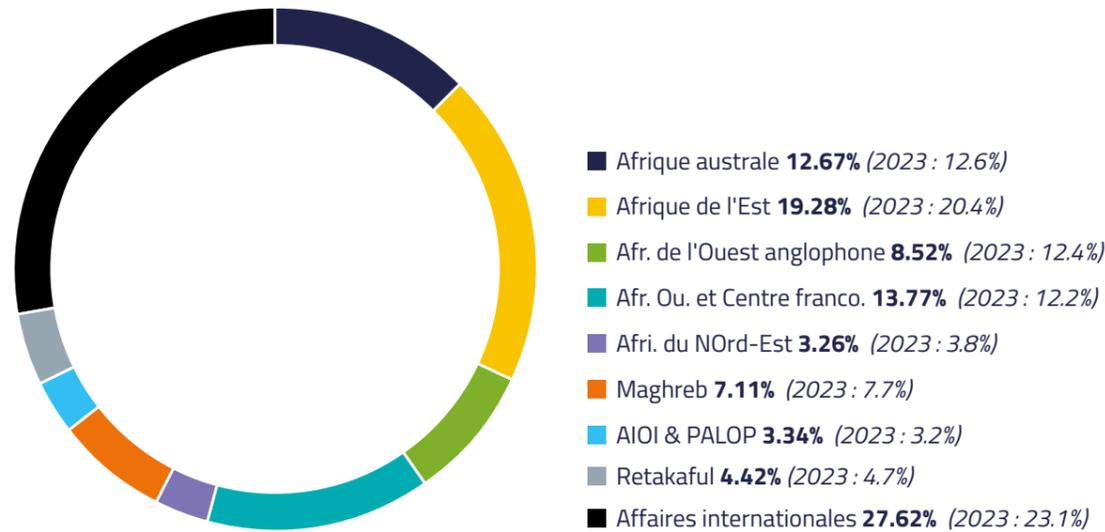
Africa Retakaful

Les primes souscrites par Africa Retakaful ont augmenté ; elles sont passées de 49,44 millions \$EU en 2023 à 53,09 millions \$EU en 2024. Ce chiffre comprend les primes souscrites hors des marchés africains. Pour une large part, la performance de la filiale est due à l'expansion des branches Vie, Automobile et Energie. La production s'est ressentie de la fluctuation des taux de change qui a eu une incidence négative de 5,43 millions \$EU.

Affaires internationales

Les primes générées par les affaires internationales ont augmenté, passant de 241,54 millions \$EU en 2023 à 331,49 millions \$EU en 2024. La production au Moyen-Orient s'est élevée à 116,16 millions \$EU en 2024 (2023 : 77,90 millions \$EU). Les primes souscrites en Asie sont passées de 138,63 millions \$EU en 2023 à 178,73 millions \$EU en 2024. Pour une large part, cette progression est à rapporter à la forte croissance en Incendie, en Vie et en Transport non maritime. La production au Brésil a également augmenté de manière notable ; elle est passée de 25,01 millions \$EU en 2023 à 36,60 millions \$EU en 2024, la branche Incendie étant celle où l'augmentation a été la plus importante. L'évolution positive ou le redressement des taux après le tremblement de terre en Turquie et les inondations aux Émirats arabes unis sur le marché de l'assurance directe ont contribué à la croissance du chiffre d'affaires au Moyen-Orient. La relative stabilité des devises par rapport au dollar des Etats-Unis, monnaie de référence, a également contribué à la croissance du portefeuille d'affaires internationales.

Répartition géographique du revenu de réassurance



Production par secteur

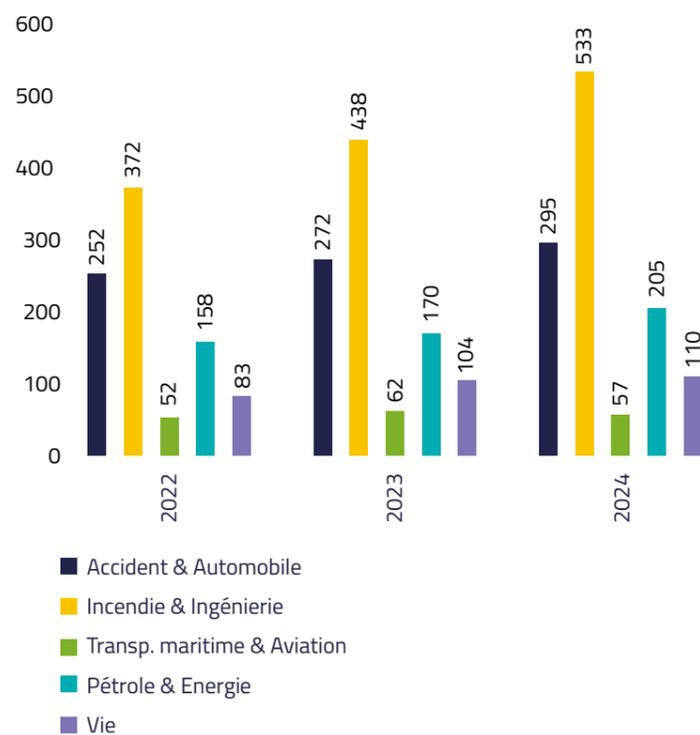
La branche Incendie & Ingénierie reste la principale contributrice au chiffre d'affaires du Groupe, avec 533,48 millions \$EU, soit 44,44% de la production totale, contre 438,23 millions \$EU ou 41,92% en 2023. La branche Accident & Automobile arrive en 2ème position, avec 294,51 millions \$EU, soit 24,54% de la production du Groupe (2023 : 271,92 millions \$EU, soit 26,01%).

Vient ensuite la branche Pétrole & Energie, avec des primes d'un montant de 204,65 millions \$EU, soit 17,05% du chiffre d'affaires du Groupe (2023 : 169,57 millions \$EU, soit 16,22%).

La branche Pétrole & Energie arrive en 3ème position, avec des primes d'un montant de 204,65 millions \$EU, soit 17,05% du chiffre d'affaires du Groupe (2023 : 169,57 millions \$EU, soit 16,22%).

La Vie occupe le 4ème rang, avec 110,29 millions \$EU, soit 9,19% du chiffre d'affaires (2023 : 103,80 millions \$EU, soit 9,93%). Le Transport maritime et l'Aviation ferment la liste, avec 57,41 millions \$EU, soit 4,78% de la production de l'entreprise (2023 : 61,99 millions \$EU, soit 5,93%).

Revenu de réassurance par branche en millions \$EU



Résultats des dépenses de réassurance

Résultats par secteur d'activité

Les charges de réassurance brutes se sont élevées à 843,81 millions \$EU en 2024, contre 786,05 millions \$EU en 2023. Cette évolution se traduit par une baisse du ratio combiné brut, ce dernier étant passé de 75,18% en 2023 à 70,30% en 2024.

Après prise en compte des coûts de réassurance, le ratio combiné net s'établit à 81,38%. L'assurance-vie a enregistré le ratio combiné net le plus bas (76,16%). Cette branche est suivie par le Transport maritime & Aviation (77,46%).

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs sus énumérés.

Ratio combiné brut et ratio combiné net par secteur - Exercice 2024 (millions \$EU)

Branche	Dépenses de réassurance	Revenus de réassurance	Ratio combiné brut	Ratio combiné net
Accident & Automobile	248,04	294,51	84,22%	86,92%
Incendie & Ingénierie	406,49	533,48	76,20%	78,19%
Transp. maritime & Aviation	39,75	57,41	69,24%	77,46%
Pétrole & Energie	67,61	204,65	33,04%	92,30%
Vie	8,91	110,29	74,27%	76,16%
Total	843,81	1 200,35	70,30%	81,38%

Répartition de la production par région (millions \$EU)

Région	Revenus de réassurance	Dépenses de réassurance	Ratio combiné brut	Ratio des sinistres	Ratio des dépenses ¹	Ratio combiné 2023 ²	Ratio combiné 2022 (Ajusté)
ARCSA	152,14	121,10	79,59%	46,65%	37,39%	84,05%	98,46%
Afrique de l'Ouest anglophone	102,27	36,72	35,91%	11,49%	50,55%	62,04%	81,00%
Afrique de l'Est	231,41	183,09	79,12%	45,09%	35,28%	80,37%	83,54%
Maghreb	85,38	54,99	64,40%	41,32%	28,83%	70,15%	68,99%
Afrique du Nord-Est	39,19	21,53	54,95%	28,00%	41,54%	69,54%	70,65%
Afrique de l'Ouest et du Centre francophone	165,28	58,54	35,42%	31,24%	43,83%	75,07%	55,74%
Îles africaines de l'océan Indien	28,84	36,18	125,44%	111,31%	36,87%	148,18%	81,05%
Afrique lusophone (PALOP)	11,25	9,34	83,04%	62,90%	33,35%	96,25%	94,24%
Africa Retakaful	53,09	45,70	86,08%	57,61%	31,21%	88,82%	82,05%
Affaires internationales	331,49	276,61	83,44%	55,37%	27,72%	83,09%	98,02%
Société	1,200,35	843,81	70,30%	47,18%	34,20%	81,38%	85,75%

Le ratio combiné de 81,38% est inférieur à celui de l'année précédente (85,75%). Cette amélioration est principalement due à une meilleure sinistralité, avec un ratio de sinistres de 47,18% contre 52,20% en 2023. Toutes les zones commerciales ont enregistré des rendements positifs en 2024, à l'exception des îles africaines de l'océan Indien.

Cette contreperformance s'explique en grande partie par l'impact significatif du cyclone Belal, qui a frappé les îles au début de l'année.

¹ Le ratio de frais comprend le ratio des coûts d'acquisition et le ratio des frais de gestion attribuables.

² Le ratio combiné est calculé sur une base nette comme la somme du ratio de sinistres net et du ratio de frais net.

III. PRODUITS DE PLACEMENTS

Performance du portefeuille (récolte abondante pour la Société)

Après une performance historique en 2023, le portefeuille des placements a continué sa lancée en 2024, avec un nouveau record en matière de placements et autres revenus et ce, grâce à la mise en œuvre active de la stratégie de placements, qui a démontré sa résilience au fil des années.

Les produits de placements et autres revenus de la Société se sont chiffrés à **85,22 millions \$EU**, contre **71,29 millions \$EU** en 2023, soit une hausse de **19,54%**. Les revenus d'intérêts provenant des dépôts bancaires et des instruments obligataires, qui représentent plus de 80% du revenu réalisé à ce titre, sont principalement à l'origine de cette performance.

Malgré une baisse du niveau des dividendes et des revenus locatifs, le montant réalisé au titre des dividendes, des intérêts et des revenus locatifs s'est amélioré de **31,15%**, pour avoir atteint **75,70 millions \$EU**, contre **57,72 millions** pour l'exercice 2023.

La perte de crédit attendue a enregistré une hausse marginale de **0,08 million \$EU**, en raison de la détérioration de la cote de crédit souveraine d'un certain nombre de pays africains dans lesquels la Société détient des actifs.

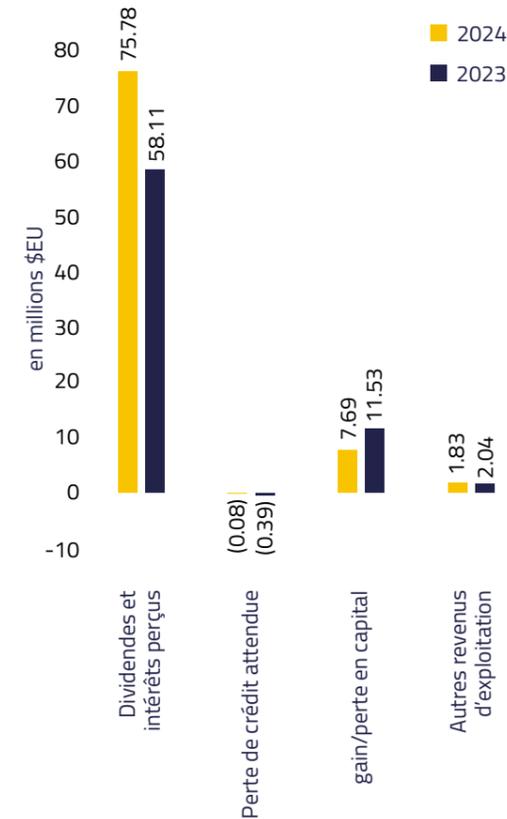
L'appréciation du prix des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur a été plus faible en 2024 (**7,69 millions \$EU**), en raison de la moindre performance des instruments de capitaux propres par rapport à l'exercice précédent (**11,53 millions \$EU**) et des pertes de capital sur le portefeuille obligataire. La hausse des rendements à long terme a eu un impact négatif sur la valorisation du portefeuille obligataire.

Un montant substantiel des produits de placements et des recouvrements techniques nets a contribué à une amélioration de 11,32% de la taille du portefeuille de placements, qui est passée de **1,46 milliard \$EU** en décembre 2023 à **1,62 milliard \$EU** en décembre 2024.

Le **niveau de risque du portefeuille d'investissement s'est également amélioré de manière significative, comme le montre la baisse** de la valeur à risque, qui représente **6,35%** du portefeuille d'investissement.

L'agrégation de tous les résultats indique un rendement moyen de **5,42%** pour l'ensemble de l'exercice 2024, qui est en hausse par rapport au chiffre enregistré à ce titre au cours de l'exercice précédent (**4,96%**).

Le graphique ci-dessous fournit des détails sur la performance de l'exercice sous-revue, par rapport à l'exercice précédent.

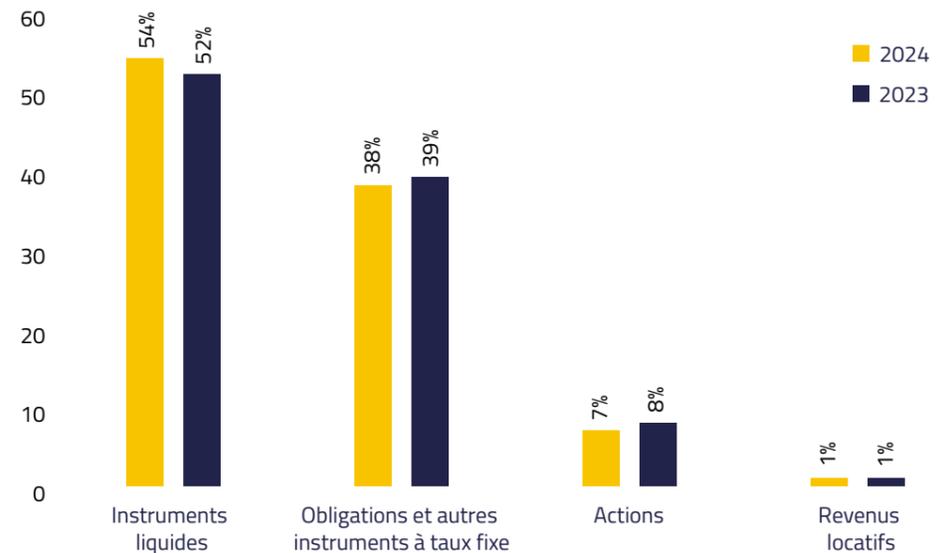


Répartition de l'actif

La répartition du portefeuille des placements entre les catégories d'actifs est demeurée inchangée par rapport aux exercices précédents (instruments liquides : 54%, actions : 7%,

instruments à taux fixe : 38%, et immeubles de placement : 1%), ce qui reflète la stabilité de la stratégie de placement de la Société.

Répartition de l'actif



Placements à long terme

La Société continue de soutenir le développement socioéconomique du continent, notamment en attribuant ses placements à long terme à des entités africaines ou à celles contribuant de manière directe ou indirecte à la croissance économique du continent. Le montant total du capital-investissement de la Société s'est élevé à **57,87 millions \$EU**, investis dans 22 sociétés de la manière suivante :

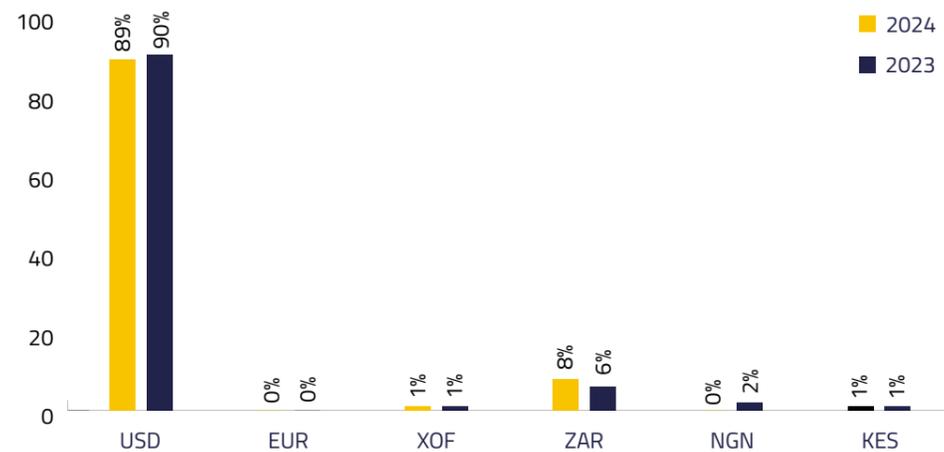
- Trois (3) institutions régionales de financement du développement : Shelter Afrique, Afreximbank et Africa Finance Corporation
- Cinq (5) compagnies d'assurance : SanlamAllianz Vie (Cameroun), AMSA-CI, African Trade and Investment Development Insurance, Gepetrol Seguros SA Guinée équatoriale) et ENH Mozambique

- Une (1) société de gestion de fonds de pension (ACCESS ARM PFA, au Nigeria),
- Douze (12) fonds de capital-investissement : (CAPE II, CAPE III, CAPE IV, AFIG I, AFIG II ECP Africa Fund III, ECP IV, Adlevo Capital, PAHF, Carlyle Africa fund, AAF SME Fund et Partech Africa Fund II) et
- Une (1) initiative en matière de chaîne de blocs, dénommée 'Blockchain Insurance Industry Initiative' (B3i Services AG).

Portefeuille d'actions cotées

En raison de la baisse des dividendes et des valorisations, le portefeuille d'actions a connu un recul de **22,57%** par rapport à 2023 (de **15,99 millions \$EU** à **12,38 millions \$EU en 2024**).

Exposition aux devises du portefeuille d'actions



Le dollar américain reste la monnaie d'investissement dominante pour les instruments de capitaux propres, représentant près de 90% du total.

Obligations et autres revenus fixes

Le portefeuille a enregistré une légère hausse de 1,65%, son montant étant passé de **573,03 millions \$EU** au 31 décembre 2023 à **611,11 millions \$EU** à la même période de 2024. Il a enregistré une amélioration de sa performance, ayant atteint **26,94 millions \$EU**, contre **23,92 millions \$EU** en 2023, soit une hausse de **12,60%**. Les niveaux des taux d'intérêts ont été pour beaucoup dans la réalisation de ce résultat.

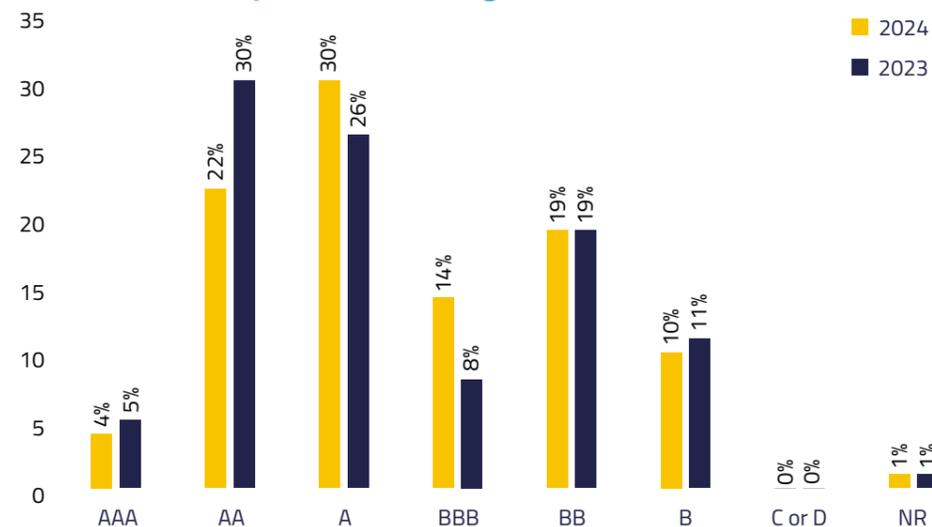
Les intérêts nets sur les coupons (nets d'impôts sur les investissements étrangers) perçus au cours de la période s'élèvent à **28,72 millions \$EU**, contre **24,06 millions** à la période correspondante de l'exercice 2023, soit une hausse de **19,35%**.

L'amélioration des revenus des coupons résulte d'un réinvestissement progressif dans des obligations à coupons plus élevés.

Les rendements obligataires ont augmenté au cours du dernier trimestre, poussant les valorisations en territoire négatif. Le rendement du Trésor américain à 10 ans a atteint **4,57%** en décembre 2024, contre **3,86%** en décembre 2023, ce qui est **supérieur à la moyenne historique de 4,25%**.

La qualité du portefeuille obligataire et le risque de taux d'intérêt restent à d'excellents niveaux, tel qu'exigé par la politique de placements. Le graphique ci-dessous illustre la répartition par catégorie de notation, pour les exercices 2023 et 2024.

Profil de crédit du portefeuille d'obligations



Instruments liquides

Le portefeuille d'instruments liquides a augmenté de 16,60%, passant de **754,88 millions \$EU** en décembre 2023 à **880,16 millions \$EU** en décembre 2024, une performance liée à la fois aux revenus d'intérêts et aux flux de trésorerie techniques positifs nets.

Les intérêts perçus sur le portefeuille d'instruments liquides ont augmenté de **54,24%**, leur montant étant passé de **27,70 millions \$EU** en 2023 à **42,73 millions \$EU** en 2024.

Autres revenus d'exploitation

Le montant total des autres revenus d'exploitation (frais de gestion émanant des secteurs Aviation, Pétrole et Energie, pools EAIPN, et revenus divers) s'est élevé à **1,83 million \$EU**, contre **2,03 millions \$EU** en 2022.

Perspectives

L'économie mondiale continue de s'améliorer à des rythmes différents. L'inflation continue de baisser, mais reste supérieure à l'objectif de 2% fixé par la Réserve fédérale américaine. Les récentes hausses des droits de douane américains devraient continuer à la maintenir au-dessus de l'objectif. Les risques géopolitiques, les incertitudes liées aux échanges commerciaux et les perturbations des chaînes d'approvisionnement sont les principaux facteurs qui affectent l'économie mondiale.

Compte tenu des divers risques (géopolitique, inflation, taux d'intérêts, devises, crédit, etc.), il est attendu une amélioration modérée des produits de placements de la Société en 2025.

Le ratio combiné (81,38%) est inférieur à celui de l'année précédente (85,75%). Cette amélioration est due en grande partie à une meilleure sinistralité, avec un ratio de 47,18% contre 52,20% en 2023. Tous les centres de production ont enregistré des rendements positifs en 2024, à l'exception des îles africaines de l'océan Indien. La contre-performance est imputable en grande partie par l'impact significatif du cyclone Belal qui a frappé les îles au début de l'année.

IV. Résultat de l'Exercice 2024

Le montant des **primes brutes souscrites**¹ à la clôture de l'exercice 2024 s'est chiffré à 1,21 milliard \$EU, contre 1,1 milliard \$EU en 2023, soit une hausse de 9,73%. Celle-ci tient principalement à la réussite des efforts de marketing et à l'évolution favorable des prix sur les marchés clés.

Le revenu de la réassurance² (comparable à la prime brute acquise selon l'IFRS 4) a atteint 1,20 milliard \$EU, marquant ainsi une hausse de 14,81% par rapport au chiffre enregistré en 2023 (1,05 milliard \$EU).

La charge financière de la réassurance, qui comprend les coûts d'acquisition bruts, la charge de sinistres brutes et les autres dépenses y afférentes, a augmenté de 7,35%, pour passer de 786,05 millions \$EU en 2023 à 843,81 millions \$EU en 2024. Les dépenses nettes au titre des contrats de rétrocession ont enregistré une forte hausse (27,62%) pour s'établir à 171,12 millions \$EU, contre 134,09 millions en 2023. Les dépenses nettes de financement de réassurance ont également vu leur montant augmenter pour atteindre 70,41 millions \$EU en 2024, contre 50,12 millions \$EU l'exercice précédent.

Les produits des placements de la Société et les revenus provenant d'autres sources se sont établis à 59,76 millions \$EU (2022 : 40,22 millions \$EU), soit une forte progression en glissement annuel (48,57%), liée principalement à des revenus d'intérêts significatifs sur les instruments à revenu fixe. La Société a su tirer parti de l'environnement de taux d'intérêts élevés pour s'assurer un revenu confortable. La stabilisation de la hausse des taux d'intérêts, allié à un ralentissement de l'inflation, a permis une bonne valorisation des actifs à risque. En fait, le portefeuille d'investissement a enregistré un gain en capital de 11,53 millions \$EU en 2023, contre une perte de 30,29 millions \$EU en 2022.

Les écarts de change liés à la revalorisation des actifs et passifs monétaires par rapport aux différentes monnaies fonctionnelles, ont donné lieu à une perte de change nette de 41,73 millions \$EU en 2024, contre un gain de 1,36 million \$EU en 2023.

La charge d'impôt sur le revenu pour l'exercice s'est élevée à 2,8 millions \$EU (2023 : 0,89 million \$EU) ; elle concerne l'Afrique du Sud, pays où la Société est soumise à l'impôt.

En conséquence, le bénéfice après impôt a atteint 132,94 millions \$EU en 2024, marquant une hausse de 4,71% par rapport au montant réalisé à ce titre en 2023 (126,96 millions \$EU).

1 La prime brute souscrite est un paramètre de l'IFRS 4 qui n'est pas comparable au revenu des services d'assurance
2 Le revenu des services d'assurance est un paramètre de l'IFRS 17 comparable à la prime brute acquise suivant l'IFRS 4

Le montant total des autres éléments du résultat global de l'exercice s'est chiffré à 110,41 millions \$EU (2023 : 90,69 millions \$EU), après comptabilisation des écarts de change négatifs supplémentaires résultant de la conversion des opérations étrangères, qui se sont élevés à 19,89 millions \$EU (2023 : 35,03 millions \$EU).

Des pertes de juste valeur ont également été subies sur des actifs financiers disponibles à la vente, à hauteur de 2,64 millions \$EU en 2024, contre 1,23 million \$EU l'exercice précédent.

V. AFFECTATION DES RESULTATS

Conformément à l'engagement de la Société à tout mettre en œuvre afin de consolider sa situation financière, tout en offrant une rémunération pour le capital investi dans ses actions, et en application de la Résolution No. 3 sur la nouvelle politique de distribution des dividendes et d'affectation du bénéfice net, adoptée lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 17 juin 2019 tenue à Tunis, en Tunisie, le Conseil d'administration recommande que le bénéfice net 2024, d'un montant de 132 942 736 \$EU, soit réparti ainsi qu'il suit :

1. **66 471 368 \$EU** à la Réserve générale, conformément à la Résolution No. 4/1992, qui stipule que **50% du bénéfice net après impôt** est affecté à la **Réserve générale**.
2. **1 000 000,00 \$EU** à la **Réserve pour fluctuations de sinistres**, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration, lors de sa 57^{ème} réunion tenue le 17 novembre 1992 à Lagos (Nigeria), de mettre en réserve un montant supérieur à celui de la provision pour sinistres en suspens, en vue de modérer les effets d'une éventuelle fluctuation des sinistres dans l'avenir.
3. **2 658 855 \$EU** en faveur de la **Fondation Africa Re (soit 2% du bénéfice net)** de l'exercice ;
4. **29 367 950 \$EU** à payer à titre de **dividende**, au **taux de 10,0 \$EU** (2023 : 10,0 \$EU) **par action souscrite et libérée** d'une valeur nominale de 100 \$EU, selon la formule suivante :
 - a. un **dividende ordinaire** de **29 367 950,00 \$EU**, à financer à partir du **bénéfice net** de l'exercice 2024 ;
 - b. Aucun dividende spécial n'est distribué au cours du présent exercice.
5. Le solde de **33 444 563 \$EU** à ajouter aux **bénéfices non distribués**.

VI. GESTION DU CAPITAL

Africa Re veille à ce que sa solvabilité et ses flux de trésorerie soient suffisants pour lui permettre de faire face aux obligations existantes, de réaliser ses aspirations en matière de croissance future et de maximiser le bénéfice déclaré. Pour ce faire, la Société s'attache à gérer son capital avec efficacité, grâce à un modèle de capital fondé sur le risque au titre duquel son capital reflète tous les risques majeurs auxquels elle est exposée.

Il convient de noter que la réussite de la quatrième opération d'augmentation de capital a permis d'améliorer la solvabilité de la Société, en 2013. Depuis, la solvabilité de la Société s'est améliorée grâce à la combinaison des bénéfices non distribués considérables et de décisions stratégiques tenant pleinement compte des risques.

Les besoins en capital de la Société sont évalués à l'aide d'un modèle interne de capital fondé sur le risque et de modèles externes exclusifs, élaborés par les agences de notation. Le but de l'évaluation du capital est de s'assurer que la Société dispose à tout moment d'un montant de capital supérieur à celui requis.

Evaluation de la solidité financière et adéquation du capital

En tant qu'institution supranationale, Africa Re n'est soumise, du point de vue juridique, à aucun régime réglementaire national.

Toutefois, il convient de noter que sa filiale sud-africaine, African Reinsurance Corporation South Africa Ltd (ARCOSA), est placée sous le contrôle de l'autorité sud-africaine en la matière, en l'occurrence la Prudential Authority and Financial Services Conduct Authority. ARCOSA a collaboré avec d'autres acteurs du secteur à l'élaboration, pour l'Afrique du Sud, du cadre réglementaire dénommé Solvency Assessment and Management (SAM), qui s'apparente à Solvabilité II en Europe et se fonde sur des principes économiques en matière d'évaluation de l'actif et du passif. SAM définit des exigences en matière de gouvernance, de gestion des risques, de contrôle, de communication de l'information et de transparence. L'Afrique du Sud a entamé la mise en œuvre du SAM en juin 2018. Africa Re continue de suivre toute évolution relative à ce cadre réglementaire afin de pouvoir se conformer aux exigences en Afrique du Sud et d'adopter les meilleures pratiques pour les opérations du Groupe.

S&P Global Ratings et AM Best attribuent une note de solidité financière, une note de contrepartie et une note de crédit d'émetteur à Africa Re depuis 1998, pour la première citée et depuis 2003, pour la seconde.

L'évaluation faite par ces agences de notation se fonde sur un ensemble de critères, parmi lesquels figure l'adéquation du capital de la Société. Pour leurs catégories d'évaluation les plus élevées, S&P et AM Best exigent une probabilité de solvabilité annuelle au niveau de confiance de 99,99% et 99,6% respectivement, ce qui implique un niveau élevé de capital qui devrait permettre à la Société de faire face à des sinistres exceptionnels, susceptibles de se produire une fois tous les 10 000 ans pour S&P, et une fois tous les 250 ans, pour AM Best.

La Société jouit d'une forte capitalisation, selon les exigences d'adéquation du capital de chacune des deux agences. Sa solidité financière est évaluée conformément aux modèles de capital des deux agences figurant sur le tableau ci-dessous.

Evaluation de la solidité financière

Agence de notation	Evaluation de la solidité financière	Notation de contrepartie/ de crédit d'émetteur	Perspectives	Date du dernier communiqué de presse/ rapport
A.M. Best	A	a	Stables	4 décembre 2024
S & P Global Ratings	A-	A-	Positives	26 novembre 2024

Le 4 décembre 2024, AM Best a réaffirmé la note de solidité financière d'Africa Re, à savoir 'A' (Excellent), aussi bien que sa note de crédit d'émetteur "a". Les perspectives demeurent stables dans les deux cas.

Selon AM Best, "les notes attribuées à [Africa Re] reflètent la qualité de son bilan que l'agence estime comme étant des plus solides, ainsi que ses bons résultats techniques, son profil d'activité favorable et sa bonne gestion intégrée des risques".

L'agence ajoute que "[Africa Re] doit la qualité de son bilan à sa capitalisation ajustée au risque, qui est des plus fortes, comme en atteste le ratio d'adéquation du capital d'A.M. Best (BCAR)".

S&P Global Ratings, pour sa part, a reconduit la note de solidité financière et de crédit de contrepartie d'Africa Re (A-), tout en révisant les

perspectives à 'Positives', le 26 novembre 2024. Selon S&P, "[les] perspectives positives reflètent [son] opinion selon laquelle Africa Re maintiendra ses très bons résultats techniques, sa position de leader sur le marché et une marge de capital au-dessus du niveau de 99,99% de [son] modèle de capital, au cours des deux prochaines années."

L'agence estime que "Africa Re bénéficie d'une présence très diversifiée en Afrique, d'une franchise solide et d'une position favorable sur le marché."

VII. GESTION INTEGREE DES RISQUES (GIR)

Africa Re suit une approche de gestion intégrée des risques qui lui permet d'identifier et de gérer efficacement les risques connus et émergents auxquels sont exposées ses activités.

La fonction de gestion intégrée des risques favorise la création de valeur en permettant à la Direction de faire face efficacement à des événements futurs susceptibles de créer des incertitudes, en répondant de manière à atténuer les conséquences néfastes de ces événements, tout en maximisant les effets bénéfiques. De ce fait, elle permet à la Société de disposer de processus lui permettant d'être anticipative et efficace en matière d'évaluation et de gestion des incertitudes, alors même qu'elle s'efforce de créer de la valeur pour ses actionnaires.

Gouvernance des risques

Le Département de la Gestion des Risques et de la Conformité a été créé en 2010. Il est dirigé par un directeur central qui est aussi le responsable principal des risques. A ce titre, il assume la responsabilité du leadership global, de la définition de la vision et de l'orientation de la fonction de gestion des risques à l'échelle de la Société.

Il existe également un comité de gestion des risques (CGR), composé des Directeurs centraux et dirigé par le Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations. Le Comité se réunit une fois par trimestre.

A travers la structure actuelle de la gouvernance des risques, la Société reconnaît l'importance d'une approche intégrée, en confiant la responsabilité de la gestion des risques de l'ensemble du Groupe à la haute direction qui rend compte au Comité du Conseil chargé de la Souscription, de la Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique.

Principaux organes et principales fonctions en matière de gestion des risques

Conseil d'administration			
Comité de la Souscription, de la Gestion des Risques et de la Gouvernance informatique du Conseil d'administration			
Direction Exécutive			
Comité de gestion des Risques	Comité Investissements	Comité Gouvernance Informatique	Comité Opérations centrales et Risques Spéciaux
Responsable principal des Risques			
Fonction de gestion des Risques			

La Société africaine de Réassurance a également adopté un cadre opérationnel à « trois lignes de défense » qui fonctionne ainsi qu'il suit :

- 1^{ère} ligne : la gestion quotidienne et le contrôle de gestion, pour lesquels la Direction et le personnel sont directement en charge de la gestion et du contrôle des risques ;
- 2^{ème} ligne : la supervision des politiques et stratégies en matière de risque, où le personnel concerné coordonne, facilite et supervise les activités de gestion des risques pour en assurer l'efficacité et l'intégrité ; et
- 3^{ème} ligne : concerne la fourniture d'une assurance indépendante, dans le cadre de laquelle les départements de contrôle (Audit interne et Inspection technique) et le commissaire aux comptes donnent des assurances indépendantes quant à l'intégrité et à l'efficacité du cadre de gestion des risques, pour toutes les fonctions au sein de la Société .

Les rôles et responsabilités de chacune des fonctions et des parties associées à la gestion des risques sont décrits dans le détail dans le Cadre de gestion intégrée des risques du Groupe.

Profil des risques

Le profil de risques d'Africa Re comprend les risques liés à ses activités principales, ainsi que d'autres risques, regroupés et définis ainsi qu'il suit :

Groupe 1 - Risque d'assurance : Risque de perte dans l'activité de base de la Société, en raison d'inadéquations en matière de souscription ou de constitution des réserves.

Groupe 2 - Risque de crédit : Risque de perte lié à l'incapacité d'une partie à un instrument financier d'honorer ses engagements envers l'autre partie, lui faisant ainsi subir une perte financière.

Groupe 3 - Risque de marché : Risque lié à la fluctuation de la valeur ou du rendement des éléments d'actif ou à la variation des taux d'intérêt ou de change.

Groupe 4 - Risque de taux de change : Risque de pertes qui pourraient découler de la fluctuation des taux de change des monnaies opérationnelles de la Société.

Groupe 5 - Risque de liquidité : Risque de ne pas disposer de liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations échues.

Groupe 6 - Risque stratégique : risque lié à un échec de la stratégie adoptée par la Société ou à l'incapacité de cette stratégie de reconnaître de manière adéquate les opportunités.

Groupe 7 - Risque de réputation : risque de pertes pouvant découler d'une atteinte à l'image de la Société et qui pourrait engendrer des pertes commerciales ou des pertes d'avantages concurrentiels.

Groupe 8 - Risque réglementaire ou de conformité : Risque lié au non-respect de la réglementation, des dispositions de l'accord entre actionnaires ou des normes ou politiques internationales, pouvant donner lieu à des amendes, à des sanctions ou à des interventions et, à terme, au retrait de l'agrément.

Groupe 9 - Risque opérationnel : Risque de perte lié aux insuffisances ou à l'échec des procédures internes, des hommes, des systèmes, ainsi qu'à des événements externes.

Pour chacune de ces catégories, la Société identifie et évalue les menaces et les opportunités pour la réalisation de ses objectifs stratégiques, à l'aide d'un cadre utilisé de manière identique au sein du Groupe.

Procédures de gestion des risques

La gestion des risques au niveau opérationnel comprend diverses étapes, notamment celles de l'identification, de la mesure et de l'analyse, outre l'évaluation, le reporting et le suivi des risques ; ces étapes permettent à la Société de suivre de près les risques majeurs dans chaque groupe.

Risque financier

Les risques d'assurance, de crédit, de marché, de fluctuations monétaires et de liquidité ont été classés comme des risques financiers. La question de la gestion de ces risques est traitée sous le titre « Gestion des risques d'assurance et financiers » (Pages 111-122).

Risque opérationnel

Ainsi qu'il a été mentionné plus haut, le risque opérationnel renvoie à des possibilités de pertes ou d'atteinte à la réputation découlant d'insuffisances au niveau des procédures internes, des hommes, des systèmes ou se rapportant à des événements externes.

Dans ce cadre, Africa Re inscrit également les risques juridiques et risques de fraude parmi les risques opérationnels. D'autres catégories de risques à caractère non-financier, tels que le risque de réputation, le risque de stratégie ou le risque réglementaire ou de conformité ont été identifiés séparément. La classification des risques est présentée de manière détaillée dans le cadre de la Taxonomie et du Registre des risques de la Société.

Africa Re entend résolument mettre en œuvre des mesures pour atténuer et gérer efficacement ses risques opérationnels et non financiers. Le modèle de gestion du risque opérationnel comprend les volets suivants : identification, évaluation, réponse et contrôle, reporting et suivi des risques. Dans les centres de production et les départements centraux, des employés (champions des risques) sont spécialement chargés de superviser la gestion des risques opérationnels identifiés dans leurs structures respectives. La Société adopte une approche coordonnée pour identifier et évaluer les risques à l'aide d'un logiciel de gestion des risques opérationnels efficace appelé 'OneSumX'.

Ce logiciel de gestion des risques opérationnels facilite l'utilisation des outils et techniques énoncés dans le Cadre de GIR du Groupe, parmi lesquels figurent le logiciel d'auto-évaluation des risques et des contrôles, le logiciel de saisie de données relatives aux sinistres, les

principaux indicateurs de risque, les tests de stress et de scénario, etc. Le logiciel de gestion des risques opérationnels est utilisé au Siège et dans les centres de production.

Des contrôles et plans d'urgence appropriés, tels que le plan de continuité et le plan de reprise après sinistre sont en place pour la bonne gestion de l'exposition aux risques opérationnels de la Société.

Les risques émergents

Il s'agit de risques naissants ou déjà connus mais qui sont caractérisés par leur incertitude et leur ambiguïté et partant, sont difficiles à quantifier à l'aide de techniques d'évaluation de risques classiques.

Un risque émergent peut être soit un avatar d'un risque existant et connu, soit un nouveau type de risque. Les risques émergents se caractérisent généralement par un niveau d'incertitude élevé.

Des procédures efficaces sont mises en place pour identifier rapidement les risques émergents car ils ont un impact indirect sur la mise en œuvre de la stratégie et la stabilité de la Société, mais peuvent également offrir des opportunités.

Africa Re réalise des analyses prospectives et procède à des tests de stress pour identifier les risques émergents. L'approche de la Société en matière de gestion de risques émergents se fonde sur les structures et outils de gestion de ses risques connus ou classiques. Elle veille à ce que les dispositions de son cadre de gestion des risques soient suffisamment détaillées pour lui permettre de s'adapter à l'évolution des risques connus et des risques émergents.

Modélisation du risque

Modélisation financière

Pour répondre aux exigences en constante évolution des régulateurs et des agences de notation, les assureurs du monde entier ont mis au point des modèles d'analyse financière dynamique. Africa Re a été l'un des premiers réassureurs en Afrique à utiliser des modèles internes à des fins d'évaluation du capital et de gestion des risques.

La Société a acquis une licence d'utilisation de ReMetrica, un logiciel de modélisation financière mis au point par Aon pour les compagnies d'assurances et de réassurance. Le logiciel est utilisé pour la modélisation des risques de souscription, de marché et de crédit.

Africa Re utilise ReMetrica à différentes fins, notamment pour évaluer ses besoins en capital, optimiser le programme de rétrocession et soutenir la prise de décisions stratégiques.

Le logiciel a été acquis principalement pour évaluer le niveau des fonds propres par rapport à l'exposition aux risques, conformément aux exigences de la Prudential Authority en Afrique du Sud et des agences de notation (AM Best and S&P).

ReMetrica permet à Africa Re de choisir une structure optimale de son programme de rétrocession en tenant compte de son incidence financière. Le logiciel permet en outre à la Société de construire différents modèles pour chaque stratégie commerciale. En comparant le résultat de différentes stratégies commerciales, on peut arriver à améliorer le portefeuille d'affaires. A ce sujet, ReMetrica a aidé Africa Re à développer un portefeuille d'affaires bien équilibré.

Modélisation des risques catastrophiques

La modélisation des risques catastrophiques permet d'obtenir des estimations des limites annuelles des sinistres causés par des événements catastrophiques, ce qui pourrait être utile pour l'élaboration de stratégies dans les domaines suivants :

- le suivi des accumulations et la tarification du risque originel ;
- l'achat de couvertures de rétrocession, notamment la définition de limites et de rétentions, en fonction de l'appétit du risque ;
- le respect des exigences de la Prudential Authority et des agences de notation.

Africa Re s'attache à évaluer chaque année son exposition aux catastrophes, notamment dans les pays africains sujets aux événements naturels tels que l'Afrique du Sud, Maurice et le Kenya. Généralement, Willis et Aon Benfield lui offrent une assistance en matière de modélisation des risques catastrophiques par le biais de licences d'utilisation ou de modèles propres.

VIII. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Informations générales

La Société africaine de Réassurance, Africa Re, est régie par l'Accord portant création de la Société et d'autres documents statutaires exposés ci-après.

Divers textes sont en vigueur au sein de la Société en matière de gouvernance d'entreprise, qui s'inspirent tous des meilleures pratiques internationales. La filiale dont dispose la Société en Afrique du Sud est une entité de droit local qui se conforme aux codes de gouvernance en vigueur dans le pays, notamment au Rapport King III.

Le Conseil d'administration et la Direction sont chargés de veiller au respect des meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, correspondant aux critères minimums requis pour les organisations de même rang, au niveau international.

Cadre de gouvernance d'entreprise

Les principes et procédures d'Africa Re en matière de gouvernance d'entreprise sont définis dans une série de documents régissant son organisation et sa gestion notamment les suivants :

- L'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, qui définit sa composition, son mode d'administration et sa structure de gouvernance ;
- La Procédure relative à la proposition et à l'adoption d'amendements à l'Accord ;
- Les Règlements généraux de la Société définissant les règles de procédure de l'Assemblée générale ;
- Le Règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- Le Règlement régissant l'élection d'Administrateurs ;
- La Charte du Conseil d'administration et les Termes de Référence des Comités du Conseil, qui définissent les missions et responsabilités de ces organes ;
- Le Code de Déontologie, qui énonce les règles, les comportements et les attitudes que doivent adopter les employés et les membres élus de la Direction dans l'exercice de leurs fonctions ou lorsqu'ils agissent au nom de la Société.

Le cadre de gouvernance de la Société fait l'objet de révisions appropriées, en fonction de l'évolution des opérations de la Société, des meilleures pratiques internationales dans les domaines pertinents, ainsi que de la stratégie et du profil des risques de la Société, entre autres.

Depuis juin 2019, le Conseil comprend 5 comités. Ce sont actuellement les suivants :

- Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération
- Comité d'Audit ;
- Comité de la Souscription, de la Gestion des Risques et de la Gouvernance des Technologies de l'Information ;
- Comité des Nominations et de la Gouvernance ;
- Comité des Finances et de l'Investissement.

Au cours de sa 41^{ème} Réunion Ordinaire Annuelle tenue le 17 juin 2019 à Tunis, en République de Tunisie, l'Assemblée générale a décidé de porter le nombre d'Administrateurs de 12 à 14, créant ainsi deux (2) sièges d'Administrateurs indépendants, conformément aux meilleures normes internationales en matière de gouvernance.

Le Conseil a accueilli ses premiers Administrateurs indépendants en 2020 et 2021 et l'un d'entre eux, en l'occurrence M. Moustapha COULIBALY, a été élu Président du Conseil d'administration en juin 2024, ce qui marque une étape importante dans la gouvernance de la Société.

L'Actionariat

Structure de l'actionariat au 31 décembre 2024

Actionnaire	Nombre d'actions	In %
42 Etats membres africains	991 627	33.77
Banque Africaine de Développement (BAD)	240 000	8.17
112 compagnies d'assurance et de réassurance africaines	1 024 091	34.87
3 investisseurs non-régionaux : AXA (France), Fairfax (Canada) et Sanlam/Allianz Africa Propriety Ltd (Allemagne)	660 000	22.47
Programme d'actionariat des employés d'Africa Re (ESOP)	21 077	0.72
Total Actions	2 936 795	100.00%

Capital social autorisé / libéré et évolutions récentes de l'actionariat

La politique de la Société consiste à faire croître régulièrement son capital grâce au bénéfice non distribué et à l'augmentation des parts des actionnaires et de quelques investisseurs potentiels bien choisis. En conséquence, partant d'un capital libéré initial de 100 millions \$EU en 2010, elle a procédé à un appel pour la 1^{ère} tranche initiale du capital de 200 millions \$EU en 2010, à travers l'émission d'1 million d'actions nouvelles et la distribution d'1 millions d'actions gratuites aux actionnaires d'alors.

Le capital autorisé de la Société s'établissait à 500 millions \$EU au 31 décembre 2024, sur lesquels 293 679 500 \$EU ont été entièrement libérés. Le capital se compose de 2 936 795 actions d'une valeur nominale de 100 \$EU chacune.

Assemblée Générale

Réunions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an dans un pays membre, habituellement en juin.

Droit de vote et représentation

Conformément aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, chaque actionnaire dispose d'une voix par action entièrement libérée qu'il possède. Chaque représentant dispose du nombre de voix de l'actionnaire ou des actionnaires qu'il représente à l'Assemblée Générale. Toutes les questions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tranchées à la majorité des voix des actionnaires représentés à la réunion.

Quorums statutaires

Le quorum à toute réunion de l'Assemblée Générale est constitué par soixante (60) pour cent du total des voix des actionnaires. Lorsque le quorum n'est pas atteint, une seconde réunion a lieu au minimum vingt-et-un (21) jours ou au maximum quarante-cinq (45) jours après la première, pour les assemblées ordinaires et au minimum sept (7) jours ou au maximum trente (30) jours après la première réunion, pour les assemblées extraordinaires. La notification est faite, pour la deuxième réunion, dans les sept (7) jours qui suivent la première réunion. Les actionnaires présents à cette deuxième réunion sont habilités à adopter des résolutions, quel que soit le nombre d'actions qu'ils représentent.

Convocation et Ordre du jour des réunions de l'Assemblée Générale

Les avis de convocation des réunions ordinaires de l'Assemblée Générale sont envoyés à tous les actionnaires par courrier aérien recommandé, six (6) semaines au plus tard avant la date fixée pour la réunion. La notification s'accompagne de l'ordre du jour de la réunion.

En ce qui concerne les réunions extraordinaires, la notification se fait par tout moyen de communication écrite approprié, au moins sept (7) jours avant la date fixée. Une réunion extraordinaire de l'Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'administration ou à la demande d'actionnaires représentant au moins vingt-cinq pour cent (25%) du nombre total de voix attribuées de la Société.

Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration, actuellement présidé par M. Moustapha COULIBALY, est composé de 14 membres titulaires. Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de trois ans, renouvelable. Ils restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Le tableau ci-dessous présente les membres du Conseil d'Administration au 31 décembre, ainsi que les circonscriptions/groupes d'actionnaires qu'ils représentent.

Nom et Nationalité	Circonscription
M. Moustapha COULIBALY Ivorien	Administrateur indépendant
Dr. Mohamed Farid SALEH Egyptien	Egypte : Etat et Sociétés
Mme Faouzia ZAABOUL Marocaine	Maroc : Etat et Sociétés
Alhaj Kaddunabbi Ibrahim LUBEGA Ougandais	Afrique de l'Est, Afrique Australe et Soudan (12 Etats)
Mme Estelle TRAORE Ivoriennne	Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale francophones (Etats et Sociétés)
M. Kamel MARAMI Algérien	Algérie : Etat et 4 Sociétés
M. Yared MOLA Ethiopien	Afrique de l'Ouest anglophone (Sociétés et 4 Etats), Afrique de l'Est et Afrique Australe (Sociétés)
M Hafed Mohamed OMRAN Libyen	Libye, Mauritanie et Tunisie (Etats et Sociétés)
M. Olusegun Ayo OMOSEHIN Nigérian	Nigeria : Etat et Sociétés
M. Jacques DJOFACK Français	Banque Africaine de Développement (BAD)
Mme Meryem CHAMII Marocaine	AXA
M. Jean CLOUTIER Canadien	FAIRFAX
Mme Delphine TRAORE Burkinabè	SANLAM ALLIANZ PROPRIETARY LIMITED

Les sièges au Conseil d'Administration sont répartis entre les actionnaires ou groupes d'actionnaires en fonction de leur pouvoir de vote. Le Conseil d'Administration est actuellement composé comme suit :

- Neuf (9) sièges pour les actionnaires de la catégorie "A" (42 Etats membres africains, la BAD et 112 compagnies africaines d'assurance et de réassurance), la BAD disposant d'un siège permanent.
- Trois (3) sièges pour les actionnaires de la catégorie "B" (3 investisseurs non-africains).
- Deux (2) Administrateurs Indépendants.

Le Conseil d'administration compte actuellement cinq (5) comités permanents : Comité d'Audit; Comité des Finances et de l'Investissement ; Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération ; Comité des Nominations et de la Gouvernance ; Comité de la Souscription, de la Gestion des Risques et de la Gouvernance des Technologies de l'Information.

Conseil d'Administration – Comités

Comité d'Audit

Le rôle de ce comité inclut, de manière non limitative, les fonctions suivantes :

- a) Veiller à ce que la Société s'acquitte de ses obligations statutaires en matière de présentation de rapports financiers, tout en satisfaisant aux exigences légales, opérationnelles et professionnelles s'y rapportant ;
- b) S'assurer que les dossiers et les rapports portant sur les activités de la Société soient établis de manière pertinente, appropriée, exacte et conforme aux bonnes pratiques.
- c) Fournir des informations complémentaires, soutenir, conseiller, donner des orientations et établir des rapports sur la pertinence, l'intégrité, l'efficacité ou autre du système de comptabilité, des rapports financiers et des contrôles internes de la Société, ainsi que l'efficacité avec laquelle la Direction générale s'acquitte de ses responsabilités et accomplit son mandat en tant que dépositaire des actifs et des registres financiers attestant des activités de la Société.

Membres du Comité

- Mme Delphine TRAORE (Présidente)
- Mme Faouzia ZAABOUL
- M. Yared MOLA
- Mme Estelle TRAORE.

Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération

Le rôle de ce comité inclut, de manière non limitative, les fonctions suivantes :

- a) Régir le processus de rémunération du personnel et formuler des recommandations à l'endroit du Conseil.
- b) Assurer la surveillance des activités de la Société en ce qui concerne les politiques, pratiques et procédures de gestion des ressources humaines.
- c) Apporter son soutien à la Direction générale pour lui permettre d'obtenir des ressources humaines appropriées, dans un cadre transparent, équilibré et viable de reconnaissance et de récompense de la performance.

Membres du Comité

- M. Kamel MARAMI (Président)
- Mr. Hafed Mohamed OMRAN
- Mme Meryem CHAMII
- Alhaj Kaddunabbi I. LUBEGA
- Mme Estelle TRAORE.

Comité de la Souscription, de la Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique

Le rôle de ce comité inclut, de manière non limitative, les fonctions suivantes :

- a) Tracer des orientations et assurer la surveillance de l'activité technique de la Société et des autres activités liées à la souscription de risques.
- b) Servir de forum pour l'élaboration et la mise à jour du cadre, des modèles et des politiques visant à assurer la gestion des risques dans l'ensemble de la Société, ainsi que la surveillance de ses activités de souscription et de l'utilisation de ses ressources en matière de TIC.

Membres

- M. Jean CLOUTIER (Président)
- M. Kamel MARAMI
- M. Olusegun OMOSEHIN
- Alhaj Kaddunabbi I. LUBEGA
- M. Jacques DJOFACK

Comité des Finances et de l'Investissement

Le rôle de ce comité inclut, sans s'y limiter, les fonctions suivantes :

- Effectuer des évaluations pour s'assurer que les plans financiers à moyen terme, le budget de fonctionnement annuel et le budget d'investissement annuel élaborés par la Direction générale sont en adéquation avec le plan stratégique et les politiques financières de la Société.
- Donner des orientations et assurer la surveillance des placements et des activités financières de la Société.
- Servir de forum pour l'élaboration et la mise à jour du cadre, des modèles et des politiques de gestion du risque d'investissement de la Société, ainsi que pour la surveillance des activités de financement, de placement et de planification des budgets de fonctionnement et d'investissement de la Société.

Membres du Comité

- Mme Faouzia ZAABOUL (Présidente)
- Mr. Hafed Mohamed OMRAN
- Dr. Mohamed Farid SALEH
- M. Jacques DJOFACK
- M. Olusegun OMOSEHIN.

Comité des Nominations et de la Gouvernance

Le rôle de ce comité inclut, de manière non limitative, les fonctions suivantes :

- Définir les orientations et assurer la surveillance en ce qui concerne la gouvernance au sein de la Société et dans les activités du Conseil.
- Servir de forum pour l'élaboration et la mise à jour du cadre, des modèles et des politiques visant à assurer un leadership et une orientation au Conseil, à garantir les performances et l'efficacité du Conseil, ainsi qu'à permettre le recrutement de personnels qualifiés et l'intégration de ressources supplémentaires en vue de soutenir le leadership au sein de la Société.
- Régir le processus de rémunération des Administrateurs ne prenant pas part à la gestion et faire des recommandations au Conseil pour approbation préalable, avant l'adoption définitive par l'Assemblée Générale.

Membres

- M. Moustapha COULIBALY (Président)
- Dr. Mohamed Farid SALEH
- Mme Delphine TRAORE
- Mme Meryem CHAMI
- M. Yared MOLA.

Evaluation et formation du Conseil

S'agissant de la formation, des dossiers sont distribués aux nouveaux administrateurs, avec les éléments d'information utiles en ce qui concerne les fonctions du Conseil et des comités. En outre, des formations dans des domaines spécifiques sont également organisées pour les Administrateurs, selon les besoins. Dans ce cadre, une session de formation sur les activités Retakaful a été organisée au profit de tous les membres du Conseil, le 22 mars 2023.

Conseil d'Administration – Activités en 2024

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq (5) fois en 2024, à Maurice, Kampala (2 fois), au Caire et à Abuja. Les cinq réunions se sont tenues sous un format hybride, certains administrateurs y ayant participé à distance (sur la plateforme Zoom). Le taux de participation moyen a été de 95%.

Direction Exécutive

La Direction Exécutive de la Société était composée comme suit au 31 décembre 2024.

Nom	Nationalité	Fonctions
Dr Corneille KAREKEZI	Rwandais	Directeur général du Groupe
M. Ken AGHOGHOVIA	Nigérian	Directeur Général Adjoint / Chef des Opérations
M. Kiiza BICHETERO	Ougandais	Directeur Général Adjoint / Chef des Opérations - élu

IX. CONFORMITE

Les fonctions de contrôle ont été instituées à Africa Re pour assurer l'efficacité de la gestion du risque et des contrôles internes. Elles comprennent la gestion du risque, les services actuariels, l'audit interne et la conformité. La fonction de conformité a été formellement mise en place à Africa Re en 2014, permettant ainsi à la Société de se doter des piliers essentiels de la gestion intégrée du risque.

La fonction de conformité renforce la gouvernance, améliore le système de poids et contre-poids et appuie le conseil d'administration dans ses fonctions de supervision.

Bien que la société mère ne soit soumise à aucune exigence de conformité réglementaire nationale, ses filiales, Africa Re South Africa Limited à Johannesburg (Afrique du Sud) et Africa Re Underwriting Agency Limited à Dubai (Emirats Arabes Unis), sont tenues de se conformer à toutes les normes réglementaires en vigueur en Afrique du Sud et aux Emirats Arabes Unis, respectivement. Chacune de ces filiales dispose de sa propre fonction de conformité au niveau local. Au niveau du Groupe, la fonction de conformité examine les exigences et les meilleures pratiques liées aux réglementations pertinentes et applicables, dans le but d'évaluer les niveaux de conformité de la Société et de soumettre des rapports à ce sujet à la Direction et au Conseil.

En conséquence, grâce à cette fonction, la Société s'assure que des politiques et des procédures appropriées sont en place pour la réalisation d'un suivi en vue de s'assurer du respect des obligations contractuelles d'Africa Re.

La fonction Conformité constitue une seconde ligne de défense. Elle veille à éviter tout conflit d'intérêt avec d'autres fonctions de contrôle et à permettre ainsi à Africa Re de se conformer aux règles minimales en matière de bonne gouvernance et de contrôle.

Quelques exemples des politiques et pratiques appliquées au sein de la fonction Conformité sont présentés ci-après :

- FATCA : La « Foreign Accounts Tax Compliance Act » (FATCA), une loi de l'Autorité fiscale aux Etats Unis (IRS) des Etats-Unis d'Amérique, a été examinée et mise en application.
- Formulation et Réexamen des Politiques : la politique de lutte contre le blanchiment d'argent/ le financement du terrorisme et le financement des activités de prolifération a été approuvée par le Conseil d'Administration. Elle est réexaminée périodiquement en vue de la prise en compte des meilleures pratiques et des normes les plus récentes. La Société a mis en place des politiques et procédures de protection des données, tout en prévoyant des clauses contractuelles pour se conformer aux meilleures pratiques et aux législations applicables en matière de protection des données dans son environnement d'activité.

- Évaluation et Gestion des Lacunes : la fonction Conformité s'efforce également d'identifier les lacunes dans les processus de conformité et d'élaborer une réponse stratégique pour les gérer. Une évaluation sur la base du risque est utilisée pour le processus « Connaître son Client (KYC) ».
- Outils de vérification : un outil de vérification est utilisé pour tous les clients au début de la relation avec Africa Re, et de façon permanente.

Les efforts déployés par la Société pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération sont une contribution très importante à la réalisation de l'objectif d'une société stable et sans corruption. D'où l'adoption des recommandations du « Groupe d'action financière » (GAFI) et du document d'orientation de l'Association internationale des superviseurs d'assurance (IAIS) sur le sujet.

Le processus de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération fait partie du Programme de gestion des risques de la Société africaine de Réassurance et formalise l'approche adoptée pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération.

Bien qu'à l'échelle du Groupe, la Société ne soit soumise à aucune réglementation locale spécifique en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération, elle a adopté les recommandations du GAFI comme meilleures pratiques pour la lutte à mener dans ce domaine.

Ces recommandations seront utiles pour :

- définir et communiquer les principes et exigences minimales pour les évaluations concernant le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération ;
- favoriser des contrôles supplémentaires des risques opérationnels, juridiques et de réputation de la Société ;
- veiller à la conformité aux meilleures pratiques internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération ;
- fournir des orientations et éliminer le risque que la Société participe à des activités de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération ;
- formaliser les procédures de « Know Your Customer » (Connaître son client) et de « Customer Due Diligence » (Vigilance à l'égard du client) au sein de la Société ; et
- tenir le Conseil informé des risques de conformité sur les différents marchés où la Société est présente.

X. RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE

Toute entreprise viable dont l'objectif principal est de maximiser la valeur actionnariale doit veiller aux intérêts des actionnaires, tout en tenant compte de l'environnement dans lequel elle mène ses activités. Suite à la décision du Conseil d'Administration de novembre 2013 et à la Résolution de l'Assemblée Générale de juin 2014, le Fonds fiduciaire d'Africa Re a été créé pour gérer les initiatives de la Société en matière de responsabilité sociale. Pour que les activités dans ce domaine soient menées conformément aux meilleures pratiques internationales, permettant la réalisation de l'objectif du Fonds Fiduciaire, la Fondation Africa Re a été créée en janvier 2018 comme organisme indépendant chargé de mettre en œuvre différentes initiatives stratégiques destinées à matérialiser la vision d'Africa Re. La Fondation est financée principalement par l'affectation d'un montant représentant au maximum 2% du bénéfice net annuel après impôts de la Société. En 2023, dans la poursuite de ses objectifs stratégiques, la Fondation a mis en œuvre les activités ci-après, parmi lesquelles certaines ont un caractère récurrent et d'autres sont ponctuelles.

Campagnes de sensibilisation à l'Assurance

La Fondation a financé des campagnes de sensibilisation à l'assurance organisées dans quatre pays (Ouganda, Côte d'Ivoire, Cameroun et République Démocratique du Congo), dans le but d'y accroître la pénétration de l'assurance et d'améliorer le marché de l'assurance. Il s'agit là de la première phase du programme.

Education et Formation

- La Fondation continue d'apporter un soutien aux activités de formation et de renforcement des capacités des régulateurs d'assurance africains. Le projet vise à améliorer les connaissances et les capacités des régulateurs du secteur de l'assurance, ainsi qu'à favoriser l'efficacité dans la réglementation et la fourniture de services.
- Trois cent trente-trois (333) professionnels des assurances ont été formés en assurance, en réassurance et dans des domaines connexes, dans le cadre du Programme des Jeunes Professionnels des Assurances (YIPP). Ils ont ainsi pu acquérir des connaissances et des compétences utiles dans ce domaine d'activité, pour améliorer la performance et la productivité.
- En Egypte, la Fondation a fourni un soutien dans le cadre d'un programme de formation actuarielle organisé à l'intention de professionnels de l'assurance, afin de contribuer à combler les lacunes en matière de connaissance dans le secteur.

Développement de l'Industrie de l'Assurance

- La Fondation Africa Re a apporté un soutien à la 9ème édition des Prix des assurances africaines (PAA). La cérémonie de remise de ces prix est une initiative visant à célébrer les acteurs du secteur de l'assurance, en guise de motivation pour une excellente performance et pour le développement de l'industrie de l'assurance en Afrique. Les catégories dans lesquelles les prix sont décernés sont celles de la Société africaine d'assurance de l'Année, du Directeur général des Assurances de l'Année, de l'Innovation de l'Année en Assurance, ainsi que de l'Insurtech de l'Année.
- Grâce au financement octroyé par la Fondation, la National Insurance Commission (NAICOM) du Nigeria a pu achever le développement du logiciel de réglementation des assurances sur lequel elle était en train de travailler, en vue d'améliorer les fonctions de réglementation et d'assurer une meilleure prestation de services.
- La Fondation a entamé le développement d'un logiciel de réglementation d'assurance pour le compte de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA), l'autorité de réglementation en République Démocratique du Congo
- Le processus de numérisation de l'assurance automobile au Sénégal a bénéficié du soutien de la Fondation, en vue de promouvoir l'efficacité sur toute la chaîne de valeur de l'assurance automobile.
- La Fondation a sponsorisé l'édition 2024 du Forum des Chefs d'entreprise africains, tenue à Kigali, au Rwanda. Ce forum est un événement qui rassemble les chefs d'entreprise les plus influents du continent aux côtés d'investisseurs ; en d'autres termes, c'est tout l'écosystème centré sur l'Afrique qui se retrouve au même endroit.

Recherche et Développement

- Grâce à un financement obtenu de la Fondation, l'Autorité de Règlementation financière d'Egypte (FRA) a pu mettre au point les premières tables actuarielles du secteur de l'assurance-Vie du pays.
- En Ouganda, la Fondation a fourni un appui pour la réalisation d'une analyse coûts/bénéfices concernant l'assurance des biens nationaux et propriétés publiques, outre l'élaboration d'un cadre de politique contenant des recommandations relatives aux couvertures d'assurance à souscrire par le Gouvernement afin de sécuriser ses biens et les propriétés publiques

Développement communautaire

L'initiative liée à la campagne d'alphabétisation entreprise par la Child2Child Book Foundation en République de Guinée a reçu un soutien de la Fondation. Ladite campagne a permis à des enfants des régions défavorisées et éloignées d'avoir accès aux livres et fournitures scolaires.

Activités de gestion et de reprise après catastrophes

La Fondation a fourni des fonds de secours aux survivants du tremblement de terre survenu au Maroc.

XI. RESSOURCES HUMAINES ET REMUNERATION

1. Ressources humaines

En sa qualité d'employeur de choix sur le marché africain de la réassurance, Africa Re attache une grande importance à la proposition de valeur faite aux employés. La Société reconnaît que le personnel est son principal actif et recherche constamment des moyens d'attirer et de retenir à son service les meilleurs talents.

A cette fin, elle a mis en place un environnement centralisé en matière de RH, qui apporte un soutien à son activité principale. La Société s'attelle en permanence à rechercher des professionnels de haut vol, qu'elle aide à se perfectionner et à renforcer leurs capacités en matière de performance, ainsi qu'à promouvoir des pratiques optimales, qui sont de nature à susciter une forte motivation des employés et favoriser le développement organisationnel, en vue de la réalisation des objectifs stratégiques.

La rémunération et les avantages qu'offre Africa Re font l'objet d'une réévaluation périodique, afin de s'assurer de leur compétitivité. Cette approche permet de renforcer la capacité de l'institution à recruter et retenir à son service des employés hautement qualifiés, pour la réalisation de ses plans et de ses objectifs stratégiques.

De manière générale, la solide proposition de valeur faite aux employés, ainsi que la forte disponibilité d'Africa Re à soutenir le développement de l'employé et à accompagner son évolution de carrière, sont des facteurs essentiels de sa réussite actuelle sur le marché africain de la réassurance.

1.1 Catégories de personnel

Il existe six (6) catégories de personnel à Africa Re.

Tableau A: Catégories de personnel

Direction Générale	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général/Premier Responsable du Groupe Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations Directeur Général Adjoint - élu
Personnel exécutif (ES1, ES2, ES3, ES4)	<ul style="list-style-type: none"> Directeurs centraux Directeurs régionaux Directeurs généraux de filiale
Cadres professionnels (PS1, PS2, PS3, PS4, and PSS)	<ul style="list-style-type: none"> Directeurs adjoints Sous-directeurs Managers principaux Managers Managers adjoints
Cadres professionnels locaux (LP1, LP2, LP3)	<ul style="list-style-type: none"> Cadres locaux
Agents de maîtrise (SS1, SS2, SS3, SS4, SSS A, SSS B)	<ul style="list-style-type: none"> Assistants/Agents de maîtrise assistants/ Agents de maîtrise/ Agents de maîtrise principaux
Agents d'exécution (MS1, MS2, MS3, MS4, MSS)	<ul style="list-style-type: none"> Préposés aux travaux /Opérateurs

Les membres de la Direction générale, les cadres dirigeants et cadres professionnels constituent le « personnel international » tandis que les professionnels locaux, les agents de maîtrise et les agents d'exécution font partie du « personnel local » dans les différentes localités où la Société est implantée.

Le tableau ci-dessous montre la répartition du personnel sur le continent, par catégorie et par lieu d'affectation.

Tableau B : Effectifs du personnel au 31 décembre 2024

LIEU D'AFFECTATION	Establishment							Temporaires /Consultants
	Direction	ES	PS	LP	SS	MS	Total	
Siège	3	9	28	5	23	11	79	14
Bureau Régional d'Abidjan		1	6	1	14	2	24	
Bureau Local d'Addis-Ababa			1	1	1		3	
Bureau Régional du Caire		1	5	2	17	1	26	1
Bureau Régional de Casablanca		1	4	1	17	3	26	
Bureau Régional de Lagos		1	6	5	11	2	25	3
Bureau Régional de Maurice		1	5	2	12	3	23	
Bureau Régional de Nairobi		2	12	2	23	1	40	10
Africa Re DIFC		1	4		1		6	
Bureau Local du Soudan			1		1		2	1
Filiale Sud-africaine (ARCSA)		4	14		24	4	46	6
TOTAL (BUREAUX REGIONAUX)	0	12	58	14	121	16	221	21
TOTAL (SIEGE INCLUS)	3	21	86	19	144	27	300	35
Pourcentage (%)	1,00	7,00	28,67	6,33	48,00	9,00	100,00	

1.2 Diversité

Africa Re est fière de son statut d'employeur attaché au principe de l'égalité de chances dans l'emploi et encourageant la diversité et l'inclusion. Elle compte au sein de son personnel des agents de vingt-neuf (29) nationalités différentes d'Afrique, et veille à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de son effectif.

Tableau C : Répartition du personnel par sexe

LIEU D'AFFECTATION	FEMMES	HOMMES	Grand Total
Siège	22	57	79
Bureau Régional d'Abidjan	8	16	24
Bureau Local d'Addis-Ababa	1	2	3
Africa Re DIFC	2	4	6
Bureau Régional du Caire	12	14	26
Bureau Régional de Casablanca	11	15	26
Bureau Régional de Lagos	5	20	25
Bureau Régional de Maurice	13	10	23
Bureau Régional de Nairobi	19	21	40
Bureau Local du Soudan	1	1	2
Filiale sud-africaine (ARCSA)	25	21	46
Grand Total	119	181	300
Pourcentage %	39,67	60,33	100

2. Rémunération

Le principe qui sous-tend la pratique relative à la rémunération et aux avantages d'Africa Re est de veiller à rester au moins dans les limites du 75ème percentile du salaire proposé par les institutions de référence, accepté dans le secteur de la réassurance et de la finance. La rémunération globale des employés est établie par rapport à celle des institutions comparables sur le marché du travail en Afrique. Le but visé est d'identifier les tendances, les lacunes et les opportunités dans les pratiques de rémunération de la Société, pour favoriser des prises de décisions éclairées, ainsi que la mise en œuvre efficace de sa philosophie en matière de rémunération. Cela permet de faire en sorte que le personnel concentre son attention sur la réalisation de résultats exceptionnels, sans avoir à prendre des risques inconsidérés.

Les pratiques d'Africa Re en matière de rémunération ont été définies à la suite de la participation à des enquêtes portant sur le sujet, ainsi que la prise en compte de la pratique d'organisations comparables ; cela est complété par des politiques efficaces en matière de gestion de la performance individuelle et collective.

Africa Re a recours au Tableau de bord prospectif (BSC) comme outil de gestion stratégique de la performance pour fixer des objectifs individuels et collectifs mesurables.

Les objectifs en matière de performance sont liés au plan d'action stratégique de la Société. Le tableau de bord de chaque employé est une combinaison d'objectifs et d'initiatives mesurés par rapport à plusieurs domaines principaux de performance (DPP) et indicateurs de performance clés (IPC). La gestion de la performance du personnel est à présent automatisée et s'appuie sur un logiciel ('Corporater').

Les salaires et avantages des employés ainsi que le système de rétribution de leur performance ont été révisés avec effet à compter du 1er janvier 2024, dans l'objectif de modérer l'érosion du revenu réel des employés causée par la dépréciation des monnaies locales, la fluctuation des taux de change, ainsi que l'hyperinflation dans certaines des localités où la Société est implantée.

La Société continue de promouvoir et de pratiquer l'égalité de salaire pour les postes similaires entre les hommes et les femmes. Les hommes et les femmes occupant le même poste et ayant le même grade bénéficient des mêmes indemnités et avantages, sans aucune forme de discrimination ou disparité.

Les éléments de la rémunération qu'offre Africa Re sont les suivants : la rémunération fixe, la rémunération variable (primes d'intéressement à court et à long-terme), les indemnités et autres avantages (indemnité pour frais d'études, la cotisation au Fonds de prévoyance, les indemnités de cessation de service, l'assurance maladie, d'autres couvertures d'assurance, etc.).

Tableau D : Eléments de rémunération des employés

Type	Composition	Bénéficiaires	Remarques
Rémunération fixe	Salaire de base	- Direction générale - Directeurs - Cadres - Cadres locaux - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	Le salaire de base et les avantages sont payés en dollar EU (pour les membres de la Direction générale, les directeurs et les cadres) et en monnaie locale (pour les professionnels locaux, les agents de maîtrise et les agents d'exécution).
	Différentiel de poste (DPD)	- Direction générale - Directeurs - Cadres	Le DPD est payé mensuellement, au personnel international uniquement.
Rémunération annuelle variable	Prime de rendement individuelle	- Direction générale - Cadres exécutifs - Professionnels - Professionnels locaux - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	Cette prime est payée une fois par an à toutes les catégories de personnel
	Prime de rendement pour les centres de production spécialement performants	- Cadres dirigeants - Cadres professionnels - Professionnels locaux - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	Cette prime récompense tous les employés des centres de production qui ont atteint des objectifs de performance financière spécifiés.
	Plan d'actionnariat des employés (ESOP)	- Direction générale - Directeurs - Cadres - Cadres locaux - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	Un système destiné à permettre aux membres de la Direction générale et aux employés d'acquiescer une part dans le capital et de mieux aligner leurs intérêts futurs sur ceux des actionnaires.
Indemnités	- Logement - Transport - Ajustement en fonction de l'inflation - Personne à charge (Conjoint[e] et enfants) - Domesticité - Véhicule	- Directeurs - Cadres - Cadres locaux - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	Les indemnités sont payées mensuellement en dollar des Etats Unis (pour les directeurs et les cadres) et en monnaie locale (pour les cadres locaux, ainsi que les agents de maîtrise et d'exécution).

3. Plan d'actionnariat des employés -ESOP

Suite à l'approbation du Conseil d'administration du Groupe et à la ratification par l'Assemblée Générale, Africa Re, en application du Cadre et de la Politique régissant l'ESOP, a procédé à l'attribution d'actions aux personnes éligibles, au sein du personnel et des membres élus de la Direction, à compter de l'année d'évaluation 2021.

Le programme de l'ESOP offre une occasion unique aux employés intéressés d'acquiescer des actions de la Société – une initiative qui a été mise en œuvre à l'échelle du Groupe tout entier. Elle représente une illustration de l'engagement d'Africa Re à favoriser un sentiment d'appropriation, de participation et d'inclusivité, renforçant ainsi l'engagement, la rétention et la loyauté des employés.

4. Apprentissage et Développement

Africa Re s'attache à promouvoir une culture de formation continue et de développement professionnel. En 2024, elle a lancé deux initiatives majeures en matière d'apprentissage et de développement ;

- **Elle est entrée en partenariat avec Udemu pour la fourniture d'un nombre suffisant de licences à l'ensemble des membres du personnel, leur assurant ainsi un accès illimité à une vaste bibliothèque de cours adaptés à leurs besoins de perfectionnement.** La plateforme offre une gamme variée de cours portant notamment sur la réassurance, le sens des affaires, la technologie, le leadership, la conformité, l'intelligence émotionnelle et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, pour n'en citer que quelques-uns. Grâce à des opportunités d'apprentissage à son propre rythme, cette initiative permet aux membres du personnel d'acquiescer les connaissances et les compétences nécessaires pour exceller dans leurs fonctions et s'adapter aux exigences dynamiques du secteur.
- Elle a mis en place une session de partage de connaissances – une plateforme d'apprentissage interactive de deux heures, organisée tous les jeudis, pour favoriser le développement continu du personnel. Couvrant divers sujets, tels que les compétences sociales, l'expertise technique, les compétences non techniques, les stratégies d'investissement, la santé mentale, la planification de carrière, la cybersécurité et l'A, ainsi que la gestion des

finances personnelles, ces sessions qui sont animées par des experts internes et des professionnels de l'extérieur, permettent d'avoir des informations précieuses.

- Pour la suite, l'idée est d'élargir la gamme de sujets, de faire appel à un plus grand nombre de conférenciers et d'utiliser au mieux les plateformes numériques pour accroître l'accessibilité et l'impact.

Cet engagement en faveur de l'apprentissage souligne la détermination d'Africa Re à assurer le développement des membres de son personnel et maintenir sa position de leader dans le secteur de la réassurance.

5. Transformation culturelle.

Un processus de transformation culturelle a été lancé, dans le but d'aligner la culture d'Africa Re sur ses objectifs stratégiques et d'en faire ainsi une organisation axée sur la clientèle, innovante, collaborative et adaptable, capable de prospérer dans un environnement de réassurance complexe. La première étape a consisté à évaluer la culture actuelle pour déterminer son "ETAT ACTUEL", tandis que la deuxième étape a conduit à définir les objectifs de la transformation, pour aboutir à la culture souhaitée "A l'AVENIR", ainsi qu'à élaborer une feuille de route, avec l'adhésion des dirigeants.

Le projet en est actuellement à sa troisième étape, qui concerne la mise en œuvre du plan par le biais de programmes de formation pour renforcer les capacités de changement, favoriser la collaboration et l'innovation, tout en encourageant les employés à adhérer à la vision d'Africa Re, à sa mission et à ses valeurs. Des indicateurs ont également été développés, pour suivre les progrès et assurer une amélioration continue.

Ces progrès constituent une base solide pour la réalisation d'une transformation culturelle durable et le maintien de la compétitivité d'Africa Re.

6. Projet de Cadre de compétences

Un projet de Cadre de compétences a été lancé en 2021, en vue de la mise en place d'une approche structurée du développement des employés, pour aligner les compétences du personnel sur les objectifs de la Société. Au cours des trois années, des étapes clés ont été franchies, notamment l'élaboration d'une stratégie d'apprentissage complète axée sur les lacunes, l'introduction de l'apprentissage numérique par Udemu et l'intégration des progrès de la formation dans l'évaluation de la

performance. Ces efforts ont permis de renforcer les capacités internes et de disposer d'un personnel doté des compétences techniques, financières et transversales nécessaires.

Avec la clôture réussie du projet en 2024, l'accent est à présent mis sur la mise en œuvre complète et l'amélioration continue. Les programmes de formation seront élargis et personnalisés, pour répondre à l'évolution des besoins opérationnels, avec des évaluations trimestrielles des compétences, en veillant à l'alignement sur les exigences du secteur. Il s'agit là d'une étape importante vers le maintien d'une main-d'œuvre compétitive et polyvalente, afin de positionner Africa Re pour un succès continu dans le secteur dynamique de la réassurance.

7. Programmes de bien-être

En 2024, la Société a renforcé son engagement en faveur du bien-être des employés, par le biais d'une série d'initiatives visant à améliorer la vie personnelle et professionnelle. Quatre sessions sur la santé mentale ont été organisées, afin d'améliorer la résilience émotionnelle, de réduire le stress et de sensibiliser aux problèmes de la santé mentale. En outre, tous les membres du personnel et des employés tiers ont reçu une formation aux premiers secours, leur permettant d'acquiescer les compétences nécessaires pour gérer efficacement les situations d'urgence.

Pour un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, des régimes de travail flexibles ont été introduits, permettant aux employés de mieux gérer leurs engagements personnels et professionnels. Afin de compléter tout cela, des programmes de bien-être axés sur la santé physique, la résilience émotionnelle et le bien-être général ont été mis en œuvre, pour une main-d'œuvre en meilleure santé et plus engagée. Toutes ces initiatives soulignent l'engagement d'Africa Re en faveur de l'aménagement d'un environnement de travail favorable, adaptable et prospère pour tous les employés.

8. Planification de la succession

Afin de renforcer les capacités internes au niveau de l'encadrement intermédiaire et supérieur, un suivi diligent est effectué en ce qui concerne les progrès des membres du personnel se trouvant dans les pools de successeurs. En 2024, des progrès substantiels ont été obtenus dans le renforcement de la continuité du leadership, par la mise en œuvre d'un cadre complet de planification de la succession. La stratégie était centrée sur le développement de talents à court terme, aussi bien qu'à long terme. Pour le court terme, il s'agissait essentiellement d'identifier des ressources en leadership pour les postes clés, tandis que l'orientation à long terme visait à développer un solide vivier de talents pour assurer un leadership durable. Ce cadre a permis à Africa Re d'identifier et de préparer des employés à fort potentiel à des rôles critiques, en assurant la continuité en cas de départs à la retraite et d'érosion des effectifs.

Afin de renforcer la continuité au niveau de la direction, une stratégie de remplacement a été adoptée, mettant l'accent sur les promotions internes, les transferts entre départements et la préparation de membres du personnel présentant un grand potentiel. Soucieuse de réduire l'âge moyen du personnel (42 ans), la Société s'est employée à recruter des talents plus jeunes, au niveau débutant, en facilitant le transfert de connaissances afin de favoriser des transitions générationnelles en douceur. Ces initiatives stratégiques positionnent Africa Re sur la voie du succès à long terme, avec une main-d'œuvre forte et adaptable, capable de relever les défis à venir.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION GENERALE EN MATIERE DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS FINANCIERES

Responsabilité de la Direction Générale par rapport à l'efficacité du contrôle interne

La Direction Générale de la Société Africaine de Réassurance (Africa Re) est responsable de la préparation, de l'intégrité et de la présentation fidèle et exacte de ses états financiers, ainsi que de toute autre information contenue dans le Rapport Annuel. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales en matière d'information financière et à l'Article 37 de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance; par conséquent, les montants y contenus ont été arrêtés sur la base de jugements éclairés et d'estimations faites par la Direction Générale.

Les états financiers ont été vérifiés par un cabinet indépendant qui a eu libre accès à tous les dossiers financiers et informations connexes, y compris les comptes rendus analytiques des réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités. La Direction est d'avis que tous les rapports soumis au Commissaire aux Comptes indépendant durant la vérification sont valables et appropriés. Le rapport du Commissaire aux Comptes indépendant accompagne les états financiers audités.

Les Administrateurs sont responsables de la préparation d'états financiers exacts conformément aux Normes internationales en matière d'information financière et aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, ainsi que des contrôles internes nécessaires pour la préparation d'états financiers qui ne comportent aucune inexactitude substantielle due à la fraude ou à une erreur.

La Direction Générale estime que les contrôles internes mis en œuvre pour la communication de l'information financière, qui sont passés en revue par la Direction Générale et l'auditeur internes et révisés autant que de besoin, confirment l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

Les principales procédures mises en place par la Direction Générale, et qui visent à assurer un contrôle financier efficace au sein du Groupe, comprennent la préparation, la revue et l'approbation par le Conseil d'Administration des plans financiers annuels tels que définis dans les plans stratégiques. Les résultats font

l'objet d'un suivi régulier et des rapports périodiques sont préparés tous les trimestres. Le système de contrôle interne prévoit des politiques et procédures écrites, la délégation d'autorité et l'obligation de rendre compte, en définissant les responsabilités et la séparation des tâches.

Par ailleurs, la Direction Générale a élaboré un cadre de gestion des risques qui assure la coordination efficace et le suivi, au sein du Groupe, de toutes les politiques et procédures de gestion de risques approuvées par le Conseil d'Administration et la Direction Générale, telles que les politiques en matière de souscription et de constitution de réserves, les statuts et règlement du personnel, les directives en matière de placement et les procédures comptables et de communication d'informations financières.

Tout système de contrôle interne comporte des limites, dont l'éventualité de l'erreur humaine et la tendance à se soustraire aux contrôles. En conséquence, même les contrôles les plus efficaces ne peuvent donner qu'une assurance raisonnable quant à la préparation des états financiers. L'efficacité des contrôles internes peut varier avec le temps, selon les circonstances.

Le Conseil d'Administration de la Société Africaine de Réassurance a créé un Comité d'Audit, ainsi qu'un Comité de Souscription, de Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique, chargés de veiller sur les contrôles internes et les pratiques en matière de gestion des risques au sein du groupe. Ces Comités sont composés d'Administrateurs non employés par la Société et tiennent périodiquement des réunions avec la Direction Générale, le Commissaire aux Comptes, les auditeurs internes, le Directeur en charge de la gestion des risques et les inspecteurs techniques afin d'examiner leurs rapports et de s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités. Le Commissaire aux Comptes, les auditeurs internes, le Directeur en charge de la gestion des risques et les inspecteurs techniques peuvent saisir ces Comités, en présence ou non de la Direction Générale, pour discuter de l'efficacité du contrôle interne par rapport à la communication d'informations financières et de tout autre sujet qu'ils estiment devoir porter à leur attention.



M. Moustapha COULIBALY
Président du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale



Dr. Corneille KAREKEZI
Directeur Général du Groupe



Deloitte Côte d'Ivoire
S.A. au capital de 37 500 000 FCFA
Compte contribuable 9104684 A RC Abidjan B 156849
Immeuble Ivoire Trade Center, Tour C, 3e et 4e étages
Boulevard Hassan II, Cocody
01 B.P. 224 Abidjan 01 – Côte d'Ivoire
Tel. : (225) 27 22 599 900
Fax. : (225) 27 22 599 910
Mail : cinformations@deloitte.fr
www.deloitte.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de la SOCIÉTÉ AFRICAINE DE REASSURANCE

Rapport de l'auditeur indépendant sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la SOCIÉTÉ AFRICAINE DE RÉASSURANCE et de ses filiales (le Groupe), comprenant l'état consolidé de situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers consolidés" du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément au Code de déontologie des professionnels comptables publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code de l'IESBA) et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

- **Évaluation des passifs relatifs aux contrats de réassurance (690 687 millions USD)**

Les passifs des contrats de réassurance de la société comprennent le passif au titre des sinistres survenus et le passif au titre de la couverture restante. La méthode d'affectation des primes est appliquée à tous les portefeuilles.

La mesure des passifs des contrats de réassurance implique des jugements subjectifs concernant l'estimation des flux de trésorerie d'exécution, l'ajustement pour risque et l'actualisation par la direction. Il n'est pas nécessaire de calculer l'ajustement pour risque pour les passifs des couvertures restantes dans le cadre de l'AAP.

Les aspects les plus critiques de l'évaluation sont les suivants :

- Le passif au titre de la couverture restante est évalué selon la méthode d'affectation des primes, basée sur les primes et les coûts d'acquisition ;
- L'évaluation du passif au titre des sinistres survenus inclut une estimation des flux de trésorerie futurs, un ajustement pour les risques non financiers et l'ajustement de cette estimation pour refléter la valeur temporelle de l'argent (actualisation) ;
- L'évaluation du passif au titre de la couverture restante et le passif au titre des sinistres encourus inclut l'utilisation d'hypothèses, notamment le terme du contrat pour le passif au titre de la couverture restante, les projections par triangles et les hypothèses de dépenses pour le passif au titre des sinistres survenus.

Avec l'appui de nos actuaires, les procédures que nous avons mises en place pour couvrir le risque d'erreur significative dans l'évaluation des passifs des contrats de réassurance incluent les éléments suivants :

- Revue normative IFRS 17 pour assurer la conformité de l'approche d'évaluation utilisée par AFRICA RE ;
- Vérifications de cohérence (par exemple, réconciliation des données, contrôle de la calibration des hypothèses utilisées, etc.) ;
- Revue analytique incluant une remise en question des hypothèses utilisées et de la méthodologie ;
- Réalisation de calculs indépendants.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent celles incluses dans le rapport annuel, mais n'incluent pas les états financiers consolidés ni notre rapport d'audit correspondant.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance sur celles-ci.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à considérer si ces autres informations sont matériellement incohérentes avec les états financiers consolidés, ou avec notre connaissance acquise lors de l'audit, ou si elles semblent autrement

3

être matériellement erronées. Si, sur la base du travail que nous avons effectué, nous concluons qu'il y a une erreur matérielle dans ces autres informations, nous devons signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Abidjan, 21 mai 2025

L'auditeur indépendant

Deloitte Côte d'Ivoire


Frederick BLEDOU
Expert-Comptable Diplômé
Associé

4

ANNEXE 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les états financiers consolidés, et apprécions si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements les sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère ;
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthique pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures de sauvegarde appliquées.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou

la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

ETATS FINANCIERS

Etat consolidé de la Situation financière

Au 31 décembre 2024

Actif	Notes	2024	2023
		'000 \$EU	'000 \$EU
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27	490 767	437 033
Placements	4	1 112 046	1 000 609
Actifs liés à des contrats de rétrocession	8	169 938	107 650
Créances diverses		54 517	44 470
Impôts recouvrables	21	399	1 370
Immeubles de placement	10	17 448	17 896
Immobilisations corporelles	11	35 510	35 339
Immobilisations incorporelles	12	3 607	5 175
Total actif		1 884 232	1 649 542
Passif			
Dettes diverses	24	22 301	20 845
Dividendes à payer	22	11 553	13 828
Impôt différé	14	862	412
Passifs de contrats de réassurance	9	690 687	548 767
Total passif		725 403	583 852
Fonds propres			
Bénéfices non répartis		272 059	237 964
Autres réserves	16	367 450	322 508
Prime d'émission		225 640	218 037
Capital social	17	293 680	287 181
Total des capitaux propres		1 158 829	1 065 690
Total passif et capitaux propres		1 884 232	1 649 542

Les états financiers des pages 60 à 130 ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société le 8 mai 2025 et signés en son nom par :



M. MOUSTAPHA COULIBALY
Président



DR. CORNEILLE KAREKEZI
Directeur général

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global
au 31 décembre 2024

Notes	2024	2023	
	'000 \$EU	'000 \$EU	
Revenu de réassurance	5	1 200 346	1 045 516
Moins : Charges liées aux services de réassurance	6	(843 805)	(786 053)
Résultats des services de réassurance avant la prise en compte des contrats de rétrocession détenus		356 541	259 463
Allocation de primes de rétrocession		(204 501)	(165 965)
Montants recouvrables au titre de la rétrocession pour les sinistres encourus		33 379	31 880
Dépenses nettes liées aux contrats de rétrocession détenus	7	(171 122)	(134 086)
Résultat des services de réassurance		185 419	125 378
Financement de réassurance : (dépenses)/revenus liés aux contrats de réassurance émis		(84 099)	(59 523)
Financement de rétrocession : (dépenses)/revenus liés aux contrats de rétrocession détenus		13 691	9 399
Montant net des (dépenses)/revenus de financement de réassurance	13	(70 408)	(50 124)
Intérêts sur les dépôts de réassurance	19	4 031	2 277
Produits de placements et revenus provenant d'autres sources	19	85 217	71 289
Gain/(Pertes) de change net	20	(41 726)	1 358
Autres dépenses	18	(27 011)	(22 332)
Bénéfice avant impôt		135 522	127 846
Impôt sur les bénéfices	21	(2 580)	(892)
Bénéfice de l'exercice		132 942	126 955
Eléments pouvant être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat			
Ecart de change résultant de la conversion des activités à l'étranger		(19 892)	(35 033)
Perte de juste valeur nette après réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		(2 636)	(1 230)
Total autres (pertes)/revenus globaux		(22 528)	(36 262)
Total revenu global de l'exercice		110 414	90 694

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

	Bénéfices non répartis	Réserve de change	Réserve générale	Réserve pour ajustement à la valeur de marché	Réserve pour fluctuation du taux de change	Réserve pour fluctuation de sinistralité	Total autres réserves	Prime d'émission	Capital social	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Au 1er janvier 2024	237 965	(228 231)	477 239	6 605	6 294	60 600	322 507	218 037	287 181	1 065 691
Résultat de l'exercice	132 942	-	-	(2 636)	-	-	(22 528)	-	-	132 942
Autres revenus globaux	-	(19 892)	-	(2 636)	-	-	(22 528)	-	-	(22 528)
Emission d'actions ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	7 603	6 499	14 102
Dividende déclaré pour 2023 (Note 22)	(28 718)	-	-	-	-	-	-	-	-	(28 718)
Fonds Responsabilité sociale des entreprises	(2 659)	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 659)
Transfert aux réserves	(67 471)	-	66 471	-	-	1 000	67 471	-	-	-
	(98 848)	-	66 471	-	1 000	67 471	67 471	-	-	(31 377)
Au 31 décembre 2024	272 059	(248 123)	543 710	3 969	6 294	61 600	367 450	225 640	293 680	1 158 829
Au 1er janvier 2023	201 162	(193 198)	413 762	7 835	6 294	59 600	294 293	217 170	286 361	998 986
Résultat de l'exercice	126 955	-	-	-	-	-	-	-	-	126 955
Autres revenus globaux	-	(35 033)	-	(1 230)	-	-	(36 263)	-	-	(36 263)
Emission d'actions ordinaires	-	-	-	(1 230)	-	-	(36 263)	-	-	(36 263)
Dividende déclaré pour 2023 (Note 22)	(25 200)	-	-	-	-	-	-	867	820	1 687
Fonds Responsabilité sociale des entreprises	(475)	-	-	-	-	-	-	-	-	(475)
Transfert aux réserves	(64 477)	-	63,477	-	-	1 000	64,477	-	-	-
	(90 152)	-	63 477	-	1 000	64 477	64 477	-	-	(25 675)
Au 31 décembre 2023	237 965	(228 231)	477 239	6 605	6 294	60 600	322 507	218 037	287 181	1 065 691

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2024

	Notes	2024 '000 \$EU	2023 '000 \$EU
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation			
Liquidités provenant des activités d'exploitation	23	121 158	151 210
Impôt sur le revenu payé	21	(1 609)	(2 262)
Flux de trésorerie nets provenant de l'exploitation		119 549	148 948
Flux de trésorerie provenant des investissements			
Acquisition d'immobilisations corporelles	11	(1 937)	(2 396)
Acquisition d'investissements		(111 437)	(98 935)
Intérêts reçus nets des frais de gestion		73 489	47 389
Dividendes reçus		3 795	4 658
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles		35	35
Flux de trésorerie nets (utilisés pour)/provenant des investissements		(36 055)	(49 249)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Produit des souscriptions d'actions		14 102	1 688
Dividendes	22	(30 993)	(26 877)
Recettes du rachat d'actions		15 169	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(1 722)	(25 189)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		81 772	74 509
Mouvement de trésorerie et des équivalents de trésorerie :			
A l'ouverture de l'exercice		437 033	378 950
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		81 772	74 509
Pertes de change nettes sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(28 038)	(15 871)
A la clôture de l'exercice	23(b)	490 767	437 033

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes aux états financiers

1. Informations générales

La Société Africaine de Réassurance a été créée en 1976 par les Etats membres de l'Union Africaine (alors dénommée 'Organisation de l'Union Africaine') et la Banque africaine de développement, en tant qu'institution intergouvernementale ayant pour mission de :

- mobiliser des ressources financières à partir d'opérations d'assurance et de réassurance ;
- placer les fonds ainsi mobilisés en Afrique pour aider à accélérer le développement économique du continent ; et
- promouvoir le développement de l'assurance et de la réassurance en Afrique, en favorisant la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, régionales et sous-régionales.

Le siège de la Société est à Lagos, au Nigeria, à l'adresse suivante :

Plot 1679, Karimu Kotun Street
Victoria Island
PMB 12765
Lagos, Nigeria

La Société mène ses activités de réassurance à travers un réseau de bureaux dont elle dispose à Abidjan, au Caire, à Casablanca, ainsi qu'à Lagos, Nairobi et Ebène, outre une agence de souscription à Dubaï (DIFC). Elle est également agréée en tant que réassureur local en Afrique du Sud, par l'intermédiaire de sa filiale à 100%, African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited, une société enregistrée en République d'Afrique du Sud. D'autre part, la Société souscrit des affaires Takaful, par le biais de sa filiale à 100%, Africa Retakaful Company, sise en Egypte.

2. Principes comptables

Adoption des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) nouvelles et révisées

i) Nouvelles normes et révisions des normes publiées entrant en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Les normes révisées suivantes étaient en vigueur au cours de l'exercice sous revue et leur impact matériel sur les montants figurant dans les présents états financiers est examiné ci-dessous.

Normes/Révisions	Date d'entrée en vigueur	Changements ou Modifications
Amendement à l'IAS 1 -- Classification des passifs en 'courants' ou 'non-courants'	1er janvier 2024	Cet amendement apporte des éclaircissements sur le classement des éléments de passif en 'courants' et 'non-courants'. Il est stipulé dans ce cadre qu'une entité ne peut classer un passif comme non-courant que si elle a le droit de différer les paiements pendant au moins un an, après la date de présentation. Si l'entité a l'intention de régler le passif dans un délai de vingt mois suivant la date de présentation du rapport, alors ledit passif est classé comme courant. Le but de l'amendement est de fournir aux utilisateurs de l'information financière un meilleur aperçu de la situation financière et de la liquidité de l'entité.

Normes/Révisions	Date d'entrée en vigueur	Changements ou Modifications
Amendement à l'IFRS 16 – Passif de location dans le cadre d'une vente et d'une cession-bail	1er janvier 2024	Cet amendement clarifie la manière dont un vendeur-preneur doit évaluer les passifs de location dans le cadre d'une transaction impliquant une cession-bail. Il exige que ledit vendeur-cessionnaire évalue ultérieurement les passifs dans de telles transactions, de manière à ne comptabiliser aucun montant de gain ou de perte se rapportant au droit d'utilisation qu'il a conservé, même s'il n'empêche pas le vendeur-preneur de comptabiliser un gain ou une perte résultant d'une résiliation anticipée du bail ou une modification des conditions du bail.

i) Incidence des nouvelles normes et des normes révisées, et interprétations concernant les états financiers de l'exercice s'ouvrant le 1er janvier 2025 et des exercices ultérieurs

Nouvelles normes et normes révisées	Effective for annual periods beginning on or after
Amendement à l'IAS 21 : Absence de convertibilité	1er janvier 2025
Amendement à l'IFRS 9 : Classement et évaluation des instruments financiers	1 janvier 2026
IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers	1er janvier 2027

Amendement à l'IAS 21 : Absence de convertibilité

Cet amendement clarifie la manière dont une entité doit procéder pour l'évaluation de la convertibilité d'une monnaie et pour la détermination d'un taux de change au comptant dans un tel cas. Une monnaie est convertible lorsque l'entité est en mesure d'obtenir l'autre monnaie dans une certaine période de temps, en tenant compte des lenteurs administratives, des jours fériés et des retards du marché.

Lorsqu'une monnaie n'est pas échangeable, que ce soit en raison de restrictions légales ou de toute autre restriction, une entité est tenue d'estimer le cours au comptant à la date d'évaluation. Il n'est pas précisé dans ce cadre comment l'entité doit estimer le cours au comptant, mais il est indiqué qu'elle peut utiliser les taux de change observables, sans ajustements ou autres techniques.

Ces amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la situation financière de la Société.

Amendement à l'IFRS 9 – Classement et évaluation des actifs financiers

Cet amendement introduit un test SPPI supplémentaire pour les actifs financiers, avec des conditions qui ne sont pas directement liées aux changements concernant les risques et les coûts des prêts. Auparavant, ces facteurs fondamentaux suffisaient à déterminer si un flux de trésorerie répondait au critère SPPI requis, ce qui influençait en même temps son classement. Sur la base de cet amendement, certains actifs financiers, y compris ceux comportant des éléments liés aux questions ESG, peuvent à présent être admissibles au titre du critère SPPI – à condition que leurs flux de trésorerie ne diffèrent pas de manière significative de ceux d'actifs comparables sans éléments liés aux questions ESG.

Cet amendement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière de la Société.

IFRS 18 Présentation et Informations à fournir dans les Etats financiers

Cette nouvelle norme a un impact sur la manière dont les sociétés présentent leurs résultats financiers. Si le calcul du bénéfice net reste inchangé, une révision sera cependant faite en ce qui concerne la présentation et la fourniture d'informations sur les résultats, dans le compte de résultat. Il convient de noter que des mesures de performance en matière de gestion seront désormais incluses dans les états financiers vérifiés, pour en renforcer la transparence et permettre aux utilisateurs d'avoir une meilleure compréhension de la performance de la société.

Ces amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la situation financière de la Société.

iii) Adoption anticipée de normes

La Société n'a adopté de manière anticipée aucune norme (nouvelle ou révisée) en 2024.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées dans la présentation de ces états financiers sont présentées ci-dessous :

A. Base de préparation

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) et à leurs interprétations publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB).

Les états financiers sont présentés en dollar des Etats Unis ('000 \$EU). Ils ont été préparés selon la convention du coût historique, modifiée par la comptabilisation de certains investissements à la juste valeur. La préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS exige l'utilisation de certaines estimations et hypothèses comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Bien que les estimations soient déterminées sur la base d'informations historiques, d'hypothèses actuarielles et de la meilleure connaissance qu'ont les administrateurs des événements et actions en cours, les résultats réels peuvent finalement différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont continuellement revues pour tenir compte des informations nouvelles et de celles disponibles. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'année au cours de laquelle elles sont faites.

B. Base de consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) sur lesquelles le groupe exerce un contrôle. Le groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements par le biais du pouvoir qu'il exerce sur l'entité.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle le contrôle cesse.

La société applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale est la juste valeur des actifs transférés, des passifs encourus envers les anciens propriétaires de l'entreprise acquise et des participations émises par le groupe. La contrepartie transférée inclut la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie conditionnelle. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels assumés dans un regroupement d'entreprises sont évalués initialement à la juste valeur à la date d'acquisition. Le groupe comptabilise toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise au cas par cas, soit à la juste valeur soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle, dans les montants comptabilisés de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la valeur comptable à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition ; tout profit ou toute perte résultant de cette réévaluation est comptabilisé(e) au compte de résultat.

Toute contrepartie devant être transférée au groupe est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les changements ultérieurs de la juste valeur de la contrepartie éventuelle, qui est considérée comme un actif ou un passif, sont comptabilisés conformément à l'IAS 39, soit au compte de résultat, soit en tant que variation des autres éléments du résultat global. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres ne fait pas l'objet d'une réévaluation et son règlement ultérieur est comptabilisé dans les capitaux propres.

L'excédent de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, et de la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation antérieure dans l'entreprise acquise, par rapport à la juste valeur de l'actif identifiable net acquis, est enregistré comme goodwill. Si le total de la contrepartie transférée, de la participation sans contrôle comptabilisée, et de la participation antérieure, est inférieur à la juste valeur de l'actif net, dans le cas d'une acquisition à des conditions avantageuses, alors la différence est comptabilisée directement dans le compte de résultat.

Les transactions inter-compagnies, les soldes et les gains non réalisés sur les transactions entre sociétés du groupe, sont éliminés. Les pertes non réalisées sont également éliminées. Lorsque cela s'avère nécessaire, les montants déclarés par les filiales sont réajustés pour être conformes aux politiques comptables du groupe.

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société et de ses filiales, 'African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited, Africa Retakaful (Egypte) et Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited.

(ii) Changements concernant les participations dans les filiales, sans changement de contrôle

Les transactions avec les intérêts minoritaires qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions en capitaux propres – c'est-à-dire comme des transactions avec les propriétaires en leur qualité de propriétaires. La différence entre la juste valeur de toute contrepartie versée et toute part acquise de la valeur comptable de l'actif net de la filiale est comptabilisée en capitaux propres. Les gains ou pertes sur des cessions d'intérêts minoritaires sont également comptabilisés en capitaux propres.

(iii) Cession de filiales

Lorsque le groupe cesse d'avoir le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à la juste valeur à la date de perte de contrôle ; le changement de la valeur comptable antérieure des actifs est comptabilisé en résultat net. La juste valeur est la valeur comptable initiale, aux fins de comptabilisation ultérieure de la participation conservée, comme une entreprise associée, une coentreprise ou un actif financier.

En outre, tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, en ce qui concerne cette entité, sont comptabilisés comme si le groupe avait procédé directement à la cession des actifs ou des passifs connexes de la filiale. Cela peut signifier que les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net.

Les participations dans les sociétés filiales inscrites dans les livres de la société sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition diminuée des provisions pour dépréciation.

C. Recours à des estimations et au jugement, dans la préparation des états financiers

Les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres grandes sources d'incertitude dans les estimations faites à la date du rapport, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif et du passif au cours du prochain exercice, sont examinées ci-après. Africa Re a fondé ses hypothèses et ses estimations sur les paramètres disponibles lors de l'établissement des états financiers. Les circonstances existantes et les hypothèses concernant les évolutions futures peuvent toutefois changer, en raison d'évolutions intervenant sur le marché ou de la survenance de circonstances sur lesquelles Africa Re n'a pas de prise. Ces changements sont reflétés dans les hypothèses, lorsqu'ils se produisent. Africa Re a recours à la désagrégation des informations pour présenter les principales lignes de produits et la rétrocession de responsabilité émise. Cette désagrégation a été déterminée en se fondant sur la manière dont Africa Re est gérée.

Africa Re a fait un certain nombre de choix clés en ce qui concerne les politiques comptables appliquées pour la mise en œuvre de la norme IFRS 17, et pour lesquels un résumé est proposé ci-après.

Classification

L'IFRS 17 établit des principes spécifiques pour la comptabilisation et l'évaluation des contrats de réassurance émis et des contrats de rétrocession détenus. L'adoption de l'IFRS 17 n'a pas conduit à un changement de classification des contrats de réassurance d'Africa Re.

La société émet des contrats de réassurance en vertu desquelles elle accepte des risques d'assurance significatifs de la part des cédantes. Tous les contrats de réassurance souscrits par Africa Re sont des contrats de protection, avec une couverture qui n'est fournie que dans les cas où un événement assuré existe, ce qui fait que le risque d'assurance est significatif.

Les contrats de réassurance détenus transfèrent également des risques d'assurance significatifs.

Les contrats de réassurance émis et les contrats de réassurance détenus comprennent l'incendie, les risques techniques, l'automobile, l'accident, l'énergie, l'aviation, les affaires maritimes, l'agriculture, la vie, les affaires médicales, la responsabilité civile, les divers, les obligations et garanties, ainsi que la violence politique et le terrorisme.

La société n'émet aucun contrat comportant des éléments de participation directe.

Présentation

Dans l'état de la situation financière, la Société a compensé la valeur comptable des portefeuilles de contrats de réassurance émis, qui constituent des actifs, par les portefeuilles de contrats de réassurance émis qui constituent des passifs. Elle en a fait de même pour les portefeuilles de contrats de réassurance émis qui constituent des passifs par rapport aux contrats de réassurance détenus qui représentent des actifs.

La Société désagrège le montant total comptabilisé dans l'état des profits et pertes et les autres éléments du résultat global en un résultat de service d'assurance comprenant des revenus d'assurance et des dépenses liées au service d'assurance, ainsi que des produits ou charges financiers d'assurance.

En ce qui concerne l'ajustement des risques, pour le risque non-financier, elle ne procède pas à une désagrégation entre un volet financier et un volet non-financier ; elle inclut la totalité du changement dans le résultat du service d'assurance.

La Société a choisi de présenter séparément les montants recouverts au titre des contrats de réassurance détenus et une répartition des primes payées, comme exigé par l'IFRS 17. 86.

Elle a également choisi de ne pas procéder à une désagrégation pour une partie du mouvement des LIC et LFRC résultant de changements dans les taux d'actualisation du compte de résultat, et d'en faire une présentation dans les autres éléments du résultat global. Africa Re inclut les produits ou charges financiers de la période dans le compte de résultat uniquement.

Revenus d'assurance

Les revenus d'assurance de la période correspondent au montant des encaissements de prime attendus qui sont effectivement affectés à la période. La Société comptabilise les recettes d'assurance sur la base du temps écoulé par rapport à la période de service attendue.

Séparation des éléments non-assurantiels

La Société a effectué une évaluation de ses produits de réassurance afin de pouvoir déterminer s'ils contiennent des éléments distincts qui doivent être comptabilisés sur la base d'une norme IFRS autre que l'IFRS 17. Actuellement, ses produits ne comprennent pas d'éléments distincts devant faire l'objet d'une séparation.

Niveau d'agrégation

Le processus de définition du niveau d'agrégation au titre de l'IFRS 17 peut se diviser en trois phases :

- **Portefeuilles** : Les contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble doivent être affectés au même portefeuille IFRS 17. Les portefeuilles IFRS 17 sont créés par la division de chaque branche d'activités en trois : traités proportionnels, traités non-proportionnels et facultatives.
- **Groupes** : Les portefeuilles des contrats d'assurance doivent être segmentés, sur la base du niveau de rentabilité à la comptabilisation initiale, en un minimum de trois groupes de contrats : (1) les contrats onéreux, (2) les contrats qui n'ont pas de véritable possibilité de devenir onéreux ("contrats résiliants") et (3) les "autres" contrats rentables. Pour les contrats évalués à l'aide des PAA, il est supposé qu'aucun groupe de contrats figurant dans un portefeuille n'est onéreux lors de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire. Compte tenu du fait que les PAA s'appliquent à tous les contrats de réassurance émis et aux contrats de rétrocession détenus, les portefeuilles ne pourraient pas être classés dans le groupe onéreux lors de la comptabilisation initiale, sauf si les faits indiquent le contraire. Au moment de la comptabilisation ultérieure, des composantes de perte sont constituées sur les groupes de contrats qui s'avèrent déficitaires. Seuls les portefeuilles jugés comme étant du type de la réassurance financière (qui ne présentent pas de risque de devenir onéreux), le cas échéant, seraient placés dans le groupe résilient ; tous les autres, évalués sur la base des PAA, seraient classés dans d'autres groupes. Si des changements dans les faits et circonstances indiquent qu'un groupe rentable lors de la comptabilisation initiale est devenu onéreux, la Société établit une composante sinistre représentant l'excédent des flux de trésorerie de réalisation qui se rapporte à la couverture restante du groupe évaluée dans le cadre du GMM et qui se situe au-dessus de la valeur comptable du passif pour la couverture restante, évaluée sur la base des PAA.
- **Cohortes** : les contrats qui ont été émis à plus d'un an d'intervalle l'un de l'autre ne peuvent être regroupés. Des cohortes annuelles sont constituées, sur la base des années de souscription des contrats sous-jacents.

L'agrégation des contrats de rétrocession se fonde sur les mêmes considérations que celles des contrats de réassurance émis pour la mise en place de portefeuilles, groupes et cohortes.

En vertu de l'IFRS 4, la Société utilise des segmentations spécifiques pour les rapports de gestion, afin de refléter les méthodes internes utilisées pour administrer et gérer l'entreprise. Ces segments comprennent des branches d'activité de réassurance telles que les risques techniques, l'incendie, les affaires maritimes, la vie, l'agriculture, l'automobile, les affaires médicales, les obligations et garanties, l'aviation, les affaires diverses, l'énergie, le pétrole et le gaz, la responsabilité, l'accident, etc. Chaque branche d'activité est subdivisée en portefeuilles, sur la base du type de contrat de réassurance, à savoir : traité proportionnel, traité non-proportionnel et facultative.

En vertu de l'IFRS 17, la Société a décidé de créer des portefeuilles IFRS 17, suivant la segmentation expliquée ci-dessus.

Conformément aux paragraphes 95 et 96 de l'IFRS 17, la Société réalise une désagrégation des informations présentées en ce qui concerne les contrats de réassurance émis, en regroupant en deux grandes catégories les branches d'activité de réassurance : vie et non-vie.

Pour les contrats de réassurance détenus, la désagrégation est présentée dans les deux catégories ci-dessus.

Limite contractuelle

La Société inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance tous les flux de trésorerie futurs, dans les limites de chaque contrat du groupe. Les flux de trésorerie sont dans le champ d'application d'un contrat d'assurance lorsqu'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période sous revue, dans laquelle la société peut contraindre le titulaire de police à payer les primes, ou pour lesquels elle a une obligation substantielle de fournir au titulaire de police des services liés au contrat d'assurance.

Une évaluation a été effectuée afin de déterminer les limites de différents types de contrats souscrits.

- Les contrats d'Africa Re couvrent généralement une période de 12 mois, sans option de résiliation du contrat durant la période couverte, aussi bien pour le réassureur que pour la cédante.
- Près de 65% des contrats de réassurance par traité sont souscrits sur la base de la survenance d'un sinistre, ce qui signifie une période de couverture d'1 an ou moins.
- Les autres contrats de réassurance par traité (35%) sont souscrits sur une base de douze mois, avec rattachement au risque, et couvrent donc une période allant jusqu'à deux (2) ans.
- Les contrats de réassurance facultative ont, pour la plupart, une période de couverture d'un an ou moins. Les quelques contrats restants, principalement les contrats liés aux risques techniques, ont une période de couverture supérieure à un an.

Evaluation

L'IFRS 17 comprend une approche simplifiée pour l'évaluation des contrats d'assurance, à savoir l'approche de l'attribution des primes (sigle anglais : PAA), qui s'apparente à l'approche de la réserve de primes non-acquises utilisée dans le cadre de l'IFRS 4.

Une entité a la possibilité d'utiliser l'approche PAA ci-dessus pour un groupe de contrats de réassurance si, au départ :

- la période de couverture à la comptabilisation initiale est d'un an ou moins
- pour les contrats ayant une période de couverture de plus d'un an, l'approche PAA devrait produire, pour la couverture restante, une évaluation du passif sans grande différence avec celle réalisée par l'approche GMM (approche par défaut). Un test d'éligibilité de l'approche PAA est par conséquent requis, afin de déterminer si son évaluation représente une approximation raisonnable de celle de l'approche GMM.

Africa Re a appliqué l'approche d'attribution de primes - PAA - pour tous les portefeuilles. Le test d'éligibilité de l'approche PAA a été réalisé sur des contrats de réassurance et des contrats de rétrocession ayant des périodes de couverture supérieures à 1 an, révélant qu'il n'y avait pas de différence majeure concernant l'évaluation du passif de la période de couverture restante entre les approches PAA et GMM ; ces contrats sont par conséquent admissibles au titre de l'approche PAA. Le test de classification est réalisé au début de chaque contrat, afin de déterminer le modèle comptable applicable.

Approche relative aux flux de trésorerie de meilleure estimation

Les flux de trésorerie de meilleure estimation représentent les estimations actuelles des flux de trésorerie futurs à l'intérieur du champ contractuel d'un groupe de contrats pour lesquels Africa Re s'attend à percevoir des primes et effectuer des paiements au titre de sinistres, d'avantages et de dépenses, avec des ajustements pour tenir compte du moment et de l'incertitude de ces montants.

Les estimations des flux de trésorerie futurs sont basées sur une moyenne pondérée des probabilités de l'ensemble des résultats possibles et sont déterminées du point de vue d'Africa Re, à condition qu'elles soient compatibles avec les prix du marché observables pour les variables du marché et qu'elles reflètent les conditions existant à la date d'évaluation.

Passif pour la couverture restante (LRC) – Evaluation lors de la comptabilisation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif LRC correspond à :

- la prime reçue
- moins les flux de trésorerie liés à l'acquisition qui ont été payés à cette date, à moins que l'assureur ne décide de comptabiliser les paiements en charges,
- plus ou moins tout montant provenant de la décomptabilisation d'un actif de flux de trésorerie d'acquisition payé d'avance (sauf s'il est comptabilisé en charges),
- plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation d'autres actifs ou passifs préalablement comptabilisés pour des flux de trésorerie liés au groupe de contrats.

Passif pour la couverture restante (LRC) – Mesure à la période ultérieure

Le passif LRC, lors de la mesure ultérieure, représente :

- Le LRC au début de la période
- Plus les primes reçues durant la période
- Moins les flux de trésorerie d'acquisition payés au cours de la période, sauf s'ils sont comptabilisés en charges
- Plus l'amortissement de tout flux de trésorerie d'acquisition, sauf en cas de comptabilisation en charges
- Plus tout ajustement à une composante de financement
- Moins le montant comptabilisé comme recettes d'assurance pour les services fournis au cours de la période
- Moins toute composante d'investissement donnant lieu à un paiement ou à un transfert au passif pour sinistres encourus.

Passif de sinistres encourus (LIC)

Le coût final des sinistres en suspens est estimé par le biais d'une gamme de techniques actuarielles de projection de sinistres, telles que les méthodes de Chain Ladder et de Bornheutter-Ferguson.

La principale hypothèse qui sous-tend ces techniques est qu'il est possible de s'appuyer sur l'évolution de la sinistralité passée d'Africa Re pour des projections sur l'évolution future de la sinistralité et donc, des coûts finaux des sinistres. Ces méthodes font des extrapolations concernant l'évolution des sinistres payés et encourus, des coûts moyens par sinistre (y compris les coûts de gestion des sinistres), et du

nombre de sinistres, sur la base de l'évolution observée des ratios de sinistralité des années précédentes et de ceux attendus. L'évolution historique des sinistres est analysée principalement par année d'accident, mais peut également l'être par zone géographique, ainsi que par branche d'activité et par type de sinistre. Les gros sinistres sont généralement traités séparément, soit par le provisionnement à la valeur nominale estimée par les experts en sinistres, soit par des projections distinctes, afin de refléter leur évolution future. Dans la plupart des cas, aucune hypothèse explicite n'est formulée en ce qui concerne les futurs taux de sinistres ou les ratios de sinistres. En lieu et place, les hypothèses utilisées sont celles qui se dégagent implicitement des données historiques concernant l'évolution des sinistres, sur lesquelles se fondent les projections. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir (par exemple, pour refléter des événements ponctuels, des changements dans les facteurs externes ou de marché, tels que les attitudes du public à l'égard de la déclaration de sinistres, les conditions économiques, les niveaux d'inflation des sinistres, les décisions judiciaires et la législation, ainsi que dans les facteurs internes, comme la composition des portefeuilles, les caractéristiques des polices et les procédures de gestion des sinistres), afin de déterminer le coût final estimatif des sinistres qui présente le résultat de la valeur attendue pondérée par les probabilités, à partir de l'éventail de résultats possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes en jeu.

Dépenses directement imputables et coûts d'acquisition

L'évaluation des flux de trésorerie liés à l'exécution des contrats comprend une affectation systématique et rationnelle des coûts directement imputables à l'exécution des contrats, notamment les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance.

Ces flux sont affectés en tant que partie de la prime, au compte de résultat (par le biais des revenus d'assurance) pour la durée du contrat, sur une base linéaire.

Des méthodes similaires sont appliquées de manière constante pour répartir les frais directement imputables aux groupes de contrats sur la base de la part proportionnelle de chaque contrat par rapport à la prime totale du groupe de contrats.

Les dépenses liées aux sinistres sont réparties sur la base du nombre de sinistres attendu pour tous les groupes.

Risque de non-performance des rétrocessionnaires

La Société conclut des accords de rétrocession avec des acteurs réputés dans le domaine, jouissant au moins de la note A-.

Depuis le démarrage de ses opérations en 1978, Africa Re n'a jamais eu à déplorer une défaillance de la part de l'un de ses rétrocessionnaires.

Bien qu'elle reconnaisse que la norme IFRS 17 exige un ajustement pour le risque de non-performance, son expérience de plus de 45 ans sans aucune défaillance des rétrocessionnaires lui permet d'estimer en toute confiance que ce risque est très faible, et c'est pourquoi il n'a pas été considéré.

Actualisation

La norme IFRS 17 est fondée sur des principes et ne décrit pas de manière explicite une méthodologie appropriée de calcul de taux d'actualisation. Toutefois, elle énonce plusieurs principes conceptuels sur lesquels les taux d'actualisation doivent s'aligner.

Africa Re a choisi d'utiliser une approche ascendante, dans laquelle le taux d'actualisation a été déterminé comme étant la courbe de rendement sans risque présentant des caractéristiques similaires (exemple, durée, devise). La Société souscrit des affaires dans plusieurs régions et en plusieurs monnaies, dont certaines ne disposent pas de courbes de rendement sans risque. Cependant, la majeure partie des engagements est libellée en dollar des Etats Unis. Des courbes sont immédiatement disponibles pour le dollar des Etats Unis, mais pour un grand nombre d'autres monnaies dans lesquelles les engagements d'Africa Re sont libellés, il est probablement difficile de déterminer les taux sans risque. Compte tenu de ces restrictions, il serait possible de calculer des taux sans risque spécifiques aux pays/monnaies à partir des courbes de rendement sans risque du dollar des Etats Unis, avec la prise en compte des primes de risque-pays.

La prime d'illiquidité est présumée correspondre à la volatilité relative du marché des actions. Elle est ensuite ajoutée à l'écart de défaut de crédit du pays pour obtenir la prime de risque-pays ajustée.

L'actualisation a été appliquée au passif des sinistres encourus (LIC), à l'aide des taux d'actualisation courants. Le passif de la couverture restante (LRC) n'a pas été actualisé.

Les taux appliqués pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs sont indiqués ci-après :

Durée

	1 an		3 ans		5 ans		10 ans		20 ans	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Contrats de rétrocession détenus	8,41%	9,43%	8,57%	9,04%	8,66%	8,86%	8,83%	8,72%	9,12%	8,73%
Contrats de réassurance émis	8,41%	9,43%	8,57%	9,04%	8,66%	8,86%	8,83%	8,72%	9,12%	8,73%

Produits et charges du financement de l'assurance

Africa Re a choisi de ne pas dissocier une partie du mouvement dans le passif des sinistres encourus (LIC) et celui de la couverture restante (LFRC) résultant de changements dans les taux d'actualisation du compte de résultat et d'en faire la présentation dans les autres éléments du résultat global (OCI). Elle entend inclure les revenus ou dépenses de financement de l'assurance de la période au compte de résultat uniquement.

Ajustement des risques, pour les risques non-financiers

Africa Re a envisagé un certain nombre de techniques différentes pour le calcul de l'ajustement des risques, en ce qui concerne le risque non-financier. Elle a recours actuellement à une technique de provisionnement stochastique, au bootstrapping (amorçage) et à la méthode Mack, pour le calcul de la marge de risque de l'IFRS4, qui est déterminée à l'échelle de l'entité.

Africa Re a choisi d'adopter une approche de la valeur-à-risque (exemple, le bootstrapping) / du niveau de confiance, compte tenu du fait que les calculs qui sous-tendent cette approche seront toujours nécessaires parce que l'IFRS 17 exige des sociétés d'indiquer le niveau de confiance auquel l'ajustement aux risques est calibré.

L'approche de niveau de confiance utilisée est liée au Bootstrapping/modèle de Mack qui est appliqué aux triangles payés et/ou encourus contenant des données de sinistres provenant de contrats directs (c'est-à-dire d'une base brute). Cette approche permettra de déterminer l'ajustement au risque au niveau de confiance requis, de la même façon que la méthode actuelle de provisionnement. Le passif pour sinistres encourus (LIC) représente les paiements futurs de sinistres attendus et les coûts de gestion de sinistres directement imputables.

Le niveau de confiance de l'ajustement au risque a été fixé à 60%.

Pour les groupes de contrats de rétrocession proportionnelle détenus, Africa Re utilise le même

facteur d'ajustement du risque que celui lié aux contrats de réassurance sous-jacents émis. Cela se justifie car le risque transféré aux rétrocessionnaires est simplement une proportion de la compensation requise par Africa Re pour supporter l'incertitude concernant le montant et l'échéance des flux de trésorerie liés à l'assurance émise.

Pour les groupes de contrats de rétrocession non-proportionnelle détenus, l'on peut s'attendre à ce que le risque transféré aux rétrocessionnaires représente une proportion plus importante des recouvrements fondés sur la meilleure estimation que la proportion de l'ajustement des risques par rapport à la meilleure estimation pour les polices sous-jacentes. Cela tient à la structure de ces contrats qui offrent une protection plus importante en cas de grands sinistres. Toutefois, pour des raisons de simplicité opérationnelle, il est proposé que les facteurs d'ajustement au risque utilisés pour les contrats de réassurance sous-jacents, soient également retenus pour l'ajustement au risque de rétrocession.

Composante liée aux pertes

Une composante 'Pertes' a été comptabilisée dans le passif lié à la couverture restante pour les groupes de contrats d'assurance onéreux par Africa Re, qui a également établi que ladite composante représente les pertes ou pertes attendues au titre du passif, en ce qui concerne le passif pour la couverture restante. Si les pertes se réalisent, elles sont comptabilisées dans le cadre du passif LIC des périodes ultérieures, sinon elles sont traitées comme des reprises de celles de l'exercice précédent.

Contrats de rétrocession détenus

Africa Re a évalué ses actifs de rétrocession sur la même base que son passif des contrats de réassurance, bien que ce soit en charges, plutôt qu'en revenu, dans le cadre de l'approche d'attribution de primes - PAA.

Décomptabilisation et modification de contrat

La Société procède à la décomptabilisation d'un contrat lorsqu'il est éteint - c'est-à-dire lorsque ses obligations spécifiées expirent, sont acquittées ou annulées. En outre, un contrat est décomptabilisé si ses conditions sont modifiées

d'une manière qui aurait modifié significativement son traitement comptable si les nouvelles conditions avaient toujours été en vigueur. Dans de tels cas, un nouveau contrat reflétant les conditions modifiées est comptabilisé. Lorsqu'une modification ne donne pas lieu à une décomptabilisation, la Société traite les changements qui en résultent dans les flux de trésorerie comme des révisions concernant les estimations des flux de trésorerie liés à l'exécution.

Pour les contrats d'assurance qui sont comptabilisés au titre de l'approche de l'allocation de primes (PAA), la décomptabilisation conduit à l'ajustement des flux de trésorerie liés à l'exécution, afin d'éliminer les droits et obligations connexes.

D. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, après déduction du montant de l'amortissement et des pertes de valeur cumulées. Les coûts historiques incluent des dépenses directement imputables à l'acquisition des éléments d'actif. Les coûts ultérieurs sont soit inclus dans la valeur comptable de l'actif, soit comptabilisés séparément, lorsqu'il y a lieu de s'attendre à ce que le Groupe tire un avantage économique futur de ce bien et que le coût de ce bien peut être évalué de manière fiable. Tous les autres frais de maintenance et réparation sont imputés au compte de résultat de l'exercice financier auquel ils se rapportent.

Les immobilisations en cours sont indiquées au prix coûtant. Elles représentent les coûts engagés à ce jour pour les projets de construction en cours.

Les terrains détenus en propriété libre ne font pas l'objet d'un amortissement. Les amortissements sont calculés sur les autres biens et équipements, à compter de la date à laquelle le bien est disponible pour une utilisation, sur la base linéaire, afin de ramener le coût de chaque élément d'actif à sa valeur résiduelle en fonction de l'estimation de sa durée de vie utile, comme suit :

- **Bâtiment** : 2% ou amortissement sur la durée du bail si elle est inférieure à 50 ans,
- **Mobilier, installations et équipements** : entre 6,67% et 33,33%
- **Véhicules à moteur** : 25%

La valeur résiduelle des éléments d'actif, ainsi que l'estimation de leur durée de vie utile font l'objet d'une révision à la date d'établissement du bilan et des ajustements sont opérés, si nécessaire.

Lorsque la valeur comptable d'un élément d'actif est supérieure au montant recouvrable estimé, elle est immédiatement réduite à sa valeur recouvrable.

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées lorsqu'elles sont endommagées, obsolètes, mises au rebut, ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation.

Les gains et pertes sur la cession des immobilisations corporelles sont déterminés en comparant les recettes à la valeur comptable des articles.

E. Actifs incorporels

(i) Logiciels

Les licences de logiciels achetés sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour leur acquisition et leur mise en service. Ces coûts sont amortis sur la base d'une estimation de la durée de vie utile du logiciel (4 ans).

Les coûts directement liés à la production de logiciels identifiables et contrôlés par le Groupe, et qui sont de nature à générer des avantages économiques supérieurs aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés en tant qu'actifs incorporels. Les frais liés au développement de logiciels assimilés à des éléments d'actif sont amortis à la date à partir de laquelle ces articles sont disponibles sur une base linéaire, en fonction de leur durée de vie utile qui ne doit pas dépasser quatre ans.

Après leur comptabilisation initiale, les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Quant aux coûts de maintenance, ils sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

(ii) Coûts d'acquisition différés et commissions de rétrocession différées

Les coûts d'acquisition comprennent les commissions d'assurance, de courtage, ainsi que d'autres dépenses liées à la conclusion de contrats d'assurance. La part des frais d'acquisition et des commissions correspondant aux primes non-acquises donne lieu à un report et un amortissement sur une base proportionnelle durant la période du contrat.

F. Immeubles de placement

Les propriétés non occupées par une composante du Groupe et destinées à générer un revenu locatif à long terme, sont assimilées à des biens de placement.

Les biens de placement comprennent les terrains détenus en pleine propriété et les immeubles.

Ils sont initialement comptabilisés à leur coût réel, puis à leur coût historique diminué des amortissements et du cumul de pertes de valeur.

La valeur comptable d'un immeuble de placement est dé-comptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'il est définitivement hors d'usage et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de sa cession.

Les profits ou pertes sur la cession d'un immeuble de placement (calculés comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable du bien) sont comptabilisés en résultat.

La plupart des immeubles de bureaux de la Société ont été construits en partie pour son propre usage et pour générer des revenus. La répartition entre les biens immobiliers et de placement est uniquement en fonction de l'utilisation.

Les transferts vers et depuis les Immeubles de placement n'ont lieu qu'en cas de changement d'utilisation.

Le changement d'utilisation intervient au début ou à la fin de l'utilisation par le propriétaire, ainsi qu'au début d'un contrat de location simple à une autre partie.

Les revenus locatifs des immeubles de placement sont comptabilisés en tant qu'autres revenus, de manière linéaire, sur la durée du bail.

G. Actifs et Passifs financiers

a. Comptabilisation initiale

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments. Les achats et ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Lors de la comptabilisation initiale, Africa Re évalue un actif ou un passif financier à sa juste valeur majorée ou minorée, dans le cas d'un actif ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction qui sont marginaux et directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif financier, tels que les honoraires et commissions. Les coûts de transaction des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sont passés en charges dans le compte de résultat.

b. Classification et évaluation

i. actifs financiers

La classification et l'évaluation des instruments financiers sont basées sur le business model d'Africa Re pour la gestion de l'actif et sur les caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif.

Business model : Le business model reflète la

manière dont la société gère les actifs afin de générer des flux de trésorerie. En d'autres termes, il s'agit de savoir si l'objectif est uniquement de percevoir les flux de trésorerie contractuels des actifs ou de percevoir à la fois les flux de trésorerie contractuels et ceux provenant de la vente d'actifs. Si aucun de ces deux objectifs n'est applicable (exemple, les actifs financiers sont détenus à des fins de transaction), alors ces actifs financiers sont classés comme faisant partie de 'l'autre' business model et évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Paiement du capital et des intérêts uniquement

: Lorsque, dans le cadre du business model, il s'agit de collecter des flux de trésorerie contractuels, Africa Re évalue si les flux de trésorerie des instruments financiers représentent uniquement des paiements du principal et d'intérêts. En effectuant cette évaluation, elle examine si les flux de trésorerie contractuels sont compatibles avec un accord de prêt de base, c'est-à-dire si les intérêts ne sont fonction que de la valeur temporelle de l'argent, du risque de crédit, d'autres risques de prêts de base, ainsi que d'une marge bénéficiaire compatible avec un accord de prêt de base. Lorsque les conditions contractuelles introduisent une exposition au risque ou à la volatilité incompatible avec un accord de prêt de base, l'actif financier correspondant est classé et évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Sur la base de ces facteurs, Africa Re classe ses instruments de dette dans l'une des catégories suivantes :

Coût amorti : Les actifs détenus en vue du recouvrement de flux de trésorerie contractuels, lorsque ceux-ci représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Les revenus d'intérêts provenant de ces actifs financiers sont inclus dans les produits de placement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces actifs financiers comprennent les liquidités et les soldes bancaires, les investissements au coût amorti, les créances commerciales et autres.

Juste valeur par le biais du compte de résultat :

Les actifs qui ne remplissent pas les critères du coût amorti ou de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) sont évalués par le biais du compte de résultat.

ii. passif financier

Les passifs financiers d'Africa Re sont classés et évalués ultérieurement au coût amorti, après déduction des coûts de transactions directement imputables.

Les gains ou pertes de juste valeur pour les

passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans le compte de résultat, à l'exception du montant de la variation qui est attribuable aux changements du risque de crédit propre à Africa Re, faisant l'objet d'une présentation dans les autres éléments du résultat global. Le montant résiduel de la variation de la juste valeur du passif est présenté dans le compte de résultat. Les passifs financiers d'Africa Re comprennent les dettes commerciales et autres.

c. Dépréciation des actifs financiers

La comptabilisation des provisions pour dépréciation, en vertu de l'IFRS 9, est basée sur le modèle de perte de crédit attendue (ECL). Celui-ci s'applique aux actifs financiers classés au coût amorti selon l'IFRS 9 : Instruments financiers, trésorerie et banque, investissements au coût amorti. L'évaluation de l'ECL reflète un montant non-biaisé et pondéré en fonction des probabilités, qui est déterminé en évaluant un éventail de résultats possibles, la valeur temporelle de l'argent, ainsi que des informations raisonnables et justifiables, disponibles sans coût ou effort excessif à la date de clôture, sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions concernant les conditions économiques futures. Le modèle ECL dépend de la disponibilité de données pertinentes et précises, pour déterminer si une augmentation significative du risque de crédit s'est produite depuis la comptabilisation initiale, la probabilité de défaut, (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et l'exposition possible en cas de défaut (EAD).

Le montant des pertes de crédit attendu est mis à jour à chaque date d'établissement de rapport, pour refléter les changements dans le risque de crédit depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers respectifs.

Africa Re évalue la provision pour pertes à un montant égal aux pertes attendues sur la durée de vie (PCA sur la durée de vie), lorsqu'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit d'un actif financier n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, alors la provision pour pertes concernant cet actif financier est évaluée aux pertes de crédit attendues sur 12 mois (PCA 12 mois).

La PCA sur la durée de vie représente les pertes de crédit attendues qui résulteront de tous les cas de défaut possibles sur la durée de vie attendue d'un actif financier. En revanche, la PCA sur 12 mois représente la partie de la PCA sur la durée de vie qui devrait résulter de cas de défaut sur un actif financier qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date d'établissement du rapport. Afin de déterminer s'il faut appliquer la PCA sur la durée

de vie ou celle sur 12 mois, c'est-à-dire s'il y a eu ou non une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, Africa Re examine s'il y a eu une augmentation significative du risque de défaut depuis la comptabilisation initiale, plutôt que des éléments prouvant qu'un actif financier est déprécié à la date de clôture ou qu'un défaut de paiement s'est effectivement produit.

L'évaluation de la PCA est fonction de la probabilité de défaut (PRD), de la perte en cas de défaut ou LGD (c'est-à-dire l'ampleur de la perte en cas de défaillance) et de l'exposition possible en cas de défaut ou EAD. L'évaluation de la PRD et de la LGD se fonde sur des données historiques ajustées par les informations prospectives décrites ci-dessous. L'EAD est la valeur comptable brute de l'actif financier à la date de clôture. Un gain ou une perte de valeur est comptabilisé(e) pour tous les actifs financiers dans le compte de résultat, avec un ajustement correspondant de leur valeur comptable, par le biais d'un compte de correction de valeur.

d. Augmentation significative du risque de crédit et définition de la défaillance

Pour évaluer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, Africa Re compare le risque de défaillance de cet actif à la date de clôture avec le risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale.

Dans ce cadre, elle prend en considération des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience historique et les informations prospectives qui sont disponibles sans coût ou effort excessif. Les informations prospectives considérées comprennent les perspectives futures des secteurs dans lesquels les contreparties opèrent, obtenues à partir de rapports d'experts en économie, d'analystes financiers, d'organismes gouvernementaux et d'autres organisations similaires, outre la prise en compte de diverses sources externes d'informations économiques réelles et prévisionnelles.

Indépendamment du résultat de l'évaluation susmentionnée, le risque de crédit d'un actif financier est toujours présumé avoir augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale si les paiements contractuels sont en retard de plus de 30 jours, sauf si Africa Re détient des informations raisonnables et justifiables qui démontrent le contraire. En revanche, si un actif financier est considéré comme présentant un faible risque de crédit à la date de clôture, il est supposé que le risque de crédit sur cet actif n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale. Africa Re surveille l'efficacité des critères utilisés pour déterminer s'il

Il y a eu une augmentation significative du risque de crédit et les réviser si nécessaire afin de s'assurer qu'ils permettent d'identifier les augmentations importantes du risque de crédit avant que le montant ne devienne échoué.

Aux fins de gestion interne du risque de crédit, Africa Re considère qu'un cas de défaillance s'est produit si des informations internes ou externes indiquent qu'il est peu probable que la contrepartie paie l'intégralité des montants dus aux créanciers (sans tenir compte de la garantie). En outre, les actifs financiers sont définis comme étant en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours ou lorsqu'il existe des indications claires que l'imposition de pénalités et/ou de sanctions financières ou juridiques rendra hautement improbable le recouvrement intégral des montants dus. Ces actifs sont considérés comme non-performants et regroupés dans la catégorie des actifs financiers de niveau 3.

Africa Re procède à la radiation d'un actif financier lorsqu'elle dispose d'informations indiquant que la contrepartie connaît de grandes difficultés financières et qu'il n'y a pas de perspectives réalistes de reprise ; c'est-à-dire lorsque la contrepartie a été mise en liquidation ou fait l'objet d'une procédure de faillite. Les actifs financiers passés par pertes et profits peuvent encore faire l'objet de mesures d'exécution en tenant compte, le cas échéant, de conseils juridiques. Tout recouvrement effectué est comptabilisé dans le compte de résultat.

e. Décomptabilisation

i. Actifs financiers

Africa Re procède à la décomptabilisation d'un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif expirent ou lorsqu'elle transfère l'actif financier et que le transfert remplit les conditions de la décomptabilisation. Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers sont comptabilisés en tant que produits/charges financiers(cières).

ii. Passifs financiers

Africa Re décomptabilise un passif financier lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est acquittée, annulée ou qu'elle expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre du même prêteur à des conditions substantiellement différentes, ou que les conditions d'un passif existant sont substantiellement modifiées, cet échange ou cette modification est traité(e) comme une décomptabilisation du passif initial et la comptabilisation d'un nouveau passif. La différence entre les valeurs comptables respectives est immédiatement comptabilisée dans l'état des profits ou pertes.

f. Modification

Lorsque les flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier sont renégociés ou modifiés de toute autre manière et que la renégociation ou la modification n'entraîne pas la décomptabilisation de cet instrument financier, Africa Re recalcule la valeur comptable brute dudit instrument financier et comptabilise immédiatement un bénéfice ou une perte de modification dans les produits/(charges)-nets, à la date de la modification. La valeur comptable brute de l'instrument financier est recalculée comme étant la valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés, qui sont actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier.

g. Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est inscrit dans l'état de la situation financière. La compensation peut être appliquée lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et qu'il existe une intention d'effectuer le règlement sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif, simultanément.

Le droit juridiquement exécutoire ne dépend pas d'événements futurs ; il est exécutoire dans le cours normal des activités, ainsi qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite d'Africa Re ou de la contrepartie.

H. Créances de réassurance

Les montants recouvrables sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Les montants recouvrables au titre de contrats de rétrocession sont comptabilisés la même année que les sinistres auxquels ils se rapportent et sont présentés dans le compte de résultat et l'état de la situation financière, sur une base brute.

Les montants recouvrables au titre de contrats de réassurance et de rétrocession sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture. De tels actifs sont considérés comme dépréciés s'il existe une preuve objective, à la suite d'un événement survenu après comptabilisation initiale, que le Groupe pourrait ne pas recouvrer tous les montants dus et que ledit événement a un impact mesurable de manière fiable sur les montants que la société recevra des débiteurs.

La valeur comptable des actifs est diminuée du montant de la perte de crédit attendue, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

I. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les investissements à court terme, très liquides, facilement convertibles en montants connus de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

J. Dépréciation d'actifs non financiers

Il y a dépréciation lorsqu'il existe une indication objective que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa juste valeur ou sa valeur d'utilité, selon la plus élevée de ces deux valeurs. La Société procède périodiquement à une évaluation de ses actifs non-financiers.

Les terrains et les bâtiments sont évalués par des consultants externes tous les trois ans.

Afin de maintenir les niveaux de performance attendus et la durée de vie utile estimée, les installations et les équipements les plus importants font l'objet de contrats d'entretien avec les fabricants d'origine ou leurs agents agréés. Les autres actifs non-financiers font l'objet d'une évaluation interne annuelle afin de s'assurer qu'ils restent performants et utiles. Une évaluation financière des actifs dépréciés est effectuée pour déterminer s'ils doivent être remis en état ou remplacés. Les coûts de remise en état sont capitalisés s'il existe une preuve objective que cette remise en état permettra d'accroître la durée de vie utile de l'actif ; dans le cas contraire, ils sont traités comme des charges, dans l'état des profits et charges. Les autres sont décomptabilisés par cession et remplacés.

L'évaluation de la dépréciation des logiciels informatiques est effectuée par le biais d'un examen des coûts encourus à ce jour et de ceux restant à engager jusqu'à l'achèvement pour les logiciels en cours de développement, ou des coûts de maintenance pour ceux qui sont en cours d'utilisation. Ces coûts sont comparés au budget initial.

K. Autres créances et paiements anticipés

Les autres créances sont évaluées au coût amorti et présentées après déduction des montants considérés comme dépréciés. Lorsqu'une créance est jugée non recouvrable, elle est annulée par imputation sur la provision correspondante ou directement sur le compte de profits et pertes, dans la mesure où elle n'a pas été précédemment provisionnée. Tout recouvrement ultérieur de créances annulées est crédité au compte de résultat. Les autres créances sont principalement des prêts au personnel, des débiteurs divers et des produits à recevoir.

Les paiements anticipés sont comptabilisés au coût, moins les pertes de valeur cumulées et sont amortis sur une base linéaire au compte de résultat.

L. Conversion des devises

(i) Monnaies fonctionnelles et de présentation

Les bureaux qui le composent étant éparpillés sur le continent africain, le Groupe effectue ses opérations en plusieurs monnaies.

L'environnement économique principal dans lequel une entité opère est généralement celui dans lequel l'essentiel de sa trésorerie est générée et dépensée. Pour déterminer quelle est sa monnaie fonctionnelle, une entité considère les facteurs suivants :

- a. la monnaie :
 - qui influence le plus les prix des biens et des services ; et
 - du pays dont les forces concurrentielles et les réglementations déterminent le plus les prix de vente de ses biens et services.
- b. la devise qui influence principalement les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux, ainsi que ceux liés à la fourniture de biens et services.

Les monnaies fonctionnelles des bureaux constituant le groupe ont été déterminées comme étant les monnaies des pays dans lesquels ils sont établis.

Conformément à la norme IAS 21 révisée, le Groupe a choisi le dollar des Etats Unis comme monnaie de présentation.

(ii) Conversion de devises

Les transactions en devises donnent lieu à une conversion dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires ou de la conversion d'éléments monétaires à des cours différents de ceux auxquels ils ont été convertis lors de leur comptabilisation initiale, pendant la période ou dans des états financiers antérieurs, sont comptabilisés en résultat, pour la période pendant laquelle ils surviennent. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non-monétaire est comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. A l'inverse, lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non-monétaire est comptabilisé en résultat net, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte est comptabilisée en résultat net.

A la fin de chaque période :

- Les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis au taux de clôture,
- Les éléments non monétaires qui sont évalués en termes de coût historique dans une monnaie étrangère, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction, et
- Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis en utilisant les taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été évaluée.

Les résultats et la situation financière de toutes les entités formant le Groupe (dont aucune n'utilise la monnaie d'une économie hyper-inflationniste) sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- Les éléments d'actif et de passif de chaque situation financière présentée sont convertis au cours de change en vigueur à la date de cette situation financière ;
- Les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours moyen de change sur cette période (toutefois, si cette moyenne ne représente pas une bonne approximation de l'effet cumulé des cours de change en vigueur à la date de transaction, les produits et charges sont convertis à la date des transactions) ;
- Les différences de change résultant des opérations sont portées dans la réserve de change en capital.

Conformément à la norme IAS 21 révisée, le groupe considère les bureaux qui le constituent comme des opérations à l'étranger et les consolide comme tels.

M. Contrats de location

La Société évalue chaque contrat au moment de sa mise en place afin de déterminer s'il contient un élément de bail. Les contrats qui prévoient le droit de contrôler l'utilisation d'actifs identifiés pour une période donnée en échange d'une contrepartie, par une entité du groupe, sont classés comme des contrats de location.

La Société, en tant que locataire, applique une méthode de comptabilisation et d'évaluation unique pour tous les contrats de location.

Les paiements effectués dans le cadre de contrats à court terme et de contrats de faible valeur sont imputés au compte de résultat selon la méthode linéaire, pendant la durée du bail.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont comptabilisés au coût à la date de début du contrat. Par la suite, ils seront évalués à leur coût diminué de l'amortissement cumulé. Ces actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du bail et la durée de vie utile moyenne des actifs sous-jacents (bâtimens).

N. Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les droits des employés à la rémunération liée au service et aux congés annuels sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis aux employés. Les coûts des avantages sociaux à court terme sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le service est rendu et ne font pas l'objet d'une actualisation.

Obligations en matière de prestations de retraite

La Société dispose, à l'intention de ses employés, d'un régime de retraite à cotisations définies et d'un régime de gratification de retraite sans capitalisation à prestations déterminées. Dans le cadre du régime à cotisations définies, elle verse des cotisations définies à une entité distincte.

Une fois que les contributions ont été payées, le Groupe n'est plus tenu juridiquement ou implicitement d'effectuer d'autres paiements si les avoirs disponibles dans le fonds ne permettent pas de financer les prestations découlant du régime de retraite.

Les droits de l'employé au régime de retraite lié à la gratification dépendent des années de service de l'intéressé et de son salaire de fin de carrière.

Les versements effectués par le Groupe dans le cadre du régime à prestations définies sont inscrits au compte de résultat de l'exercice auxquels ils se rapportent.

Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière, au titre du régime de gratification de retraite sans capitalisation, représente la juste valeur de la prestation déterminée à la date du bilan. Le passif est calculé conformément aux dispositions internes en matière de qualification, sachant que le personnel qualifié est celui qui aura été au service de la Société pendant 6 à 24 ans. Les coûts différentiels annuels sont directement imputés au compte de résultat.

En 2023, la société a mis en place un programme d'option d'achat d'actions pour les employés, dans le cadre duquel les employés intéressés se voient attribuer des actions par le biais du fonds de prévoyance. Le passif à la fin de l'année a été comptabilisé dans les Dettes diverses.

Autres avantages des employés

Le passif monétaire estimé pour les congés annuels des employés à la fin de l'exercice est comptabilisé comme une dépense du personnel. Les charges correspondantes sont incluses dans les dettes à court terme, dans l'état de la situation financière.

Les autres avantages des employés sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles.

O. Impôt sur le revenu

Conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, Africa Re n'est pas assujettie à l'impôt dans ses Etats membres. La charge/ (le produit) d'impôt comprend par conséquent les impôts courants et différés concernant uniquement l'Afrique du Sud, pour la filiale se trouvant dans ce pays, le calcul étant effectué conformément à la législation fiscale sud-africaine.

Impôt courant

L'impôt auquel la Société est assujettie actuellement est fondé sur le bénéfice annuel imposable. Le bénéfice imposable est différent du bénéfice tel que présenté dans l'état du revenu global, en raison de certains éléments de charge ou produit qui sont imposables ou déductibles d'un exercice à l'autre et d'autres qui ne le sont jamais. Le montant de la dette fiscale actuelle de la Société est calculé sur la base des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de la période comptable.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre les montants déclarés de l'actif et du passif dans les états financiers et les bases d'impôt correspondantes utilisées pour calculer le bénéfice taxable. Le passif d'impôt différé est généralement comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables. L'actif d'impôt différé est généralement comptabilisé pour toutes les différences imposables, dans la mesure où il est probable qu'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel ces différences temporelles pourront être imputées. L'actif et le passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés lorsque la différence temporelle résulte du goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans un regroupement) d'autres actifs et passifs dans une transaction sans conséquence sur le bénéfice imposable ou sur le bénéfice comptable.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est révisée à la fin de chaque période comptable et revue à la baisse dans la mesure où il n'est plus probable que le bénéfice imposable soit suffisant pour permettre de recouvrer tout ou partie de l'actif.

Le passif et l'actif d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pendant la période à laquelle le passif est réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'imposition en vigueur à la fin de la période comptable. L'évaluation du passif et de l'actif d'impôt différé reflète les conséquences fiscales susceptibles de découler de la manière dont la Société s'attend, à la clôture de la période comptable, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs et les actifs d'impôt courant, et s'ils se rapportent à des impôts sur le revenu, prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité fiscale ou sur différentes entités fiscales, mais ayant l'intention de régler les passifs et les actifs fiscaux courants sur une base nette, ou dont les actifs et les passifs fiscaux seront réalisés simultanément.

Impôt courant et différé pour l'exercice

Les impôts courants et différés sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils se rapportent à des postes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont également comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

P. Dividendes

Les dividendes à payer sont comptabilisés en tant que passif de la période au cours de laquelle ils sont approuvés par les actionnaires.

Q. Capital social

Les actions sont classées en capitaux propres lorsqu'il n'y a pas d'obligation de transférer des espèces ou d'autres actifs. Elles sont émises à la valeur nominale et tout montant reçu en sus de la valeur nominale est classé comme prime d'émission dans les capitaux propres.

R. Provisions

Une provision est comptabilisée si, à la suite d'un événement passé, le Groupe a une obligation légale ou constructive qui peut être estimée de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs escomptés, à un taux avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

S. Chiffres comparatifs

Dans la mesure du possible, les données comparatives ont été ajustées pour tenir compte des changements de présentation adoptés pour l'exercice en cours.

4 Placements

i) Placements par catégorie

	2024 '000 \$EU	2023 '000 \$EU
Coût amorti		
Dépôts bancaires	389 395	317 848
Titres à taux fixe détenus jusqu'à l'échéance	356 062	351 957
Titres à taux flottant au coût d'acquisition	66 715	60 470
	812 172	730 275
A la juste valeur par le compte de résultat		
Titres à taux fixe à la juste valeur au compte de résultat	133 959	118 602
Titres à taux flottant à la juste valeur au compte de résultat	54 369	42 001
Placements en actions cotées à la juste valeur au compte de résultat	66 639	47 978
	254 967	208 581
Juste Valeur dans les Autres éléments du Résultat global	44 907	61 753
Placements en actions non-cotées à la juste valeur	44 907	61 753
	1 112 046	1 000 609
Comprenant :		
Partie courante	493 160	404 292
Partie non-courante	618 886	596 317
	1 112 046	1 000 609

Les titres à revenu fixe détenus jusqu'à l'échéance sont présentés dans les états financiers du groupe à leur coût amorti au 31 décembre 2024, à savoir 356 441 236 \$EU (2023 : 351 957 071 \$EU).

La juste valeur des obligations détenues au coût amorti au 31 décembre 2024 est de 335 911 522 \$EU (2023 : 329 069 310 \$EU)

ii) Dépréciation (Reprise) / Charges

	Groupe 2024 '000 \$EU	Groupe 2023 '000 \$EU
Trésorerie & équivalents de trésorerie		
Etape 1 – ECL 12 mois	812	585
Etape 2 – ECL sur la durée de vie – sans crédit douteux		
Etape 3 – ECL sur la durée de vie – avec crédit douteux		
Dépôts bancaires		
Etape 1 – ECL 12 mois	1 026	773
Etape 2 – ECL sur la durée de vie – sans crédit douteux		
Etape 3 – ECL sur la durée de vie – avec crédit douteux		
Obligations détenues au coût amorti		
Etape 1 – ECL 12 mois	318	215
Etape 2 – ECL sur la durée de vie – sans crédit douteux	1	5
Etape 3 – ECL sur la durée de vie – avec crédit douteux	60	561
Total	2 216	2 139

iii)

	2024 %	2023 %
Taux d'intérêt effectifs moyens pondérés		
Placements productifs d'intérêts libellés en :		
Dollars Etats Unis	4,22	4,70
Euro	2,27	1,53
Rand Sud-africain	7,39	6,11

iv) Evaluations à la juste valeur, comptabilisées dans l'état de la situation financière

Les tableaux qui suivent offrent une analyse des actifs financiers de la Société évalués à leur juste valeur après la comptabilisation initiale, regroupés en niveaux allant de 1 à 3 sur la base du degré d'observabilité de la juste valeur :

- Niveau 1 : les évaluations à la juste valeur sont celles dérivées du prix coté (non-ajusté) sur des marchés actifs pour des éléments d'actif ou de passif identiques.
- Niveau 2 : les évaluations à la juste valeur sont celles dérivées de données autres que les prix cotés pris en compte au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire en tant que prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivés des prix) ; et
- Niveau 3 : les évaluations à la juste valeur qui s'appuient sur des techniques tenant compte de données relatives à l'actif ou au passif, non fondées sur des éléments observables du marché (données inobservables).

	31/12/2024			
	Niveau 1 '000 \$EU	Niveau 2 '000 \$EU	Niveau 3 '000 \$EU	Total '000 \$EU
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Actifs financiers non-dérivés détenus à des fins de transaction	254 967	-	-	254 967
Actifs financiers disponibles à la vente				
Actions non cotées	-	-	44 907	44 907
Total	254 967	-	44 907	299 874

Ce total représente les titres à taux fixe à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les placements en actions cotées à la juste valeur au compte de résultat.

	31/12/2023			
	Niveau 1 '000 \$EU	Niveau 2 '000 \$EU	Niveau 3 '000 \$EU	Total '000 \$EU
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Actifs financiers non-dérivés détenus à des fins de transaction	208 581	-	-	208 581
Actifs financiers disponibles à la vente				
Actions non-cotées	-	-	61 753	61 753
Total	208 581	-	61 753	270 334

5. Revenu de réassurance

La ventilation des revenus de réassurance est présentée dans le tableau ci-dessous

Classe d'affaires '000 \$EU	2024				2023							
	Accident & Auto	Maritime & Aviation	Energie	Incendie & Risques techniques	Vie	Total	Accident & Auto	Maritime & Aviation	Energie	Incendie & Risques techniques	Vie	Total
Contrats évalués par l'approche PAA	294 514	57 410	204 650	533 483	110 289	1 200 346	271 918	61 989	169 573	438 233	103 803	1 045 516
Revenu de Réassurance	294 514	57 410	204 650	533 483	110 289	1 200 346	271 918	61 989	169 573	438 233	103 803	1 045 516
Classe d'activité '000 \$EU												
Contrats évalués par l'approche PAA												
Revenu de Réassurance												

6. Charges de service de réassurance

La répartition des charges de service de réassurance est présentée dans le tableau ci-dessous

Classe d'activités '000 \$EU	2024					Total
	Accident & Auto	Maritime & Aviation	Energie	Incendie & Risques techniques	Vie	
Sinistres encourus et autres dépenses	107 711	19 076	31 234	177 942	27 158	363 121
Changements Passif pour sinistres encourus	66 026	4 540	2 237	82 388	23 492	178 683
Pertes sur contrats onéreux et reprises de ces pertes	485	(253)	1 030	(2 845)	(16)	(1 599)
Amortissement flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	73 331	16 283	33 113	147 442	31 261	301 430
Impact Taux de change	486	107	-	1 562	15	2 170
Total Dépenses liées au Service	248 039	39 753	67 614	406 489	81 910	843 805
'000 \$EU			2023			
Sinistres encourus et autres charges	88 133	15 929	48 732	179 012	24 550	356 356
Changements Passif pour sinistres encourus	77 804	8 586	(12 240)	66 412	20 400	160 962
Pertes sur les contrats onéreux et reprise de ces pertes	98	601	136	(423)	(55)	357
Amortissement flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	69 038	17 997	28 250	122 373	24 763	262 421
Impact des taux de change	1 670	374	-	3 913	-	5 957
Total Charges de Service	236 743	43 487	64 878	371 287	69 658	786 053

7. Charges nettes sur les contrats de rétrocession détenus

Classe d'activités '000 \$EU	2024					Total
	Accident & Auto	Maritime & Aviation	Energie	Incendie & Risques techniques	Vie	
Allocation de primes de rétrocession	11 850	7 298	136 963	40 914	7 476	204 501
Montants recouvrables sur les sinistres encourus et Autres charges	(2 493)	(234)	(6 413)	(22 072)	(663)	(31 875)
Variation des montants recouvrables pour sinistres encourus	227	(582)	3 019	1 594	(2 945)	1 313
Recouvrement au titre des pertes sur contrats onéreux sous-jacents, et ajustements	(79)	(120)	(1 744)	126	-	(1 817)
Charges nettes liées à la Rétrocession	9 505	6 362	131 825	20 562	3 868	171 122
'000 \$EU			2023			
Allocation de primes de Rétrocession	8 478	6 383	107 157	35 932	8 015	165 965
Montants recouvrables sur sinistres encourus et autres dépenses	(179)	(216)	(24 849)	(11 315)	(1 573)	(38 132)
Variations des montants recouvrables pour sinistres encourus	(1 439)	(362)	7 300	2 456	(1 416)	6 539
Recouvrement pertes sur contrats onéreux sous-jacents et ajustements	(11)	-	(38)	(238)	-	(287)
Charges nettes liées à la Rétrocession	6 849	5 805	89 570	26 835	5 026	134 085

8. Report des actifs nets de contrats de rétrocession détenus

En '000 \$EU	2024			
	Actifs pour la Couverture restante Exclusion LRC (passif de la couverture restante)	Composante recouvrement de sinistres	Montants recouvrables sur sinistres encourus Estimation valeur actuelle futurs flux de trésorerie	Ajustement des risques Total
Actif net au début du contrat de rétrocession	14 050	325	90 925	107 650
Allocation de primes de rétrocession	(204 513)	-	-	(204 513)
Montants recouvrables pour sinistres encourus et autres dépenses	-	-	29 805	40 912
Recouvrements sur contrats onéreux sous-jacents et ajustements	-	1 817	-	1 817
Changements des montants recouvrables sur les sinistres encourus	-	-	616	(9 477)
Montants recouvrables auprès des rétrocessionnaires pour sinistres encourus	-	1 817	30 421	33 252
Produits ou charges nets sur contrats de rétrocession détenus	(204 513)	1 817	30 421	(171 261)
Produit de financement de la rétrocession	-	-	13 691	13 691
Total des variations de l'état des profits et pertes et des autres éléments du résultat global	(204 513)	1 817	44 112	1 014
Flux de trésorerie*				
Primes versées	257 534	-	-	257 534
Montants reçus	-	-	(37 676)	(37 676)
Total flux de trésorerie	257 534	-	(37 676)	219 858
Actifs nets des contrats de rétrocession à la clôture	67 071	2 142	97 361	3 364

*Ce chiffre inclut une compensation des engagements de rétrocession, à hauteur de 65 401 094 \$

a. Report des actifs nets liés aux contrats de rétrocession détenus (Total)

In US\$'000	2023			
	Actifs pour la Couverture restante Exclusion LRC (passif de la couverture restante)	Composante recouvrement de sinistres	Montants recouvrables sur sinistres encourus Estimation valeur actuelle futurs flux de trésorerie	Ajustement des risques Total
Actif net au début du contrat de rétrocession	(7 418)	38	74 760	71 280
Allocation de primes de rétrocession	(165 965)	-	-	(165 965)
Montants recouvrables pour sinistres encourus et autres dépenses	-	-	36 202	38 132
Recouvrements sur contrats onéreux sous-jacents et ajustements	-	287	-	287
Changements des montants recouvrables pour sinistres encourus	-	-	(3 059)	(6 539)
Montants recouvrables auprès des rétrocessionnaires pour sinistres encourus	-	287	33 143	31 880
Produits ou charges nets sur les contrats de rétrocession détenus	(165 965)	287	33 143	(134 085)
Produit de financement de la rétrocession	-	-	9 399	9 399
Effet des variations de taux de change	(40)	-	(848)	(888)
Total des variations de l'état des profits et pertes et des autres éléments du résultat global	(166 005)	287	41 694	(125 574)
Flux de trésorerie				
Primes versées	187 473	-	-	187 473
Montants reçus*	-	-	(25 529)	(25 529)
Total flux de trésorerie	187 473	-	(25 529)	161 944
Actif net de rétrocession détenu à la clôture	14 050	325	90 925	2 350

*Ce chiffre inclut une compensation des engagements de rétrocession, à hauteur de 1 566 162 \$EU

9. Report du passif net pour les contrats de rétrocession (Total)

En '000 \$EU	2024				Total
	Passif lié à la couverture restante		Passif des sinistres encourus		
	Exclusion LRC (passif de la couverture restante)	Portion Recouvrement de sinistres	Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement des sinistres	
Passif des contrats de réassurance au début	93 912	6 526	4 29 886	18 443	548 767
Revenus de Réassurance	(1 200 847)	-	-	-	(1 200 847)
Sinistres encourus et autres dépenses	-	-	345 478	69 075	414 553
Amortissement Flux de trésorerie d'acquisition en Réassurance	301 431	-	-	-	301 431
Pertes sur contrats onéreux et reprises de ces pertes	-	(1 599)	-	-	(1 599)
Variations du passif pour sinistres encourus	-	-	192 933	(65 684)	127 249
Dépenses de services de réassurance	301 431	(1 599)	538 411	3 391	841 634
Résultat du service de réassurance	(899 416)	(1 599)	538 411	3 391	(359 213)
Charges de financement de réassurance	-	-	84 099	-	84 099
Total variations sur le compte de profits et pertes et les autres éléments du résultat global	(899 416)	(1 599)	622 510	3 391	(275 114)
Flux de trésorerie					
Primes reçues *	1 262 096	-	-	-	1 262 096
Sinistres payés et autres dépenses	-	-	(539 707)	-	(539 707)
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	(305 355)	-	-	-	(305 355)
Total Flux de trésorerie	956 741	-	(539 707)	-	417 034
Passif net des contrats de réassurance à la clôture	151 237	4 927	512 689	21 834	690 687

*Ce chiffre inclut une compensation des actifs nets de réassurance, à hauteur de 48,001,591

Report du passif net des contrats de réassurance (Total)

En '000 \$EU	2023				Total
	Passif pour la couverture restante		Passif pour les sinistres encourus		
	Exclusion LRC (passif de la couverture restante)	Portion Recouvrement de sinistres	Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement des risques	
Passif des contrats de réassurance au début	82 176	6 169	358 996	17 271	464 612
Revenus de réassurance	(1 045 516)	-	-	-	(1 045 516)
Sinistres encourus et autres dépenses	-	-	347 934	14 379	362 313
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition de réassurance	262 421	-	-	-	262 421
Pertes sur contrats onéreux et reprises de ces pertes	-	357	-	-	357
Variations du passif pour sinistres encourus	-	-	174 169	(13 207)	160 962
Dépenses de services de réassurance	262 421	357	522 103	1 172	786 053
Résultat de service de réassurance	(783 095)	357	522 103	1 172	(259 463)
Charges de financement de réassurance	-	-	59 523	-	59 523
Effet des variations de taux de change	(910)	-	(5 957)	-	(6 867)
Total des variations sur le compte des profits et pertes et les autres éléments du résultat global	(784 005)	357	575 669	1 172	(206 807)
Flux de trésorerie					
Primes reçues *	1 068 487	-	-	-	1 068 487
Sinistres payés et autres dépenses	-	-	(504 780)	-	(504 780)
Flux de trésorerie d'acquisition de réassurance	(272 745)	-	-	-	(272 745)
Total Flux de trésorerie	795 742	-	(504 780)	-	290 962
Passif net des contrats de réassurance à la clôture	93 913	6 526	429 885	18 443	548 767

*Ce chiffre inclut les compensations d'actifs de réassurance nets, s'élevant à 37 998 854 \$EU

10 Immeubles de placement

	2024 '000 \$EU	2023 '000 \$EU
Coût		
Au 1er janvier	22 395	22 395
Acquisitions	-	
Au 31 décembre	22 395	22 395
Amortissement		
Au 1er janvier	4 499	4 017
Charges de l'exercice	448	482
Au 31 décembre	4 947	4 499
Valeur comptable nette	17 448	17 896

Les montants suivants ont été comptabilisés dans l'état des profits et pertes et dans les autres éléments du résultat global, en ce qui concerne les immeubles de placement :

Revenu locatif net (Note 19)	1 340	1 635
-------------------------------------	--------------	--------------

Les immeubles de placement représentent la partie locative de l'immeuble siège de la Société et deux immeubles résidentiels à Lagos, ainsi que des immeubles de bureaux à Nairobi, Casablanca, Abidjan, Le Caire et Maurice.

Au 20 mars 2020, la valeur marchande de l'immeuble du siège a été estimée à 38,25 millions \$EU (valeur comptable nette à décembre 2024 : 5,21 millions \$EU) sur la base d'une évaluation faite par Knight Frank (FRC/2013/000000000584), un cabinet d'experts immobiliers.

Au 7 août 2020, la valeur marchande des deux immeubles résidentiels à Lagos a été estimée à 14,23 millions \$EU (valeur comptable nette au 31 décembre 2023 : 7,63 millions \$EU), sur la base d'une évaluation du cabinet Knight Frank susmentionné.

Au 31 décembre 2024, la valeur marchande de l'immeuble du bureau régional de Casablanca a été estimée à 6,23 millions (valeur comptable nette au 31 décembre 2023 : 3,01 millions \$EU), sur la base d'une évaluation effectuée par Ceinture Immo, un cabinet d'experts immobiliers.

Au 31 décembre 2024, la valeur marchande de l'immeuble du bureau régional de Nairobi a été estimée à 5,28 millions \$EU (valeur comptable nette au 31 décembre 2023 : 1,9 million \$EU), sur la base d'une évaluation faite par le cabinet Knight Frank.

L'immeuble abritant les bureaux de Maurice a été achevé en octobre 2020. La part de la Société dans le coût total s'élève à 5,51 millions \$EU, pour une valeur marchande de 7,71 millions \$EU au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2022, la valeur marchande de l'immeuble du bureau régional d'Abidjan a été estimée à 5,13 millions \$EU, sur la base d'une évaluation par le cabinet d'experts immobiliers Knight Frank.

10. Immeubles de placement (Suite)

Des détails concernant les immeubles de placement du groupe et des informations sur la hiérarchie de juste valeur au 31 décembre 2024 sont présentés ci-dessous :

	Niveau 1 '000 \$EU	Niveau 2 '000 \$EU	Niveau 3 '000 \$EU	Juste valeur au 31/12/2024 '000 \$EU
Immeuble du siège	-	38 249	-	38 249
Immeubles résidentiels à Lagos	-	14 232	-	14 232
Immeuble bureau régional Casa	-	6 225	-	6 225
Immeuble bureau régional Nairobi	-	5 281	-	5 281
Immeuble bureau régional Maurice	-	7 172	-	7 172
Bureau régional Abidjan	-	5 131	-	5 131
Bureau régional du Caire	-	3 930	-	3 930

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice.

	Niveau 1 '000 \$EU	Niveau 2 '000 \$EU	Niveau 3 '000 \$EU	Juste valeur au 31/12/2023 '000 \$EU
Immeuble du siège	-	38 249	-	38 249
Immeubles résidentiels à Lagos	-	14 232	-	14 232
Bureau régional de Casablanca	-	10 362	-	10 362
Bureau régional de Nairobi	-	8 481	-	8 481
Bureau régional de Maurice	-	6 166	-	6 166
Bureau régional d'Abidjan	-	5 131	-	5 131
Bureau régional du Caire	-	3 930	-	3 930

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'année.

11 Immobilisations corporelles

	Immobilisations en cours de construction	Biens immobiliers et terrains	Installations & Equipements	Véhicules à moteur	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Exercice clos au 31 décembre 2024 :					
Coût					
Au 1er janvier	5 243	34 144	18 596	2 278	60 261
Acquisitions	-	996	748	193	1 937
Cessions			(189)	(259)	(448)
Au 31 décembre	5 243	35 140	19 155	2 212	61 750
Amortissement					
Au 1er janvier	-	5 824	17 581	1 518	24 923
Charges d'amortissement	-	223	1 236	306	1 765
Cessions	-	-	(189)	(259)	(448)
Au 31 décembre	-	6 047	18 628	1 565	26 240
Valeur comptable nette	5 243	29 093	527	647	35 510
Exercice clos au 31 décembre 2023 :					
Coût					
Au 1er janvier	5 243	33 559	17 358	1 678	57 838
Acquisitions	-	585	1 210	600	2 395
Cessions		-	(6)	-	(6)
Reclassifications/Transferts	-	-	33	-	33
Au 31 décembre	5 243	34 144	18 596	2 278	60 261
Amortissement					
Au 1er janvier	-	5 506	15 920	1 254	22 680
Charges d'amortissement	-	318	1 651	249	2 218
Reclassifications/Transferts	-	-	13	14	27
Cessions	-	-	(3)	-	(3)
Au 31 décembre	-	5 824	17 581	1 518	24 923
Valeur comptable nette	5 243	28 320	1 015	761	35 339

Est inclus dans le montant concernant les biens immobiliers un montant total de 6 002 687,32 \$EU (2023 : 6 038 210,17) qui représente le coût des espaces occupés par le Groupe dans les immeubles du siège à Lagos et ceux abritant les bureaux régionaux de Nairobi, Casablanca, Le Caire, Abidjan et Maurice. Les actifs en cours de construction représentent des immobilisations en cours.

12 Immobilisations incorporelles

	Logiciels informatiques	Logiciels en cours d'acquisition	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Exercice clos le 31 décembre 2024 :			
Coût			
Au 1er janvier	11 897	1 964	13 861
Acquisitions	-	-	-
Au 31 décembre	11 897	1 964	13 861
Amortissement			
Au 1er janvier	8 686		8 686
Charges de l'exercice	1 568		1 568
Au 31 décembre	10 254		10 254
Valeur comptable nette	1 643	1 964	3 607
Exercice clos le 31 décembre 2023 :			
Coût			
Au 1er janvier	11 897	1 964	13 861
Acquisitions	-	-	-
Au 31 décembre	11 897	1 964	13 861
Amortissement			
Au 1er janvier	7 371	-	7 371
Charges de l'exercice	1 315	-	1 315
Au 31 décembre	8 686	-	8 686
Valeur comptable nette	3 211	1 964	5 175

13 Produits/ (Charges) de financement de Réassurance

	2024 '000 \$EU	2023 '000 \$EU
Intérêts ajoutés aux contrats de réassurance sur la base des hypothèses financières actuelles	(16 414)	(53 334)
En raison de variations des taux d'intérêts et d'autres hypothèses financières	(67 685)	(6 189)
Total produits/(charges) de financement de réassurance	(84 099)	(59 523)

Produits et charges de financement de rétrocession

Intérêts ajoutés aux contrats de rétrocession sur la base des hypothèses financières actuelles	2 540	8 517
En raison des variations des taux d'intérêts et d'autres hypothèses financières actuelles	11 151	882
Total produits/(charges) de financement de réassurance	13 691	9 399
Produits/(charges) de financement de réassurance nets	(70 408)	(50 124)

14 Impôt différé

L'impôt différé ne concerne qu'une filiale, en l'occurrence African Reinsurance Corporation South Africa (ARCOSA) et son calcul est effectué par la méthode du passif fiscal, en appliquant un taux d'imposition principal de 28%. Les mouvements sur le compte d'impôt différé se présentent comme suit :

	2024 '000 \$EU	2023 '000 \$EU
Au 1er janvier	412	650
Impact du taux de change sur le solde d'ouverture	(18)	(31)
Imputation au compte de résultat (Note 21)	468	(207)
Au 31 décembre	862	412

Les actifs et passifs d'impôt différé et la charge/ (le crédit) d'impôts différés figurant dans les états financiers sont attribuables aux éléments suivants :

	01.01.24 '000 \$EU	Imputation au compte de résultat '000 \$EU	31.12.24 '000 \$EU	31.12.23 '000 \$EU
Excédent de l'amortissement sur les déductions pour amortissement	(75)	-	(75)	(75)
Gains non réalisés sur la réévaluation des investissements	612	468	1,062	612
Pertes accumulées	(94)	-	(94)	(94)
Impact des taux de change sur le solde d'ouverture	(31)	-	(31)	(31)
Passif d'impôt différé net	412	468	862	412

15. Position de l'actif et du passif de réassurance

	2024 '000 \$EU	Actif '000 \$EU	Passif '000 \$EU	Net '000 \$EU
Contrats de réassurance émis			(690 687)	(690 687)
Contrats de rétrocession détenus	169 938			169 938
		Actif '000 \$EU	Passif '000 \$EU	Net '000 \$EU
Contrats de réassurance émis			(548 767)	(548 767)
Contrats de rétrocession détenus	107 650			107 650

Analyse des échéances des passifs par contrat (actualisation de la composante LIC)

'000 \$EU	2024					Total
	Jusqu'à 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	>5 ans	
Passif des contrats de réassurance	151 485	233 149	92 332	41 934	159 798	690 687
Total	151 485	233 149	92 332	41 934	159 798	690 687
'000 \$EU	2023					Total
	Jusqu'à 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	>5 ans	
Passif des contrats de réassurance	206 951	151 349	72 219	26 214	2 448	548 767
Total	206 951	151 349	72 219	26 214	2 448	548 767

Analyse des échéances des actifs par contrat

'000 \$EU	2024					Total	2023					Total	
	Jusqu'à 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans		>5 ans	Jusqu'à 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans		4-5 ans
Actifs des contrats de réassurance	59 093	67 941	9 201	6 513	5 537	21 653	169 938						
Total	59 093	67 941	9 201	6 513	5 537	21 653	169 938						
Actifs des contrats de réassurance	62 611	17 669	(14 662)	42 032	-	-	107 650						
Total	62 611	17 669	(14 662)	42 032	-	-	107 650						

	2024	2023
	'000 \$EU	'000 \$EU
16 Autres réserves		
Réserve générale	543 710	477 239
Réserve pour fluctuation de change	6 294	6 294
Réserve pour fluctuation de sinistres	61 600	60 600
Réserve pour ajustement à la valeur de marché	3 969	6 605
Réserve de conversion	(248 123)	(228 231)
	367 450	322 507

(i) Réserve générale

Un montant équivalant à 50% du bénéfice net de chaque exercice est affecté à la réserve générale, conformément à la résolution numéro 4/1992 de l'Assemblée générale.

(ii) Réserve pour fluctuation de change

La réserve pour fluctuation de change représente un montant mis de côté par les Administrateurs à partir des bénéfices de chaque exercice, pour amortir les effets des mouvements défavorables des taux de change dans les pays d'activité.

(iii) Réserve pour fluctuation de sinistres

La réserve pour fluctuation de sinistres représente un montant supérieur à la provision pour les sinistres en suspens, mis de côté par les administrateurs à partir des bénéfices de chaque exercice, pour atténuer les effets d'éventuelles fluctuations de sinistres au cours de futurs exercices.

(iv) Réserve de conversion

Elle représente les gains ou pertes de change non réalisés résultant de la conversion dans la monnaie de présentation de la société des actifs et des passifs libellés dans les différentes monnaies fonctionnelles, à chaque date de clôture.

(v) Réserve pour ajustement à la valeur de marché

La réserve pour ajustement à la valeur de marché représente les gains ou pertes de change non réalisés, résultant des variations de la juste valeur d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente.

Les mouvements dans les autres réserves sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres figurant à la page 70.

	2024	2023
	Nombre	Nombre
Capital social autorisé	5 000 000	5 000 000
Emis et entièrement libéré	2 936 795	2 871 815
	'000 \$EU	'000 \$EU
Emis et entièrement libéré au 31 décembre	293 680	287 181
Valeur nominale de l'action	\$100	\$100

La variation du capital social entièrement libéré se présente comme suit :

	'000 \$EU	'000 \$EU
Au 1er janvier	287 181	286 361
Emission d'actions ordinaires	6 499	820
Au 31 décembre	293 680	287 181

18 Charges administratives

	2024 '000 \$EU	2023 '000 \$EU
Charges de personnel	37 624	28 602
Honoraires du Commissaire aux comptes	556	485
Dotations aux amortissements – immeubles et matériels	1 765	2 218
Dotations aux amortissements – immeubles de placement	448	482
Dotations aux amortissements – immobilisations incorporels	1 568	1 315
Dépréciation des créances liées à la réassurance	6 747	6 885
Locations à court terme	220	308
Frais de réparation et d'entretien	827	924
Honoraires de consultants	4 759	3 187
Frais et indemnités de voyage	1 552	1 151
Réunions Assemblée générale et Conseil d'administration	2 342	2 286
Electricité et Eau	388	395
Assurance	694	695
Frais de communication	256	216
Frais de publicité et de représentation	1 080	920
Frais de formation et d'abonnement	673	333
Assistance techniques	176	232
Frais médicaux	524	477
Dépenses informatiques et frais connexes	2 511	3 028
Transport et maintenance	146	139
Frais bancaires et autres frais	651	599
Frais de bureau	520	73
Frais juridiques	227	138
Dons	153	97
	66 407	55 185

Comprenant :

Charges attribuables	39 396	32 853
Charges non-attribuables	27 011	22 332

Sont incluses dans les charges de personnel les prestations de retraite, qui s'élèvent à 1 864 767 \$EU (2023 : 740 116 \$EU).

19a Produits de placements

	2024 000 \$EU	2023 000 \$EU
Au coût amorti		
Produit d'intérêts sur dépôts bancaires	42 651	27 604
Produit d'intérêts sur titres à taux fixe évalués au coût amorti	10 518	9 793
Produit d'intérêts sur titres à taux variable	5 716	4 895
	58 885	42 292
A la juste valeur par le biais du compte de résultat		
Produit d'intérêt sur titres à taux fixe évalués à la juste valeur par le compte de résultat	12 487	9 455
Dividende des placements en actions cotées à la juste valeur par le compte de résultat	1 459	1 203
Gains sur la juste valeur des placements en actions cotées	4 291	7 818
Gains sur la juste valeur des obligations cotées	1 720	3 138
	19 957	21 614
Juste valeur par le biais des autres éléments du Résultat global		
Dividende des placements en actions non cotées	3 080	4 040
Revenu locatif	1 340	1 635
Gains réalisés sur portefeuilles d'actions	3 989	3 341
Pertes réalisées sur portefeuilles d'obligations	(2 311)	(2 765)
Frais de gestion sur le portefeuille d'actions	(435)	(387)
Frais de gestion sur les portefeuilles d'obligations	(1 113)	(516)
	4 550	5 348
Total	83 392	69 254
b. Autres revenus d'exploitation	2024 US\$'000	2023 US\$'000
Commissions	1 690	1 744
Plus-value sur les cessions d'immobilisations	35	19
Revenus divers	100	272
	1 825	2 035
Total Produits de placements et Revenus d'autres sources	85 217	71 289
c. Intérêts sur les dépôts détenus par les cédantes	2024 US\$'000	2023 US\$'000
Intérêts sur les dépôts détenus par les cédantes	4 031	2 277

Les commissions concernent les montants reçus en contrepartie de la gestion des pools Aviation et Pétrole & Energie. Ces pools sont des instruments à vocation spécifique mis en place par un consortium de sociétés d'assurance et de réassurance en Afrique.

20 Gain/(perte) de change net(te)

Il s'agit des pertes de change résultant du règlement des transactions en devises étrangères et de la conversion, au taux de change de fin d'exercice, des actifs et passifs libellés en devises étrangères.

	2024 '000 \$EU	2023 '000 \$EU
Gain/(perte) de change net(te)	(4 1726)	1 358

21 Impôts sur résultats

Conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, la Société n'est pas assujettie à l'impôt dans ses Etats membres. La charge d'impôt dans les états financiers est relative au bénéfice réalisé par une filiale et elle est calculée sur la base de la législation fiscale applicable au sein de la juridiction dont relève cette filiale, à savoir la République d'Afrique du Sud.

Le montant inscrit dans les états financiers à titre d'impôt se décompose comme suit :

	2024 '000 \$EU	2023 '000 \$EU
Impôt sur le revenu de l'exercice	2 112	685
Charge d'impôt différé sur le revenu (Note 14)	468	207
	2 580	892

La variation d'impôts recouvrables se présente comme suit :

Au 1er janvier	1 370	
Charge d'impôt courant de l'exercice	(2 580)	(892)
Impôts payés	1 609	2 262
Au 31 décembre	399	1 370

Rapprochement des taux d'imposition

	%	%
Taux d'impôt effectif	25	25
Revenu exonéré	1	4
Dépenses non admises	(1)	(2)
Impôt sur gains en capital	2	4
Autres		4
Taux d'imposition sociétés sud-africaine	27	27

22 Dividendes

Au cours de la réunion annuelle de l'Assemblée générale (RAG) devant se tenir le 27 juin 2025, il est prévu de proposer, à titre de dividende définitif pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, un montant de 10,00 \$EU par action, pour un total de 2 936 795 actions existantes (2023 : 2 871 815), soit 29 367 950 \$EU en tout (2023 : 28 718 150 \$EU). Le dividende déclaré lors de l'AG du 28 juin 2024 a été imputé aux fonds propres, dans les présents états financiers. Les dividendes à payer sur les résultats de 2024 seront traités comme une affectation du résultat dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les mouvements du compte Dividende à payer se présentent comme suit :

	2024 '000 \$EU	2023 '000 \$EU
Au 1er janvier	13 828	15 505
Dividende final déclaré	28 718	25 200
Dividendes versés	(30 993)	(26 877)
Au 31 décembre	11 553	13 828

23 Notes à l'état des flux de trésorerie**a. Rapprochement du résultat avant impôt et des flux de trésorerie liés aux opérations :**

	Notes	2024 '000 \$EU	2023 '000 \$EU
Bénéfice avant impôt sur le revenu		135 522	127 846
Ajustements au titre de :			
Revenu d'investissement net des frais de gestion		(89 213)	(71 269)
Amortissement des immeubles de placement	10	448	482
Amortissement des autres biens et équipements	11	1 765	2 218
Amortissement des actifs incorporels	12	1 570	1 315
Plus-value sur cession de biens et équipements	19	(35)	(19)
Mouvement dans l'ECL		78	392
Variations du fonds de roulement			
- Actifs des contrats de rétrocession		(62 288)	(36 370)
- Créances diverses		(10 047)	5 195
- Dettes diverses		1 456	1 227
- Ecart de change sur solde d'ouverture de l'impôt différé	14	(18)	(31)
- Dettes de réassurance		141,920	120 225
Flux de trésorerie provenant des opérations		121 158	151 210

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et soldes bancaires	250 750	255 213
Comptes à terme auprès d'institutions financières avec échéance de 90 jours au plus	240 017	181 820
Trésorerie et équivalents de trésorerie	490 767	437 033

24 Crédeurs divers

	Notes	2024 '000 \$EU	2023 '000 \$EU
Avantages sociaux à court terme		4 866	3 620
Charges à payer		4 659	6 357
Revenus locatifs différés		117	185
Autres crédeurs		3 172	2 552
Avantages sociaux à long terme		9 487	8 131
		22 301	20 845
Comprenant :			
- Partie à court terme		10 201	6 429
- Partie non-courante		12 100	14 416
		22 301	20 845

25 Transactions entre parties liées et soldes

Les transactions entre la Société Africaine de Réassurance et les filiales qui doivent être considérées comme des parties liées ont été éliminées de la consolidation et ne sont pas présentées dans les notes.

La Société Africaine de Réassurance a mis en place un fonds de prévoyance, pour permettre aux employés de disposer d'un plan d'épargne à long terme. Le fonds de prévoyance est considéré comme partie liée, en conformité avec la norme IAS 24. Les contributions au fonds sont comptabilisées comme charges.

D'autre part, la Société a créé une fondation fiduciaire pour la responsabilité sociale d'entreprise, qui s'engagera dans des projets et des initiatives visant à favoriser le développement de l'industrie de l'assurance et de la réassurance en Afrique.

Cette fondation est considérée comme une partie liée, conformément à la norme IAS 24. Chaque année, la Société y affecte un montant pouvant aller jusqu'à 2% de son bénéfice net annuel après impôts.

i) Transactions avec les parties liées – Actionnaires

Aucun actionnaire individuel ne détient une participation permettant de contrôler la Société.

ii) Gestion du Fonds de prévoyance Contributions versées

	2024 '000\$EU	2023 '000\$EU
	1 951	1 954

iii) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent des membres du Conseil d'administration de la Société, y compris leurs proches et toute entité sur laquelle ils exercent un contrôle. Les proches parents sont ceux dont on peut s'attendre à ce qu'ils influencent ou soient influencés par l'intéressé dans ses relations avec la Société Africaine de Réassurance.

Les responsables de la direction du Groupe et les personnes qui leur sont liées sont également considérés comme des parties liées, aux fins de la présentation de l'information.

	2024 '000\$EU	2023 '000\$EU
Jetons de présence (administrateurs non-exécutifs)	972	1 029
Autres rémunérations (membres élus de la direction)		
- Salaires et autres avantages à court terme	3 307	1 797
- Avantages en fin de carrière	393	33
iv) Administration de la Fondation		
Fonds alloués à la Fondation	1 270	475

26 Gestion des risques d'assurance**Risques d'assurance**

La Société offre des couvertures en réassurance pour toutes les branches d'assurance, à savoir : Accident et Maladie, Risques techniques, Garantie et Cautionnement, Responsabilité civile, Automobile, Incendie, Affaires maritimes, Energie, Aviation, Invalidité et Vie. Pour l'essentiel, ces affaires sont souscrites à court terme.

Le risque couvert par tout contrat d'assurance porte sur deux aspects : la souscription – la possibilité de survenance de l'évènement assuré ; et le provisionnement – l'incertitude quant au montant à payer dans ce cadre.

La Société a élaboré un manuel de souscription détaillé, couvrant entre autres les critères d'acceptation du risque, les modalités de tarification, le contrôle des cumuls, les niveaux hiérarchiques et la couverture en réassurance. Ce document sert de guide aux souscripteurs qui s'appuient sur les principes de prudence et de professionnalisme pour leurs acceptations, tout en se fixant comme objectif global la diversification des types de risque acceptés. En outre, la souscription se fait aussi large que possible afin de réduire la variabilité du résultat attendu, la préoccupation première étant de veiller au respect des critères de sélection des risques, en insistant sur l'expérience et l'expertise des souscripteurs. Par ailleurs, une structure a été mise en place pour passer en revue les affaires proposées, veillant ainsi à leur qualité et à l'observation des règles de prudence dans l'utilisation des limites, des termes et conditions de souscription. Un département indépendant, celui de l'Inspection Technique, vérifie l'application de ces directives par le biais d'un examen périodique des opérations de chaque centre de production. Les rapports établis à l'issue de cet exercice sont soumis à la Direction générale et au Comité d'Audit et des Risques du Conseil. Si la charge des sinistres de fréquence avait augmenté de 5%, le résultat global de l'exercice aurait diminué de 22,58 millions \$EU (2023 : 19,87 millions \$EU).

La Société rétrocède des affaires à des réassureurs de renom, afin de diversifier son portefeuille et de réduire le risque de sinistres catastrophiques sur sa couverture ; cependant, cela ne la dispense pas d'honorer ses obligations vis-à-vis des cédantes. Lors des renouvellements annuels, elle étudie de près la situation financière des récessionnaires, qui sont ainsi choisis parmi un groupe de sociétés financièrement solides et faisant partie des plus expérimentées du secteur. Les contrats de récession en vigueur sont les suivants :

31 décembre 2024

Branches	Exposition brute '000 \$EU	Exposition nette '000 \$EU
Excédent de sinistres par risque – Dommages aux Biens	100 000	10 000
Excédent de sinistres catastrophes Dommages aux Biens	175 000	17 500
Excédent de sinistres – Maritime et Energie	60 000	10 000
Excédent de sinistres – Aviation	12 000	3 000
Excédent de sinistres catastrophes Moyen-Orient et Asie	35 000	10 000
Excédent de sinistres Violence politique et Terrorisme	40 000	10 000
	Franchise annuelle globale	Limite de couverture annuelle globale
Affaires non-maritimes cumulées	17 500	25 000
Maritimes et Energie cumulées	5 000	10 000

31 décembre 2023

Branches	Exposition brute '000 \$EU	Exposition nette '000 \$EU
Excédent de sinistres par risque – Dommages aux Biens	100 000	10 000
Excédent de sinistres catastrophes Dommages aux Biens	175 000	17 500
Excédent de sinistres – Maritime et Energie	60 000	10 000
Excédent de sinistres – Aviation	12 000	3 000
	Franchise annuelle globale	Limite de couverture annuelle globale
Affaires non-maritimes cumulées	17 500	25 000
Affaires maritimes & Energie cumulées	5 000	10 000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Provision technique brute	377 451	316 840	308 777	362 044	361 175	378 240	332 706	332 337	374 176	470 083	474 356
Paiement brut (cumulé)											
1 an plus tard	137 782	119 797	139 091	180 724	160 703	139 180	121 206	170 115	153 156	166 119	133 634
2 ans plus tard	185 366	192 806	246 051	258 467	232 975	195 761	187 604	249 477	247 662		
3 ans plus tard	202 682	222 112	284 952	301 437	267 770	225 153	215 265	289 738			
4 ans plus tard	214 525	255 789	327 833	313 342	278 711	243 135	231 008				
5 ans plus tard	222 364	263 542	338 850	324 210	290 902	264 262					
6 ans plus tard	226 689	274 627	343 020	329 083	296 065						
7 ans plus tard	233 309	281 926	349 320	332 657							
8 ans plus tard	235 729	284 581	351 904								
9 ans plus tard	236 517	288 614									
10 ans plus tard	237 410										
Encouru à la date :	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
De clôture de l'exercice	377 451	316 840	308 777	362 044	361 175	378 240	332 706	332 337	374 176	470 083	474 356
1 an plus tard	209 562	207 895	220 330	266 126	358 229	320 999	271 320	323 050	302 487	365 668	
2 ans plus tard	205 796	210 040	218 945	352 974	307 021	306 650	273 274	329 556	363 435		
3 ans plus tard	204 066	228 995	284 336	363 798	320 081	311 523	281 567	338 032			
4 ans plus tard	203 567	223 315	360 119	364 508	327 591	312 551	288 406				
5 ans plus tard	229 479	287 911	364 793	361 937	327 958	316 238					
6 ans plus tard	239 858	296 975	366 652	359 923	329 413						
7 ans plus tard	245 420	298 557	364 493	356 312							
8 ans plus tard	245 560	299 371	363 177								
9 ans plus tard	244 235	300 308									
10 ans plus tard	242 191										
	135 260	16 532	(54 400)	5 732	31 762	62 001	44 300	(5 695)	10 741	104 415	-

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Annee de souscription	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Provisions techniques nettes	377 451	316 840	308 777	362 044	361 175	378 240	332 706	332 337	374 176	470 083	474 356
Paiement brut (cumulé)											
1 an plus tard	132 486	116 592	133 297	171 619	150 851	132 545	118 398	137 927	148 566	161 015	
2 ans plus tard	179 001	181 272	231 148	235 272	218 729	182 300	182 360	214 376	236 152		
3 ans plus tard	194 841	205 765	263 644	263 176	252 467	206 514	206 504	247 016			
4 ans plus tard	205 930	228 450	292 883	271 377	262 878	220 177	218 596				
5 ans plus tard	213 314	234 903	303 775	280 599	274 272	236 295					
6 ans plus tard	217 211	244 320	307 695	285 248	279 212						
7 ans plus tard	221 796	251 473	313 897	288 502							
8 ans plus tard	223 569	254 101	316 020								
9 ans plus tard	224 303	258 137									
10 ans plus tard	225 093										
Encouru à la date de :	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Clôture de l'exercice	350 901	295 710	285 929	322 379	327 261	325 761	286 709	270 342	319 162	379 134	418 078
1 an plus tard	201 421	185 194	198 564	237 070	334 739	280 922	253 313	244 863	270 625	277 368	
2 ans plus tard	197 377	183 493	186 215	288 305	284 693	273 559	256 444	260 026	315 632		
3 ans plus tard	194 810	203 465	241 733	308 017	298 294	270 215	262 944	278 333			
4 ans plus tard	193 440	192 715	322 005	312 947	305 791	270 890	270 482				
5 ans plus tard	218 642	256 692	328 348	312 170	307 647	276 815					
6 ans plus tard	229 005	264 908	330 218	311 260	309 156						
7 ans plus tard	232 803	266 411	327 891	309 790							
8 ans plus tard	232 662	267 566	326 590								
9 ans plus tard	231 408	268 752									
10 ans plus tard	229 395										
Excédent/ (Insuffisance) brute	121 506	26 958	(40 661)	12 588	18 105	48 946	16 227	(7 991)	3 530	101 765	-

27 Gestion des risques financiers

Dans le cadre de ses activités normales, la Société a recours à des instruments financiers ordinaires tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie, les obligations, les actions et les créances. De ce fait, elle est exposée à des pertes potentielles liées à divers facteurs inhérents au marché, y compris la variation des taux d'intérêt, des cours des actions et des taux de change des devises. Les activités financières de la Société sont régies par son Règlement financier et son document de politique en matière de placements. Des directives détaillées sont exposées dans les manuels de procédures comptables et administratives. Ces documents définissent un cadre pour les opérations d'investissement et fixent des limites et des critères spécifiques en ce qui concerne les niveaux d'exposition au risque de contrepartie, au risque de concentration, au risque de crédit, au risque de change, au risque de liquidité et au risque de taux d'intérêt, entre autres.

a) Risque de crédit

C'est le risque qu'une des parties à un instrument financier n'honore pas ses obligations, faisant ainsi subir une perte financière à l'autre partie. La Société est exposée à un risque de crédit à travers ses actifs financiers, qui comprennent des dépôts bancaires à court terme, des valeurs à revenu fixe, ainsi que des créances.

Les dépôts bancaires à court terme sont placés auprès d'institutions financières jouissant d'une très bonne cote de solvabilité et judicieusement répartis entre elles afin d'éviter une concentration indue. Le Règlement financier de la Société prescrit une note de solvabilité minimum acceptable et une exposition maximum à l'égard de toute contrepartie prise individuellement.

Le portefeuille de titres à revenu fixe de la Société est géré par l'application de normes prudentielles de diversification et en tenant compte des critères de qualité de la notation des titres et de leurs émetteurs. Des dispositions spécifiques sont prévues pour fixer un plafond en ce qui concerne le montant des avoirs dans un seul titre émis par une seule et même entité, une seule industrie ou un seul secteur. L'objectif visé est de réduire au minimum le risque de concentration associé au portefeuille des valeurs à revenus fixes.

Le risque de crédit relatif aux créances est atténué par l'importance du nombre de cédantes et leur dispersion à travers le continent. Nombre de compagnies sur lesquelles Africa Re a des créances sont également des actionnaires du Groupe. En outre, l'engagement de la Société en ce qui concerne les sinistres à régler découle de contrats d'assurance conclus avec les mêmes contreparties. Les créances sont présentées à leur juste valeur, nettes de la provision pour dépréciation. Il est procédé à une évaluation périodique des cédantes et des rétrocessionnaires afin de minimiser l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de leur insolvabilité. Les modalités de transaction font également l'objet d'une surveillance stricte afin d'assurer la mise à jour constante des soldes.

Exposition maximale au risque de crédit vis-à-vis des sûretés détenues ou autres améliorations du portefeuille crédit :

	Exposition maximale	
	2024 '000 \$EU	2023 '000 \$EU
Trésorerie et équivalents de trésorerie	490 767	437 033
Investissements	1 112 046	1 000 609
Créances diverses	54 517	44 470
Actifs de contrats de rétrocession	169 938	107 650
Total Actifs exposés au risque de crédit	1 827 268	1 589 762

Au 31 Décembre 2024

	Trésorerie & équivalents de trésorerie US\$'000	Investissements US\$'000	Contrats de rétrocession détenus US\$'000	Créances diverses US\$'000
Ni en souffrance ni provisionné	490 767	1 113 040	169 938	54 517
En souffrance mais non provisionné		411		
Brut	490 767	1 113 040	169 938	54 517
Provision pour dépréciation – globale	-	1 405		
Net	490 767	1 112 046	169 938	54 517

Au 31 Décembre 2023

	Trésorerie & équivalents de trésorerie US\$'000	Investissements US\$'000	Contrats de rétrocession détenus US\$'000	Créances diverses US\$'000
Ni en souffrance ni provisionné	437 618	1 001 357	107 650	44 470
En souffrance mais non provisionné		806		
Brut	437 618	1 002 163	107 650	44 470
Provision pour dépréciation – globale	585	1 554		
Net	437 033	1 000 609	107 650	44 470

La qualité de crédit du portefeuille de créances d'assurance, de placements et d'autres actifs financiers exposés au risque de crédit, qui n'étaient ni en souffrance ni provisionnés, peut être évaluée en fonction de la capacité de l'entreprise à payer sur les affaires souscrites.

Les actifs ci-dessus sont analysés dans le tableau qui suit, en utilisant la note Standard & Poor's (S&P) ou une note équivalente si celle-ci n'est pas disponible.

Au 31 décembre 2024 :

	AAA	AA	A	BBB	En deçà de BBB	Sans note
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Trésorerie et équivalents	-	3 772	228 567	9 467	225 219	23 742
Placements	23 790	145 749	346 686	155 376	385 207	55 238
Créances diverses	-	-	-	-	-	54 517
Contrats de rétrocession détenus	-	-	169 938	-	-	-
	23 790	149 521	745 191	164 843	610 426	133 497

Au 31 décembre 2023 :

	AAA	AA	A	BBB	En deçà de BBB	Sans note
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	201,213	30,128	148,691	57,001
Placements	21 319	134 032	299 861	136 978	336 980	71 439
Créances diverses	-	-	-	-	-	44 470
Contrats de rétrocession détenus	-	-	107 650	-	-	-
	21 319	134 032	608 724	167 106	485 671	172 909

b) Risque de liquidité

Ce risque est attaché à la difficulté que pourrait rencontrer la Société pour mobiliser les fonds devant lui permettre d'honorer en temps utile ses engagements en matière de contrats de réassurance et ses autres obligations. Les directives en matière de placements fixent un niveau plancher pour les actifs financiers pouvant être détenus en espèces ou en instruments liquides. Lesdits instruments comprennent des dépôts bancaires dont la date d'échéance est inférieure à 90 jours. Par ailleurs, les portefeuilles activement gérés font l'objet de transactions sur des marchés fortement liquides et peuvent ainsi servir de complément, pour couvrir les besoins de liquidités de la Société en cas de pénurie.

Le tableau ci-dessous analyse les principaux éléments de l'actif et du passif financiers de la Société, regroupés en fonction de leur échéance, sur la base de la période au 31 décembre 2024, par rapport à la date de modification des taux ou celle de l'échéance du contrat, si elle est antérieure.

Au 31 Décembre 2024 (en '000 \$EU)	Jusqu'à 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans	Total
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	490 767	-	-	-	-	-	490 767
Actifs de contrats de rétrocession	59 093	67 941	9 201	6 513	5 537	21 653	169 938
	549 860	67 941	9 201	6 513	5 537	21 653	660 705
Placements :							
Dépôts bancaires	389 395	-	-	-	-	-	389 395
Titres à taux fixe à la juste valeur	16 222	14 047	6 993	9 339	15 912	71 446	133 959
Titres à taux variable à la juste valeur par le biais du compte de résultat	6 454	17 964	18 170	7 072	4 004	705	54 369
Titre à taux fixe au coût amorti	19 450	50 483	36 927	18 896	25 048	205 258	356 062
Titres à taux flottant au coût d'acquisition	-	4 940	8 050	12 855	15 270	25 600	66 715
Participations à la juste valeur	66 639	-	-	-	-	-	66 639
Actions non cotées, à la juste valeur	-	-	-	-	-	44 907	44 907
Total placements	498 160	87 434	70 140	48 162	60 234	347 916	1 112 046
Total actifs	1 048 020	155 375	79 341	54 675	65 771	369 571	1 772 751
PASSIFS FINANCIERS							
Créditeurs divers	10 201	6 308	3 150	360	2 282	-	22 301
Dividende à payer	4 167	1 812	1 285	1 431	827	2 031	11 553
Passifs liés aux contrats de réassurance	151 485	233 149	92 332	41 934	11 989	159 798	690 687
Total passifs	165 853	241 269	96 767	43 725	15 098	161 829	724 541

Au 31 décembre 2023 (EN '000 \$EU)	Jusqu'à 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans	Total
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	437 033	-	-	-	-	-	437 033
Actifs liés aux contrats de rétrocession	62 611	17 669	(14 662)	42 032	-	-	107 650
	499 644	17 669	(14 662)	42 032			544 683

Placements :

Dépôts bancaires	317 848	-	-	-	-	-	317 848
Titres à taux fixe à la juste valeur	18 121	11 271	12 230	6 378	11 120	59 482	118 602
Titres à taux variable à la juste valeur par le compte de résultat	7 724	12 886	13 072	4 875	1 965	1 478	42 000
Titres à taux fixe au coût amorti	12 620	24 369	54 207	51 233	24 517	185 011	351 957
Titres à taux flottant au coût d'acquisition	-	-	11 370	2 460	5 900	40 740	60 470
Participations à la juste valeur	47 978	-	-	-	-	-	47 978
Actions non cotées à la juste valeur	-	-	-	-	-	61 754	61 754
Total placements	404 291	48 526	90 879	64 946	43 502	348 465	1 000 609
Total actifs	903 935	66 195	76 217	106 978	43 502	348 465	1 545 292

PASSIFS FINANCIERS

Créditeurs divers	6 430	6 118	6 566	1 731	-	-	20 845
Dividende à payer	5 118	1 929	2 543	1 298	456	2 484	13 828
Passifs liés aux contrats de réassurance	206 951	151 349	72 219	26 214	89 586	2 448	548 767
Total passifs	218 499	159 396	81 328	29 243	90 042	4 932	583 440

c) Risque de marché**i) Risque de taux d'intérêt**

L'exposition de la Société aux variations des taux d'intérêt est principalement liée à son portefeuille de placements à revenus fixes sous gestion active, qui est évalué à la juste valeur. Toute variation des taux d'intérêt a un effet immédiat sur le revenu net déclaré et partant, sur les fonds propres. Ce portefeuille vise essentiellement à générer des revenus et favoriser l'appréciation des prix, donc à atténuer l'effet de la volatilité des prix, raison pour laquelle il a été mis en place pour une durée moyenne inférieure à 5 ans.

La Note 4 présente le taux d'intérêt moyen pondéré sur les principaux investissements productifs d'intérêts.

Sensibilité au taux d'intérêt	'000 \$EU	'000 \$EU
	Augmentation parallèle de 100 points de base	Diminution parallèle de 100 points de base
2024	(7 345)	7 345
2023	(6 264)	6 264

Le tableau de sensibilité ci-dessous est présenté pour montrer l'impact des variations des taux d'intérêt sur le résultat.

ii) Risque de variation du cours des actions

Ce risque porte sur la perte potentielle de juste valeur résultant de variations négatives de la juste valeur des actions dans lesquelles la Société a investi. Elle dispose d'un portefeuille sous gestion active et elle se trouve de ce fait exposée aux fluctuations du cours des actions. Elle n'a pas recours à des instruments dérivés pour la gestion de ce risque ; en lieu et place, elle utilise le mécanisme de la diversification sous toutes ses formes, y compris les plafonds fixés pour les allocations par action, par industrie et secteur, ainsi que la bonne répartition géographique. Les directives en matière de placement prévoient une limite maximale pour les actifs financiers pouvant être détenus sous forme d'actions.

Une analyse de sensibilité est proposée ci-dessous pour les instruments de capitaux propres de niveau 3 :

Analyse de sensibilité des actions	'000 \$EU	'000 \$EU
	10% baisse de marché par rapport au \$EU	10% d'augmentation de marché par rapport au \$EU
2024	(4 991)	4 991
2023	(6 175)	6 175

iii) Risque de change

La Société conserve ses actifs et passifs en plusieurs monnaies, ce qui l'expose au risque de change découlant des opérations de rapprochement de l'actif et du passif. Elle n'a pas recours aux techniques de couverture pour atténuer les risques inhérents à la fluctuation des cours, mais veille à ce que l'engagement net à cet égard reste dans les limites acceptables, en révisant périodiquement les écarts. Africa Re possède des bureaux dans sept régions dont les monnaies, en plus de son unité de compte, représentent près de 95% de son volume d'affaires. Les actifs et passifs libellés dans ces monnaies sont répartis selon une clé déterminée par le Groupe.

La Société entretient des relations d'affaires avec des partenaires de pays variés et fait face au risque de change découlant de l'usage de différentes monnaies, principalement en rapport avec l'euro, le franc CFA de l'Afrique centrale, le rand sud-africain, le shilling kenyan et le naira nigérian. A cet égard, sa principale exposition est liée au rand d'Afrique du Sud, au CFA d'Afrique centrale et à l'euro. Le risque de change résulte des opérations de réassurance exécutées dans les monnaies locales, des investissements réalisés dans des monnaies autres que les monnaies de présentation, et qui ne sont pas comptabilisés dans les actifs et passifs au titre d'activités à l'étranger.

Les tableaux des pages 121 et 122 montrent les différentes monnaies dans lesquelles étaient libellés les actifs et passifs du Groupe au 31 décembre 2024 et 2023. Les soldes en monnaies autres que le dollar des Etats Unis montrent la forte exposition aux devises.

Analyse de sensibilité aux devises

Impact sur les fonds propres

	Dépréciation de 10% par rapport au \$EU	Appréciation de 10% par rapport au \$EU
2024	(32 949)	32 949
2023	(4 114)	4 114

27 Gestion des risques financiers (Suite)

Risque de monnaie (suite)

Au 31 décembre 2024 : (en '000 \$EU)

ACTIFS	USD	ZAR	GBP	CFA/EUR	MAD	EGP	NGN	KES	MUR	AUTRES	TOTAL
Trésorerie et équivalents de trésorerie	244 183	59 380	4 668	44 326	21 621	6 966	11 187	59 808	2 79	38 349	490 767
Actifs liés aux contrats de rétrocession	137 214	5 145	289	16 532	1 191	(6)	1 907	2 950	2 17	4 499	169 938
	381 397	64 525	4 957	60 858	22 812	6 960	13 094	62 758	4 96	42 848	660 705
Placements :											
Dépôts bancaires	236 853	62 482	2 789	55 010	-	3 563	-	22 136	-	6 562	389 395
Titres à taux fixe à la juste valeur	84 401	39 961	-	-	-	-	-	9 597	-	-	133 959
Titres à taux variables à la juste valeur par le biais du compte de résultat	54 369	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54 369
Titres à taux fixe au coût amorti	274 326	34 108	7 732	39 896	-	-	-	-	-	-	356 062
Titres à taux variable au coût d'acquisition	66 715	-	-	-	-	-	-	-	-	-	66 715
Participations à la juste valeur	55 792	9 205	-	-	-	-	2	1 640	-	-	66 639
Actions non cotées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	44 197	-	-	638	-	-	72	-	-	-	44 907
Total Placements	816 653	145 756	10 521	95 544	-	3 563	74	33 373	-	6 562	1 112 046
Total Actifs	1 198 050	210 281	15 478	156 402	22 812	10 523	13 168	96 131	4 96	49 410	1 772 751
PASSIF											
Débiteurs divers	19 340	1 667	(19)	(216)	403	270	889	(623)	318	272	22 301
Dividendes à payer	11										11 553
553											
Passif de contrats d'assurance	513 527	102 532	3 058	57 781	(18 519)	7 629	20 670	57 016	14 522	(67 529)	690 687
Total Passifs	544 420	104 199	3 039	57 565	(18 116)	7 899	21 559	56 393	14 840	(67 257)	724 541
SITUATION NETTE	653 630	106 082	12 439	98 837	40 928	2 624	(8 391)	39 738	(14 344)	116 667	1 048 210

Codification des devises

\$EU – Dollar des Etats Unis ; ZAR – Rand Sud-africain ; GBP – Livre du Royaume Unifié ; CFA – Franc CFA ; EUR – Euro ; MAD – Dirham marocain ; EGP – Livre égyptienne ; NGN – Naira nigérian ; KES – Shilling kenyan ; MUR – Roupie mauricienne.

Au 31 décembre 2023 : (en '000 \$EU)	USD	ZAR	GBP	CFA/EUR	MAD	EGP	NGN	KES	MUR	AUTRES	TOTAL
ACTIFS											
Trésorerie et équivalents de trésorerie	224 830	24 369	7 779	33 773	15 333	7 839	11 214	46 277	2 412	63 207	437 033
Actifs liés aux contrats de rétrocession	158 343	2 650	4 234	(15 906)	5 705	(143)	(3 828)	(2 438)	29	(40 996)	107 650
	383 173	27 019	12 013	17 867	21 038	7 696	7 386	43 839	2 441	22 211	544 683
Placements :											
Dépôts bancaires	213 362	51 690	-	36 337	4 570	4 239	432	3 772	1 289	2 157	317 848
Titres à la juste valeur à taux fixe	76 827	37 695	-	-	-	-	-	4 080	-	-	118 602
Titres à la juste valeur par le compte de résultat	42 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42 000
Titres à la juste valeur amorti	258 941	33 828	7 705	51 483	-	-	-	-	-	-	351 957
Titres à la juste valeur au coût d'acquisition	60 470	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60 470
Participations à la juste valeur	40 334	6 650	-	-	-	-	2	992	-	-	47 978
Actions non cotées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	60 453	-	-	530	-	-	771	-	-	-	61 754
Total Placements	752 387	129 863	7 705	88 350	4 570	4 239	1 205	8 844	1 289	2 157	1 000 609
Total Actifs	1 135 560	156 882	19 718	106 217	25 608	11 935	8 591	52 683	3 730	24 368	1 545 292
PASSIFS											
Créditeurs divers	36 760	(3 304)	304	(8 176)	(4 971)	189	235	(1 170)	213	765	20 845
Dividendes à payer	13 828	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 828
Passifs de contrats d'assurance	164 266	88 913	11 088	(35 156)	(9 829)	8 517	20 622	45 792	11 309	243 245	548 767
Total Passifs	214 854	85 609	11 392	(43 332)	(14 800)	8 706	20 857	44 622	11 522	244 010	583 440
SITUATION NETTE	920 706	71 273	8 326	149 549	40 408	3 229	(12 267)	8 061	(7 792)	(219 642)	961 852

Codification des devises

\$EU – Dollar des Etats Unis ; ZAR – Rand Sud-africain ; GBP – Livre du Royaume Unie ; CFA – Franc CFA ; EUR – Euro ; MAD – Dirham marocain ; EGP – Livre égyptienne ; NGN – Naira nigérien ; KES – Shilling kenyan ; MUR – Roupie mauricienne.

28 Participations dans les filiales

Le détail des filiales significatives du Groupe à la fin de la période considérée se présente comme suit :

	Activité principale	Capital social '000 \$EU	Participation	2024 '000 \$EU	2023 '000 \$EU
"African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited"	Services de réassurance	*	100%	*	*
« African Retakaful Company »	Services de réassurance	30 000	100%	30 000	30 000
« Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited »	Immobilier	*	100%	*	*
« Africa Re Underwriting Agency Dubai (United Arab Emirates) Limited »	Services de réassurance	500	100%	500	500

* Moins de 1000 \$EU dans African Reinsurance Corporation (South Africa) limited – 7 actions ordinaires de 0,01 Rand; Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited – 40 000 actions ordinaires de 0,10 Rand)

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited clôture son exercice le 31 décembre, African Retakaful Company, le 30 juin, et Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited, le 31 août.

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited a été créée le 9 janvier 2004. Sa principale activité est la fourniture de services de réassurance aux pays se trouvant dans la zone du rand, ainsi qu'au Botswana. La société a réalisé un bénéfice de 7 606 902 \$EU au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (2023 : 4 645 978). Les activités majeures d'African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited sont déterminées par son conseil d'administration à la majorité simple des voix, chaque action disposant d'une voix.

De ce fait, les administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe détient un contrôle sur African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited et les informations financières concernant cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Lesdites informations financières sont résumées ci-dessous :

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited	2024	2023
Résumé de l'état de la situation financière	'000 \$EU	'000 \$EU
Total Actif	291 731	280 583
Total Passif	(224 039)	(218 834)
Actif net	67 693	61 749
Résumé de l'état du résultat net et du revenu global		
Résultat brut du service d'assurance	24 369	13 081
Bénéfice avant impôt sur le revenu	10 170	6 160
Impôt sur le revenu	(2 563)	(1 513)
Bénéfice de l'exercice	7 607	4 647
Résumé de l'état des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie nets liés aux opérations	14 266	21 722
Trésorerie nette concernant les activités de placement	(14 226)	(18 777)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	40	2 945
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 677	732
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	3 717	3 677

African Retakaful Company

African Retakaful Company a été créée le 1er septembre 2010. Son activité principale est la fourniture de produits de réassurance qui sont entièrement conformes à la Charia. La société a réalisé un bénéfice de 2,029 millions \$EU au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (décembre 2023 : perte de 5,263 millions \$EU). Les activités majeures d'African Retakaful Company sont déterminées par son conseil d'administration à la majorité simple des voix, chaque action donnant droit à une voix.

Par conséquent, les administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose d'un contrôle sur African Retakaful Company et les informations financières concernant cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Ci-après un résumé des informations financières concernant la filiale.

African Retakaful Company Limited (Suite)

Résumé de l'état de la situation financière	2024	2023
	'000 \$EU	'000 \$EU
Total actif	175 868	148 419
Total passif	(76 933)	(63 273)
Passif net	98 935	(89 028)
Résumé de l'état du résultat net et du revenu global		
Primes nettes acquises	16 446	13 960
(Pertes)/Bénéfice avant impôt sur le revenu	2 029	(5 263)
Autres éléments du résultat global	-	-
Total revenu global	2 029	(5 263)
Résumé de l'état des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie nets liés aux opérations	13 107	7 043
Flux de trésorerie nets liés aux investissements	(12 615)	(4 782)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	492	2 261
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	10 778	8 517
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	11 270	10 778

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited a été rachetée par la Société Africaine de Réassurance en octobre 2012. L'activité principale de cette société est la détention de biens immobiliers. Elle a déclaré un bénéfice de 66 000 \$EU pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (2023 : 61 000 \$EU). Les activités majeures de Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited sont déterminées par son conseil d'administration à la majorité simple des voix, chaque action donnant droit à une voix.

Par conséquent, les administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited et de ce fait, les informations financières relatives à cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Un résumé des informations financières la concernant est présenté ci-dessous.

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited (Suite)

Résumé de l'état de la situation financière	2024 '000 \$EU	2023 '000 \$EU
Total actif	1 570	1 575
Total passif	(524)	(571)
Actif net	1 046	1 004

Résumé de l'état du résultat net et du revenu global

Résultat net	110	112
Bénéfice avant impôt sur le revenu	90	120
Charges d'impôt sur le résultat	(24)	(29)
Autres éléments du résultat global	-	-
Total revenu /(perte) global(e)	66	61

Résumé de l'état des flux de trésorerie

Flux de trésorerie nets liés aux opérations	-	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	-	-
Trésorerie nette générée par les activités de financement	-	-
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-	-
(Perte)/gain net(te) sur les actifs liquides	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	-	-

Africa Re Underwriting Agency Dubai (United Arab Emirates) Limited

Africa Re Underwriting Agency Dubai (United Arab Emirates) Limited a été constituée le 28 avril 2020. Son activité principale est la gestion des assurances ; elle a commencé ses activités le 1er janvier 2021.

Par conséquent, les administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur Africa Re Underwriting Agency et les informations financières concernant cette société sont consolidées dans les présents états financiers.

Un résumé de ces informations financières est présenté ci-après.

Résumé de l'état de la situation financière	2024 '000 \$EU	2023 '000 \$EU
Total actif	1 137	1 196
Total passif	(637)	(696)
Actifs nets	500	500

Résumé de l'état du revenu net et du résultat global

Revenu net	-	-
Bénéfice avant impôt sur le revenu	-	-
Charges d'impôt sur le revenu	-	-
Autres éléments du revenu global	-	-
Total revenu global	-	-

Résumé de l'état des flux de trésorerie

Flux de trésorerie nets liés aux opérations	104	304
Trésorerie nette liée aux activités d'investissement	6	(91)
Trésorerie nette générée par les activités de financement	(79)	(79)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	31	134
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	271	137
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	302	271

29 Passif éventuel

Il n'y a pas de passif éventuel significatif concernant des litiges en cours impliquant la société et pour lesquels une provision n'a pas été constituée dans les présents états financiers..

30 Contrats de location**Charges locatives à payer**

La Société dispose d'un droit d'utilisation sur certains terrains servant à la construction d'immeubles à bureaux et d'immeubles résidentiels. Les actifs liés au droit d'utilisation sont classés, avec d'autres actifs similaires appartenant à la Société, dans les Biens, Installations et Equipements (Note 11).

La Société loue des bureaux au Soudan, en Ouganda, en Ethiopie, en RDC et aux Emirats Arabes Unis. Les montants minimums futurs à payer à ce titre s'établissent comme suit :

	2024 '000 \$EU	2023 '000 \$EU
1 an au plus	247	82
Plus d'1 an, jusqu'à 3 ans	339	361
	586	443

Après examen de l'actif total de la Société, il a été conclu que les contrats de location susmentionnés n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers dans leur ensemble et continueront donc d'être comptabilisés en charges selon la méthode linéaire, conformément à l'exemption de capitalisation prévue par l'IFRS 16.

Produits locatifs à recevoir

A la fin de la période sous revue, la partie locative de l'immeuble du siège social de la Société à Lagos, ainsi que celle des immeubles des bureaux régionaux de Nairobi, Ebène, Le Caire, Abidjan et Casablanca, avaient donné lieu à la signature de contrats avec des locataires, au titre desquels les montants suivants seront reçus :

	2024 '000 \$EU	2023 '000 \$EU
1 an au plus	939	804
Plus d'1 an et au plus tard 3 ans	1 067	1 720
Plus de 3 ans et au plus tard 7 ans	132	202
	2 138	2 726

31 Gestion du capital

La Société n'est soumise à aucune exigence imposée de l'extérieur, en matière de fonds propres. Toutefois, elle continuera de tout mettre en œuvre afin d'augmenter son capital disponible, pour satisfaire aux exigences des agences de notation et atteindre son objectif en matière de notation, tout en visant un ratio d'adéquation du capital satisfaisant, fixé en interne (capital disponible divisé par capital requis ajusté aux risques).

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Aligner les profils de son actif et de son passif, en tenant compte des risques inhérents au secteur ;
- Maintenir sa solidité financière de manière à pouvoir soutenir la croissance de ses opérations ;
- Satisfaire aux exigences des compagnies qu'elle réassure et des agences de notation ;
- Conserver sa flexibilité financière, en maintenant une liquidité importante et un accès à différents marchés de capitaux ;
- Préserver sa capacité à poursuivre son activité afin de pouvoir continuer à fournir des rendements aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes ; et
- Assurer des rendements adéquats aux actionnaires en fixant les taux des contrats d'assurance à des niveaux correspondant à ceux des risques.

La Société dispose de plusieurs sources de capital et s'attache à optimiser sa capacité de rétention afin de pouvoir maximiser le rendement des actionnaires de manière constante. Lorsqu'il s'agit d'évaluer le déploiement et l'utilisation du capital, la Société ne s'arrête pas aux sources traditionnelles de financement du capital, mais envisage également des sources alternatives, y compris la rétrocession, si cela s'avère approprié. Dans sa gestion du capital, elle prend en compte tous les éléments pouvant être traités comme tels.

Le capital géré par la Société se compose comme indiqué ci-dessous :

	2024 '000 \$EU	2023 '000 \$EU
Capital social	293 680	287 181
Prime d'émission d'actions	225 640	218 037
Autres réserves	367 450	322 508
Bénéfice non distribué	272 059	237 964
Total fonds propres	1 158 529	1 065 690

32 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas eu d'évènement postérieur à la date des états financiers en raison duquel des ajustements ou des mentions pourraient s'avérer nécessaires dans les présents états financiers.

Annexe

Compte de résultat net consolidé par branche d'activité

	Accident & Auto	Maritime & Aviation	Energie	Incendie & Risques techniques	Vie	Total
Revenu de souscription	294 514	57 410	204 650	533 483	110 289	1 200 346
Charge de réassurance	(248 039)	(39 753)	(67 614)	(406 489)	(81 910)	(843 805)
Résultats de réassurance avant contrats de rétrocession détenus	46 475	17 657	137 036	126 994	28 379	356 541
Charge nette liée aux contrats de rétrocession détenus	(9 505)	(6 362)	(131 824)	(19 563)	(3 868)	(171 122)
Résultat de réassurance	36 970	11 295	5 212	107 431	24 511	185 419
Charges de financement de réassurance pour les contrats émis	(20 751)	(4 422)	(18 357)	(37 914)	(2 655)	(84 099)
Revenu de financement de rétrocession pour les contrats détenus à ce titre	372	315	11 217	1 626	161	13 691
Résultat financier net de réassurance	(20 379)	(4 107)	(7 140)	(36 288)	(2 494)	(70 408)
Résultat d'assurance	16 591	7 188	(1 928)	71 143	22 017	115 011
Intérêts sur dépôts de réassurance						4 031
Charges non-attribuables						(27 011)
Résultat d'assurance net						92 031
Produits de placements et Revenu d'autres sources						85 217
Gain/(Perte) de change						(41 726)
Bénéfice avant impôt						135 522
Impôt sur le revenu						(2 580)
Bénéfice de l'exercice						132 942



La Direction et le Personnel d'Africa Re pendant la 45ème Réunion du Comité Consultatif de Direction (MCC) tenue à Lagos, Nigeria

